L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1583 - VENDREDI 19 JUIN 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Concessionnaire exclusif sur l'Yonne
2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com www.loisirs-car.com

DOSSIER SPÉCIAL BÂTIMENTS

SECONDE PARTIE

Les arguments sérieux du photovoltaïque



Dans le second volet de notre grand dossier consacré aux bâtiments agricoles, nous mettons cette semaine l'accent sur le photovoltaïque. L'énergie obtenue grâce à la pose de panneaux solaires sur les toitures de bâtiments présente des avantages environnementaux mais aussi économiques certains. Il y a là de vraies pistes de financement pour les agriculteurs qui veulent investir, et ce, d'autant plus que la législation est en train d'évoluer.

Pages 21 à 30

Encart : Flyer Quanturi

Côte d'Or

› Productions végétales

Les moissons en approche



Nièvre

› Morvan

Les éleveurs sont de nouveau inquiets



Yonne

› Incendies de récoltes

Mieux vaut prévenir que guérir





Fendt 700 Vario
Le Visionnaire
Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power - PowerPlus - Profil et ProfilPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classent en leader de sa catégorie.
Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.
G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
AGCO
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com



Anthony BEAUVOIR
Agent général Gan
2 rue des Maquisards
BAR SUR SEINE
03 25 29 82 17
gan ASSURANCES
Julien LOMBAERT
Agent général Gan
Avenue Noël Navoizat
CHATILLON SUR SEINE
03 80 91 19 15

Sommaire

Côte d'Or

04 • Élevages ovins : Appel à la vigilance
05 • Retenues d'eau : «*La bonne idée de notre ministre*»
06 • Vingeanne : «*Une invasion de chenilles*»
07 • J'veux du local : Plus de 250 producteurs répertoriés

Nièvre

08 • Stéphane Aurousseau : «*J'ai pris plaisir à présider la FDSEA*»
09 • Élevage : Les éleveurs du morvan de nouveau inquiets
10 • Élevage : «*Je souhaite revenir à l'élevage traditionnel*»
11 • Faune sauvage : Dégâts de corvidés : c'est le moment de déclarer

Yonne

12 • Le Court-circuit 89 : Du bio et du local, directement du champ à l'assiette
13 • Syndicalisme : «*Quand une agence officielle de l'État dérape, nous sommes là pour rectifier le tir !*»
14 • Alysé : Le maïs n'a pas encore trouvé son bon compagnon de culture
15 • Incendies de récoltes : Mieux vaut prévenir que guérir

Région et ailleurs

16 • Drives fermiers : un succès au-delà du confinement ?
17 • Inédit : Une présidente pour le cassis de Dijon

Filières

18 • Bois-Forêt Scolytes : La mobilisation forestière face à l'invasion
19 • Cultures Réussir son Colza Bio : Mieux vaut prévenir que souffrir
20 • Élevage Adaptation : L'élevage mis à l'épreuve par le changement climatique

Dossier

21-30 • Spécial bâtiments *seconde partie*

Infos Services

31 • Économie et gestion
32 • Analyses et tendances
33-34 • Petites annonces
35-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Avenir

Faciliter le renouvellement

La section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du Conseil économique, social et environnemental (Cese), a rendu public, le 9 juin, un avis intitulé « Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ». Il entend mobiliser les acteurs pour favoriser les installations.



Pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, le Cese développe dix-neuf préconisations

L'agriculture perd chaque année des terres (50 000 ha/an depuis cinq ans), des exploitations (-14 % en dix ans) et des exploitants (-56 000 en dix ans). Elle voit aussi le prix du foncier augmenter et la spécialisation des exploitations devenir la règle. Aujourd'hui 36 % des exploitants ont plus de 55 ans. Dans ces conditions, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) s'interroge sur la manière dont l'agriculture peut renouveler ses générations. *« La question de l'installation agricole revêt une importance accrue pour mettre fin à l'hémorragie que connaît ce secteur »*, indique Bertrand Coly, le rapporteur de l'avis validé par le Cese. Revenant sur le rôle des Safer, du contrôle des structures, et de la Dotation jeune agriculteur (DJA), l'avis rappelle que le profil des installés a évolué au fil du temps. *« La transmission des fermes est longtemps demeurée une affaire essentiellement familiale, un des enfants prenant la suite de ses parents, ce qui permettait de ne pas morceler l'exploitation »*, indique-t-il. Aujourd'hui *« 32 % des installations réalisées en 2017 ayant bénéficié d'aides publiques se sont faites hors cadre familial »*, ajoute le rapport. D'ailleurs, plus de 31 % des chefs d'exploitation qui se sont installés en 2018 avaient plus de 40 ans, un nombre significatif d'entre eux étant en reconversion professionnelle.

Dix-neuf préconisations

Pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, le Cese développe dix-neuf préconisations parmi lesquelles : Amplifier l'action de soutien des collectivités territoriales aux porteurs de projet, par le repérage des terres qui se libèrent, en mobilisant des biens communaux, et en assurant le portage du foncier, directement ou via l'implication d'acteurs coopératifs et associatifs. Organiser de façon systématique des rendez-vous individuels et collectifs, cinq ans avant le départ en retraite prévisible, pour sensibiliser les cédants à la transmission et leur présenter les outils d'accompagnement existants. Proposer de manière systématique, cinq ans avant l'âge potentiel de la retraite, que leurs fermes soient inscrites sur le Répertoire départ installation (RDI). La FNSEA a réagi dans un communiqué de presse à la publication de cet avis : *« Faisons du renouvellement des générations une priorité politique, oui ! Ce rapport apporte une contribution à cet égard, mais toutes ses propositions ne doivent pas être prises à la lettre »*. Elle exprime ainsi *« de vives inquiétudes sur les points de dissensus comme l'accès à la DJA jusqu'à 50 ans, qui, non seulement risque de profondément diluer l'enveloppe dédiée, mais en plus fait perdre toute considération générationnelle, à l'origine de cette aide »*. Elle regrette aussi que *« le rapport ne mentionne pas la promotion des métiers, nécessaire pour susciter des vocations, relever le défi démographique et assurer la dynamique des territoires. Des propositions existent pourtant à ce jour, comme l'organisation d'une campagne de promotion du métier à l'échelle nationale »*.

ACTUAGR

la météo présentée par Dijon Céréales

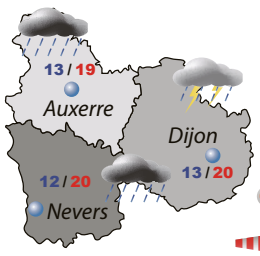
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 19 Juin



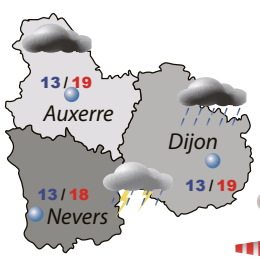
Instable
Des précipitations sont attendues et seront accompagnées d'orages localement.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 18 à 20°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Romuald
Soleil : 05h49 - 21h56
Lune : 04h37 - 20h17

Samedi 20 Juin



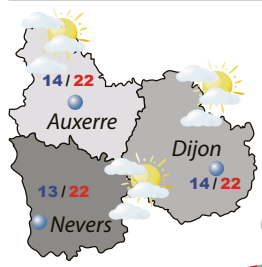
Orageux
Les orages persisteront par endroits pour ce samedi. Les températures seront stationnaires.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 16 à 20°C

Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Silvère
Soleil : 05h49 - 21h57
Lune : 05h09 - 21h23

Dimanche 21 Juin



Beau temps
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective, avec quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 20 à 23°C

Vents : Ouest 10 km/h

Saint Rodolphe
Soleil : 05h49 - 21h57
Lune : 05h50 - 22h25

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Juin au Mercredi 24 Juin
Un temps ensoleillé pour lundi et mardi. Des averses orageuses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Est à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C — T° maxi : 26 à 28°C

Du Jeudi 25 Juin au Dimanche 28 Juin
Des précipitations sont attendues pour cette période et seront accompagnées d'orages ce samedi.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 10 à 12°C — T° maxi : 25 à 27°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Interview

Changements dans le carburant...

Robert Verger préside la Commission fiscale de la FNSEA. Il revient sur le remplacement progressif du Gazole non routier (GNR) par le gazole agricole qui devrait intervenir en 2022.



Le Gazole non routier (GNR) est appelé à disparaître pour être remplacé par un gazole agricole.

■ **Alors même que la crise économique sévit encore, la hausse programmée de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur le Gazole non routier (GNR) reste d'actualité au 1er juillet. Quel sera l'impact pour les exploitants agricoles ?**
Roger Verger : *«Il faut rappeler que cette hausse n'a pas été pensée pour les exploitants agricoles, mais pour les entreprises du BTP. Nous avons su, au moment où l'avenir des fiscalités réduites sur le carburant était débattu, démontrer la spécificité agricole, et l'impossibilité pour notre secteur de répercuter une telle hausse sur le prix de denrées alimentaires. Cette hausse touchera toutefois tous les consommateurs de GNR, afin de permettre une transition progressive, et d'aligner, sur un an et demi, la taxation du GNR sur celle du gazole blanc. Une seconde hausse interviendra donc au 1er janvier 2021, et la dernière marche sera franchie le 1er janvier 2022, avec la disparition du GNR. Les exploitants agricoles bénéficieront au 1er janvier 2022 d'un gazole agricole spécifique, dont le tarif de TICPE à l'achat sera de 3,86€/hl. On évitera donc à l'avenir la phase de demande de remboursement partiel. Pour compenser l'impact de ces hausses lors de l'achat du carburant, un système d'acompte a été obtenu pour les exploitants agricoles. Les premiers acomptes ont été versés début juin, et concerneront automatiquement tous ceux qui ont déposé une demande de remboursement pour les consommations de GNR de 2018 avant le 31 janvier 2020».*

■ **Que se passe-t-il pour ceux qui n'avaient pas de consommations en 2018, comme les nouveaux installés, ou simplement ceux qui n'ont pas déposé leur demande au 31 janvier 2020 ?**
RV : *«Malheureusement, aucun mécanisme de rattrapage n'était prévu et n'a pu être obtenu, dans la mesure où il s'agit d'une mesure ponctuelle, qui se termine dans un an et demi, et pour laquelle aucun moyen de traitement humain n'a été affecté. La contrepartie à cela est que l'acompte est versé automatiquement, dès l'instant où les demandes de remboursements ont été faites en temps et en heure. Pour ceux qui n'auront pas pu bénéficier de l'acompte du 1er juillet 2020, ils devront attendre l'ouverture de la campagne de remboursement des consommations 2019. Elle commencera l'année prochaine début mars, afin de réduire la durée pendant laquelle la hausse de juillet pèsera sur la trésorerie des exploitants. Le délai du 31 janvier 2020 n'avait toutefois d'incidence que pour le versement de l'acompte. Les exploitants ont toujours jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer leur demande relative aux consommations 2018. Une seconde hausse interviendra donc le 1er janvier 2021».*

■ **La mécanique et les délais seront les mêmes ?**
RV : *«Sur le principe oui, en pratique, il y aura quelques différences. Tout d'abord, sur le montant de la hausse. Celle de juillet s'élèvera à 188 € la tonne, celle de janvier à 314 € la tonne, amenant la TICPE à 502 € la tonne de GNR à l'achat, contre 188 € actuellement. Sur le délai pour faire la demande de remboursement, ensuite. La hausse interviendra au 1er janvier 2021, mais les exploitants auront jusqu'au 31 décembre 2020 pour établir leur demande. Enfin sur le versement de l'acompte. Il est annoncé pour mars 2021, malgré une hausse du tarif et donc un impact sur la trésorerie dès les livraisons de janvier. Nous essayons de faire évoluer ce point, mais il est inhérent au délai de traitement incompressible des demandes. En tout état de cause, plus la demande de remboursement sera établie tôt, plus le versement de l'acompte interviendra rapidement. La campagne de remboursement pour les consommations 2019 est ouverte depuis le 1er mai. L'ensemble des demandes se fait désormais via la plateforme en ligne Chorus Pro, même pour les montants de remboursements inférieurs à 300 €, il faut donc anticiper largement l'échéance, particulièrement en cas de première demande et d'inscription sur le site. De nombreuses FDSEA proposent, à tout exploitant, un accompagnement allant jusqu'à la prise en charge complète de la démarche et une certaine expertise est parfois nécessaire pour débloquer des situations».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

en bref

Viticulture Les caves se déconfinent

La Bourgogne compte 900 caves ouvertes au public : ici, l'accueil au caveau est une tradition. La vente directe représente 15% du chiffre d'affaires de la filière. L'enjeu est de taille. De nombreux caveaux n'ont plus accueilli de public pendant le confinement. Certains ont fait preuve d'une belle réactivité en développant, outre la vente à emporter, la commercialisation sur internet, les livraisons à domicile... assurant ainsi un minimum de revenus pour leur exploitation. A l'heure de la reprise, les caveaux s'adaptent pour recevoir leur public. Une liste des caves qui s'engagent à accueillir les visiteurs dans le respect des normes sanitaires en vigueur vient d'être mise en ligne sur le site du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Actualisée quotidiennement, elle compile toutes les informations liées aux conditions d'ouverture. www.vins-bourgogne.fr

Calamités Sur la gestion des risques, le ministre de l'Agriculture promet des annonces

«Avant le 14 juillet, je réunirai l'ensemble des partenaires pour faire des propositions». C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume, le 15 juin, sur France Bleu Drôme Ardèche. *«Il faut une assurance généralisée et mutualisée»*, a-t-il ajouté, faisant écho aux recommandations du groupe de travail planchant depuis novembre sur l'articulation entre assurance récolte et régime des calamités agricoles. En effet, le 4 juin, la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) a envoyé aux membres du groupe un *«projet de synthèse»* récapitulant leurs prises de position. D'après ce document, le groupe de travail *«recommande de viser, à terme, que le soutien public se concentre sur un outil de mutualisation unique par groupe de cultures pour les pertes de récolte d'une part et les pertes de fonds d'autre part»*. Concernant les pertes de récolte sur prairie, il préconise de *«conserver (…) durant une phase transitoire la coexistence entre l'assurance prairie subventionnée et un dispositif des calamités agricoles profondément remanié»*. Cette phase transitoire devrait débuter *«dès la gestion des dossiers sécheresse de la campagne 2020»*, précise le groupe de travail. S'ajoute une douzaine de recommandations visant à simplifier l'architecture du dispositif d'assurance et à améliorer son taux de pénétration.

Lait 22 000 exploitations indemnisées pour réduction de production

«C'est un succès», se réjouit Thierry Roquefeuil, président de l'interprofession laitière, le Cniel, interrogé le 16 juin sur le bilan du dispositif de réduction volontaire de la production de lait mis en place au mois d'avril. Au total, 48 millions de litres de lait n'ont pas été produits et 22 000 exploitations laitières, soit 40% d'entre elles, seront indemnisées par l'interprofession pour leurs efforts. Cela représente un budget de 15,28 millions d'euros pour le Cniel. L'enveloppe initialement prévue était de 10 M€. *«Nous avons voulu aller au bout de notre décision»*, explique Thierry Roquefeuil. L'interprofession puisera donc dans ses réserves et assurera une *«gestion plus serrée que ce qui avait était prévu pour 2020»*. Face à la crise du Covid-19, *«nous voulions éviter de jeter du lait et de saturer les outils de transformation»*, alors que la collecte laitière connaît son pic annuel en avril, justifie-t-il. Dans sa note de conjoncture publiée le 16 juin, Agreste fait état d'une baisse de la collecte laitière hexagonale de 0,7% en avril par rapport au même mois l'année précédente. *«La sècheresse subie dans les grandes régions productrices a ralenti la pousse de l'herbe et réduit la production laitière»*, avance également la note.

Viande Le groupe Bigard embauche

Le groupe Bigard (3 700 salariés, 4,5 milliards de CA) prévoit d'embaucher *«650 personnes en CDI d'ici la fin de l'année, malgré un contexte économique et social difficile»*, a annoncé le directeur général adjoint du groupe, Benjamin Castel. Bigard connaît entre 200 et 300 départs à la retraite par an, en très grande partie sur des emplois d'opérateurs de production. *«Former un désosseur, c'est entre deux et trois ans, on ne veut pas avoir une année blanche avec des répercussions sur 2022 ou 2023»*, poursuit Benjamin Castel. Ces embauches interviendront sur l'ensemble des 55 établissements, dont 28 abattoirs, que compte le groupe en France. Leader français de la viande, Bigard est notamment propriétaire de Charal, Socopa Viandes et Tracoval.

Filière équine Le Salon du Cheval reporté

En raison de la pandémie du Covid-19, le Salon du Cheval de Paris n'aura pas lieu en 2020. Il est reporté en 2021, a annoncé le 15 juin, Jean-Luc Poulain, président du Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) en accord avec la société Grand Prix events. *«Le temps joue contre nous. Comment organiser un tel événement sans connaître les règles sanitaires qui seront appliquées quant à l'accueil du public ? Préparation, commercialisation, devoir de franchise, etc. Nous avons la responsabilité de ne pas faire courir de risques inconsidérés au public, aux cavaliers, aux exposants comme aux institutionnels qui font vivre notre salon»*, a déclaré Jean-Luc Poulain. Toutefois *«le championnat du monde du cheval arabe est maintenu»*, sans que le date soit pour l'heure connue.

Élevages ovins

Appel à la vigilance

Les myiases ovines sont particulièrement précoces et nombreuses cette année dans le département.

Ces dermatoses, dues à des lésions causées par le développement de larves de mouches sur leurs hôtes, se manifestent visiblement bien plus tôt que d'accoutumée. *«Les cas sont nombreux cette année et peuvent aller jusqu'à la mort»*, fait remarquer Aurore Gérard, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *«mes collègues des autres organismes font le même constat et alertent les éleveurs. Nous pensons que cela est dû à la météo que nous avons, l'année 2020 est très en avance. Les mouches responsables de cette maladie ne sont pas en retard, elles non plus»*. Aurore Gérard appelle les éleveurs à la plus grande vigilance sur leurs animaux, aussi bien les brebis que les béliers et les agneaux : *«pour limiter les souillures et l'impact des myiases, des éleveurs ont tondu leurs animaux en avance. C'est l'une des démarches à suivre. Il faut bien inspecter tous les ovins, dès lors qu'il y a des présomptions d'attaques de mouches. Un éleveur dans le secteur de Pouilly-en-Auxois qui venait de tondre m'a récemment informée qu'une quinzaine de ses ovins avaient été touchés… Surveillez très régulièrement les animaux, notamment ceux qui présentent des souillures. En cas d'attente, tondez loin autour de la plaie, jusqu'à la laine propre, enlevez tous les asticots à la pince, nettoyez, désinfectez et séchez très minutieusement les plaies jusqu'à guérison. Des solutions allopathiques ou alternatives existent pour limiter les attaques. Rapprochez-vous de votre vétérinaire traitant pour qu'il vous propose un traitement préventif»*.

Ça va très vite

Benoît Saussier, éleveur de 140 brebis Île de France et Charollaises à Étormay près de Baigneux-les-Juifs, déplore actuellement deux agneaux très affaiblis : *«ils ont perdu beaucoup de poids, je ne sais pas s'ils vont s'en remettre. Tout est allé très vite, je les ai lâchés un matin et tout allait très bien. Dans la soirée, j'ai aussitôt remarqué que quelque chose ne tournait pas rond. Les myiases sont facilement détectables. Il faut être aussi vigilant sur la laine, où peuvent se développer beaucoup d'asticots»*. L'éleveur de la haute Côte-d'Or tond systématiquement ses brebis, très tôt au printemps, pour éviter ce type de maladies : *«les myiases, nous n'en avons pas tous les ans, fort heureusement. L'année dernière déjà, il faisait chaud mais il n'y a pourtant pas eu le moindre problème. Ce phénomène semble difficile à expliquer. La dernière fois que j'en ai eu dans mon élevage, c'était il y a cinq ans sur des béliers Mérinos précoces. Je ne sais pas s'il existe une solution miracle pour s'en débarrasser. Personnellement, j'utilise des antibiotiques»*.



La teinture d'iode, une bonne solution pour désinfecter les plaies dues aux myiases.

AG

Productions végétales

Les moissons en approche

Un jeune agriculteur de Pouilly-sur-Vingeanne évoque ses récoltes déjà réalisées et à venir.



Didier et Thomas Tassin, lors d'une petite séance *«entretien du matériel»*, entre les foins, l'enrubannage et les futures moissons.

Mine de rien, les moissons ne seront pas si en avance que ça. *«Ici, le temps a changé depuis un petit moment, il fait moins chaud, le soleil est moins présent. À mon avis, les moissons sont décalées d'une quinzaine de jours par rapport à ce que nous avions prévu»*, observe Thomas Tassin, à Pouilly-sur-Vingeanne.

La semaine dernière, l'exploitant agricole de 31 ans travaillait dans son atelier avec son père Didier, aujourd'hui en retraite, et livrait son ressenti sur les différentes récoltes de l'année.

Pour celles déjà réalisées, relatives aux fourrages et destinées à nourrir les 50 taurillons montbéliards et 20 vaches limousines de l'exploitation, la baisse moyenne des tonnages s'élève aux environs de 20 %. *«Je pense que nous avons limité la casse compte tenu des 65 jours consécutifs de sec que nous avons eus depuis mars»*, commente Thomas Tassin, *«nous avons ici des prés relativement humides, je pense que cela a aidé. Le retour des pluies depuis début mai a également été favorable pour nous, sinon les résultats auraient été beaucoup plus décevants. Notre commune a été bien arrosée avec un coup de 40 mm et un autre à 60 mm. Cela n'a malheureusement pas été le cas partout dans notre secteur. Aujourd'hui, avec des précipitations moins importantes mais toujours présentes, nous espérons réaliser de bonnes deuxièmes coupes»*.

Top départ le 5 juillet ?

Le jeune Côte-d'orien, en Gaec avec son oncle, pense débuter les moissons autour du 5 juillet. Pas moins de 270 ha de grandes cultures seront à faucher, avec des résultats qui s'annoncent déjà très hétérogènes : *«je pense qu'il y aura de grandes différences entre les bonnes terres et les autres, les terres à cailloux, qui ont beaucoup souffert du sec et dans lesquelles je m'attends à des baisses de rendements de l'ordre de 50 %. Ces disparités seront davantage marquées que certaines années, encore une fois à cause de ces deux mois de sec. Nous avons eu aussi des gelées tardives au mois d'avril, c'est assez fréquent par ici et cela n'a rien arrangé»*. Thomas Tassin récoltera de l'orge fourrager, du blé, du colza, mais aussi du soja, du tournesol et du lin : *«ces trois dernières cultures sont relativement nouvelles chez nous. Elles remplacent 40 % de notre sole de colza, qui donne des résultats toujours plus décevants d'année en année. Le soja a pleinement profité des pluies et semble bien parti, à l'exception de nombreuses chenilles qui perturbent leur développement en mangeant les feuilles. Pour les autres cultures, nous attendrons de moissonner pour nous prononcer, mais tout ce qui est cultivé aujourd'hui sur des cailloux sera très décevant, c'est certain. Hormis une seule parcelle située dans un mauvais champ, notre blé se trouve cette année dans les meilleures parcelles de la ferme et nous espérons au moins atteindre notre moyenne habituelle, aux alentours de 65 q/ha»*.

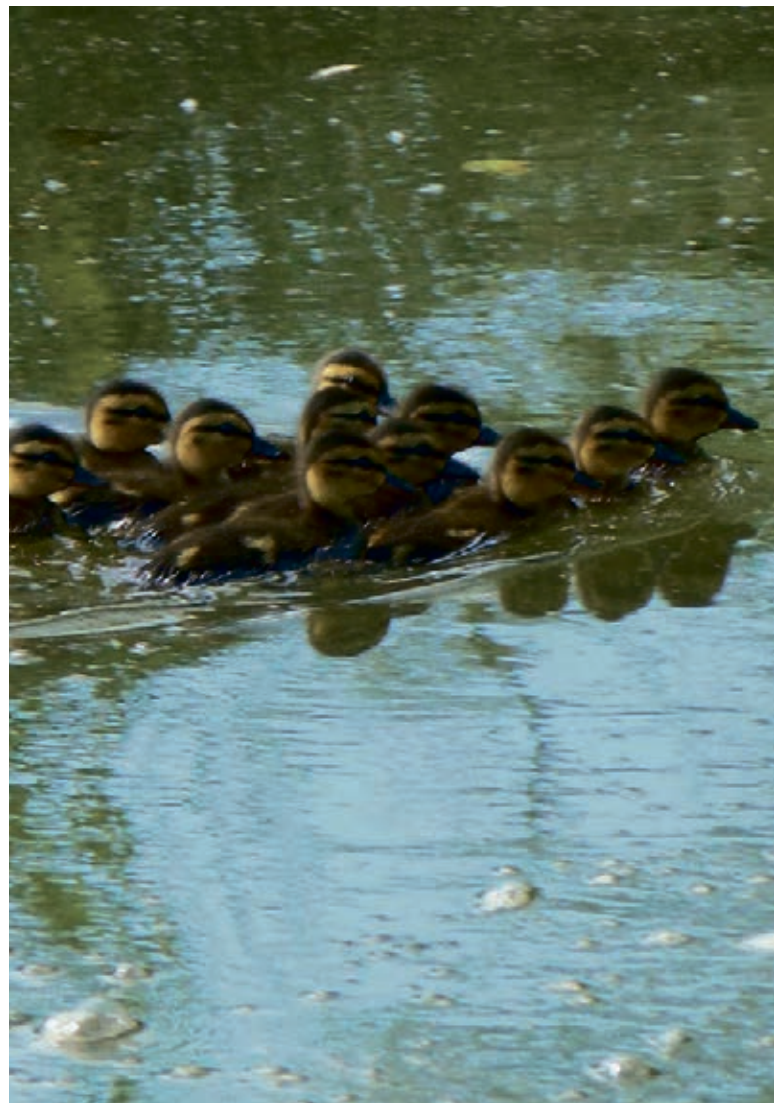
AG

Retenues d'eau

«La bonne idée de notre ministre»

Un chercheur côte-d'orien - également agriculteur - souligne la nécessité de créer des retenues d'eau. Il y va de la *«survie de notre agriculture et plus largement de celle de notre ruralité»*.





En plus de leur utilité agricole, les retenues d'eau sont bénéfiques à la biodiversité.



Face aux sécheresses récurrentes, le gouvernement par la voix de son ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a proposé en milieu d'année 2019, d'autoriser la mise en place d'une «soixantaine» de retenues d'eau sur le territoire pour lutter contre la sécheresse.

Alors que l'été 2020 s'annonce sec, les discussions se poursuivent avec des écologistes qui font largement *«barrage»*. *«La mise en place de retenues d'eau sur les réseaux hydrographiques secondaires, comme les ruisseaux, est pourtant une excellente idée»* affirme Vincent Chaplot, hydro-pédologue de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et spécialiste des mouvements de l'eau et des éléments issus des sols (sédiment, carbone, nutriments) dans les paysages. Cet exploitant agricole basé à Époisses se justifie : *«les petits barrages permettent tout d'abord d'écrêter les crues des rivières qui sont de plus en plus fréquentes, cela limite les dommages sur les ouvrages comme les ponts, les routes, les habitations et même les accidents aux personnes»*. Philippe Tardit, lui aussi agriculteur à Époisses, est un ancien draineur et rappelle pour sa part que *«nous avons largement drainé nos sols dans les années 1980-1990 pour évacuer les excès d'eau. Aujourd'hui, c'est au manque d'eau auquel nous faisons également face. L'eau drainée durant les périodes humides pourrait être stockée pour être ensuite restituée au sol lors des sécheresses de façon à assurer de nombreux bénéfices»*.

Réponse aux réticents

Vincent Chaplot indique que de nombreuses études internationales s'intéressent à ce sujet, pleinement d'actualité : *«les retenues d'eau qui accentuent le temps de présence de l'eau en amont des bassins-versants permettent également de recharger les nappes pour une meilleure alimentation des cours d'eau en été. Elles assainissent aussi les eaux de surface souvent turbides et chargées en nutriments et en pesticides. Enfin, les retenues fournissent l'eau nécessaire aux animaux et aux sols pendant les périodes sèches pour produire des denrées alimentaires et énergétiques et assurer le bon fonctionnement de nos sols sur la durée. D'autres pays se sont déjà largement engagés dans cette voie. Les imiter en va de la survie de notre agriculture et plus largement de celle de notre ruralité»*. Quant aux réticences des écologistes pour lesquels ces réserves artificielles seraient *«contre-productives»*, Vincent Chaplot se veut rassurant : *«l'assèchement des cours d'eau vers l'aval est souvent invoqué mais il correspond à des cas rares où les retenues sont implantées sur des cours d'eau principaux, ce qui n'est pas souhaitable. Quant aux immenses bénéfices pour la biodiversité, une image vaut mille mots»*.

Vingeanne

«Une invasion de chenilles»

Un retraité agricole signale la présence de très nombreuses chenilles sur son territoire.





Les chenilles du bombyx disparate, qui est un papillon de nuit, peuvent défolier des milliers d'hectares de forêts en cas de pullulation. Cette espèce ne connaît toutefois pas de véritables cycles et dépend de la dynamique de ses prédateurs, comme la mésange et le grand calosome, qui est un coléoptère. Les conditions climatiques jouent également un rôle important.

Joël Fiatte n'avait jamais vu autant de chenilles autour de chez lui. *«C'est incroyable, elles sont partout, des milliers d'hectares de bois sont concernés. Des exploitants s'inquiètent également pour leurs cultures. Des chenilles comme ça, il y en a ici depuis trois ans maintenant mais leur nombre a plus que décuplé cette année»*, observe ce retraité agricole domicilié à Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne. *«C'est déjà l'automne ici»* illustre cet homme de 65 ans : *«ces chenilles mangent toutes les feuilles. Avec les derniers coups de vent et de chaud que nous avons eus, tout est tombé par terre. Elles viennent jusqu'à ma ferme et ont récemment attaqué un tilleul ainsi qu'un noisetier. Elles mangent tout, c'est pire qu'un troupeau de vaches dans un pré»*. Pour la partie agricole, Joël Fiatte évoque de récents échanges avec des exploitants de son secteur : *«l'un d'eux m'a informé que les chenilles avaient fait leur arrivée dans son soja, il espère qu'elles ne feront que traverser son champ, ce n'est pas gagné, beaucoup de feuilles sont déjà mangées… Un autre s'inquiète de sa luzerne, un troisième a une parcelle de blé en lisière de forêt et se pose bien des questions lui aussi»*. Joël Fiatte n'est *«ni scientifique, ni spécialiste des chenilles»* et s'est renseigné auprès de plusieurs instances : *«on me dit qu'il s'agit vraisemblablement de chenilles de bombyx. On m'assure que cette espèce n'est pas urticante mais un agriculteur du coin s'est quand même récemment retrouvé avec des cloques rouges sur le corps, je ne sais pas si c'est lié. J'attends de voir ce que la situation va donner mais je m'inquiète déjà pour l'an prochain, cela risque d'être encore pire qu'aujourd'hui si cette dynamique continue… Je trouve que cette forte pression de chenilles ici est sous-estimée, il y aura sans doute une tout autre considération quand celles-ci se retrouveront aux portes de Dijon»*.

AG



Joël Fiatte, dans un secteur particulièrement *«attaqué»*.

Vols dans les exploitations

Jamais assez prudents

Le dispositif Alertagri 21 a fait ses preuves depuis sa création en 2013. Il est toujours possible d'y adhérer, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore testé.

La préfecture, la Chambre d'agriculture et le groupement de gendarmerie de Côte-d'Or mettent en place, depuis plus de six ans, un réseau d'alerte par SMS fondé sur le principe de solidarité. Plus de 700 agriculteurs et près de 150 viticulteurs adhèrent aujourd'hui à ce service entièrement gratuit. Alertagri 21 leur permet d'être informés dans les meilleurs délais de certains faits de délinquance commis dans leur secteur, au préjudice de l'un ou de plusieurs d'entre eux. Il contribue ainsi à la sécurité des exploitations agricoles et permet de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière. Ce réseau d'alerte est aussi utilisé pour diffuser des messages de sensibilisation lors de périodes propices à la commission de délits. En 2020, 13 alertes ont déjà été déclenchées (cinq en janvier, trois en février, une en mars, deux en avril, une en mai et une autre ce mois, en l'occurrence le 10 juin) pour les motifs suivants : vols de GPS et de véhicules, vols dans des hangars agricoles, personnes et automobiles suspectes, mises en garde. Renseignements et contact : www.alertagri21.fr

AG



Conseils aux agriculteurs

Les exploitations agricoles restent des cibles de choix, dispersées sur un territoire étendu. Le site alertagri21.fr rappelle plusieurs réflexes simples à adopter pour limiter les risques de vols, comme multiplier les obstacles, entreposer le matériel dans un hangar fermé et sous alarme, garer un engin coupe-porte devant les matériels, enlever la clé permettant de démarrer l'engin en fin d'utilisation, atteler un outil porté, activer le coupe-batterie, utiliser un dispositif immobilisant l'essieu, changer le barillet (tous les tracteurs d'une même marque ont la même serrure). Bien d'autres préconisations sont mentionnées sur le site internet du dispositif.

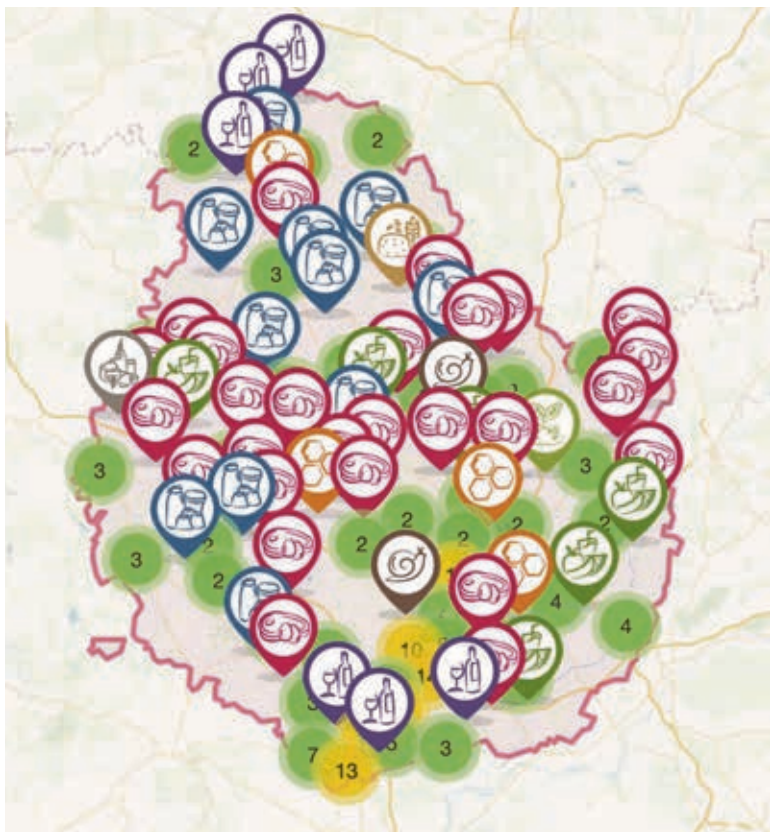
Tout est bien qui finit bien

Émilie Lucot, maraîchère et éleveuse de poules bio à Auxonne, a été victime d'un vol dans sa ferme il y a plusieurs semaines. Des individus cagoulés, filmés à l'aide d'une caméra, lui ont dérobé 220 de ses 249 volailles. Récemment installée, la Côte-d'orienne bénéficie d'un élan de solidarité pour reconstituer son cheptel. Une cagnotte en ligne (www.lepotsolidaire.fr/pot/att9dh1n) a déjà attiré plus de 120 donateurs pour une somme totale dépassant 3 400 euros.



J'veux du local

Plus de 250 producteurs répertoriés





«*J'veux du local*» connaît un franc succès depuis sa mise en ligne à la fin du mois d'avril. Ce site internet destiné à mettre en relation les producteurs locaux et les consommateurs répertorie déjà plus de 250 professionnels à travers le département, dont une centaine de viticulteurs. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui gère ce moyen de communication avec le soutien du Conseil départemental, rappelle qu'il n'est pas trop tard pour s'inscrire. Toute personne travaillant en circuits courts et en vente directe est la bienvenue.

Ce service est gratuit et permet de faire connaître ses bons produits, sa localisation et ses coordonnées au grand public. Le site est facile d'utilisation pour les internautes : différents pictogrammes répertorient les agriculteurs et leurs productions sur une carte. Il suffit ensuite de cliquer pour obtenir de plus amples renseignements. Renseignements et contact : jveuxdulocal21.fr

AG

Le Gaec Henriot a fait partie des toutes premières exploitations inscrites. Cette ferme de polyculture-élevage bio, basée à Villebichot, propose des caissettes de viande charolaise et bazadaise ainsi que des farines. Les trois associés Laurence Henriot, Raphaël Lanier et Hervé Naigeon apprécient tout particulièrement ce nouveau service : «*Nous avons reçu un mail de la Chambre d'agriculture et nous nous sommes aussitôt engagés. Développer notre vente directe est l'un de nos objectifs. Nous n'avons pas encore de recul quant à notre présence sur ce site, mais il s'agit indéniablement d'un outil supplémentaire pour communiquer sur nos produits*». Le confinement aura au moins eu un avantage, celui de renouer le lien entre les producteurs locaux et le grand public. «*Le marché du local se portait déjà bien mais là, il a battu tous les records. Nous avons eu de nouveaux clients. Aujourd'hui, nous restons sur la même tendance, et nous espérons que cela va se poursuivre*», ajoute Laurence Henriot.



Produits fermiers

Un second drive est né

Le drive fermier de La Haute Vallée de l'Aube a ouvert ses portes à Montigny-sur-Aube.

Le drive fermier de Côte-d'Or, basé à Dijon, n'est plus la seule « *boutique virtuelle* » dans le département. Une seconde structure du même type, mais cette fois-ci individuelle, s'est constituée il y a quelques semaines dans le Châtillonnais, et plus précisément au Château de Montigny-sur-Aube, aux « *Vergers-potagers de Montigny* » produisant des fruits et légumes en agriculture biologique. Impacté par la crise sanitaire - notamment pour sa partie touristique et sa ferme-auberge - le site géré par Marie-France Ménage-Small, adhérente à Bienvenue à la ferme, s'est orienté vers le e-commerce pour écouler ses excellents produits. Les consommateurs passent commande via le site www.drivefermier21520.fr, au plus tard mercredi minuit, afin d'effectuer un retrait le vendredi au château. Étaient notamment proposés la semaine dernière : des fraises, des radis, des salades, des plants et plantes aromatiques et même du miel. Renseignements : 06 08 90 75 10 ou info@chateaudemontigny.com



Maxime Voizeux, chef jardinier en charge des Vergers-Potagers de Montigny.

Chambre d'agriculture

Les formations reprennent

Certaines formations ont repris depuis fin mai à Bretenière dans le respect, bien sûr, des mesures sanitaires. C'est notamment le cas d'Inst'Agri qui permet aux porteurs de projet de s'approprier les chiffres de leur future installation. Une autre actualité concerne le service formations de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec le bilan de satisfaction des 196 stages de l'année 2019.

Les résultats sont extrêmement positifs : 97 % des 1 200 stagiaires qui ont répondu au formulaire ont été satisfaits de leur formation. Pour 99 % des personnes sondées, la formation à laquelle ils ont pris part était «*bien ou très bien organisée*». Pour 98 % des stagiaires, les interventions étaient de «*bonne ou de très bonne qualité*». Les acquis de la formation seront utilisés «*à court terme sur l'exploitation*» pour 92 % des participants. La formation a «*bien ou très bien répondu aux attentes*» dans 99 % des cas.

Élise Bartoletti

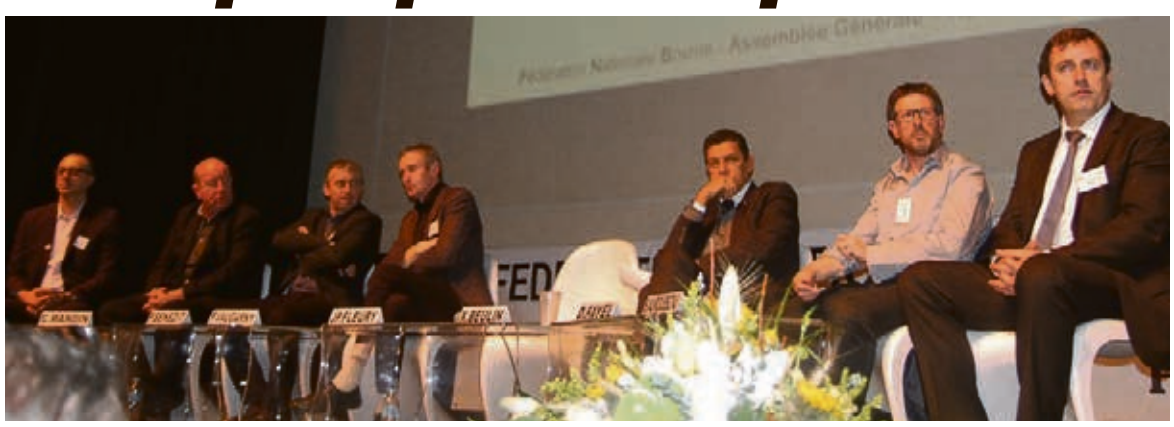
Emploi

Recherche de maître d'apprentissage

Armand, futur étudiant en BTSA Acse (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), recherche un maître d'apprentissage dans une exploitation en grandes cultures ou polyculture élevage pour une durée de 2 ans à partir de septembre 2020. Âgé de 20 ans, il est titulaire du permis B et possède une voiture. Il est donc mobile sur tout le département. Résident à Brazey-en-Plaine, il souhaiterait pouvoir loger à proximité de l'exploitation si celle-ci se situe à plus de 30 km de son domicile. Titulaire d'un bac S, il a effectué des missions au sein du service de remplacement 70 et a également travaillé en contrat saisonnier en grandes cultures (moisson, pressage, préparation des sols, semis…). Pour obtenir ses coordonnées, contactez le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68 ou sje@fdsea21.fr.

Interview de Stéphane Aurousseau

«J'ai pris plaisir à présider la FDSEA»



La venue de Xavier Beulin (troisième en partant de la droite) au congrès de la FNB à Nevers en 2017, fut l'un des moments forts du mandat de Stéphane Aurousseau.



Stéphane Aurousseau a tenu à remercier la loyauté de Stéphane Lafranchise, l'ancien directeur de la FDSEA dont l'engagement fût total.



Stéphane Aurousseau se félicite de la réussite de l'action de la Fête des Moissons dans laquelle le département se place en tête en termes d'organisation de rendez-vous.



Stéphane Aurousseau, entouré de Christiane Lambert (présidente FNSEA) et de Cédric Bernier (président JA 58) lors du meeting de la FDSEA pour les élections à la Chambre d'agriculture le 7 décembre 2018 dans l'exploitation de la famille Blandin à St Pereuse.

Après six ans à la tête de la FDSEA, Stéphane Aurousseau a cédé sa place à Emmanuel Bernard. Retour sur ces deux mandats riches en événements et en combats syndicaux.

L'entretien a eu lieu dans les locaux de la FDSEA le mardi 2 juin quelques heures avant un conseil d'administration au cours duquel Stéphane Aurousseau a présenté sa démission. Initialement prévue en avril dernier cette passation de responsabilités avait été décalée en raison du Covid 19. Devant l'impossibilité de tenir une AG élective avant septembre et confronté à la question de cumul de mandats, Stéphane Aurousseau a souhaité clarifier rapidement la situation. Il nous a livrés ces moments forts, les acquis syndicaux et les points sur lesquels le syndicat doit encore travailler.

■ ***Quel bilan faites-vous de votre mandat ?***

Stéphane Aurousseau : *« Lorsque je suis arrivé à la FDSEA, j'avais fixé plusieurs ambitions. La première consistait à faire évoluer notre syndicat vers une structure toujours plus professionnelle. Nous sommes dans un contexte où les démarches administratives sont de plus en plus complexes, en témoigne la PAC. Dans le même temps, les agriculteurs sont eux-mêmes de plus en plus pointus, la FDSEA se doit donc d'être plus experte qu'eux. Je crois que sur ce sujet nous avons progressé même s'il y a toujours mieux à faire. La seconde ambition devait porter la FDSEA à la hauteur des nouvelles attentes des agriculteurs et être à l'écoute de l'ensemble des productions, je pense en particulier à la viticulture, aux circuits courts, aux grandes cultures, à l'aviculture. Fort de ce travail, nous sommes aujourd'hui un peu moins considérés comme étant un syndicat d'éleveurs bovins comme ce fut le cas par le passé, nous sommes finalement un syndicat rassembleur. Enfin la dernière ambition a été pour ma part de renforcer les fondamentaux de la FDSEA. Nous avons besoin d'un syndicat qui se projette dans l'avenir et qui n'a pas peur du lendemain. Je tiens à souligner sur ce point le travail réalisé par le service administratif sur les relances syndicales car rien n'est jamais acquis et il est primordial que nous nous remettions en question en permanence. Fort de ce travail, nous avons aujourd'hui un budget propre de cotisations qui est correct, tout ceci dans un contexte de diminution du nombre d'exploitants, ce qui n'est pas rien. Nous sommes situés parmi le tiers des FDSEA les plus dynamiques alors que l'on n'attend pas forcément la Nièvre sur ce point tant on a l'image d'un département extensif avec peu d'agriculteurs, réalisant peu de valeur ajoutée ».*

■ ***Avez-vous néanmoins des éléments sur lesquels vous avez des regrets ?***

S. A. : *« Oui il y a un point de fragilité qui se situe au niveau de l'engagement des adhérents. Dans mon action, j'ai toujours été suivi par mon bureau, un peu moins par mon Conseil d'administration et très peu par mes adhérents. L'engagement n'est pas véritablement développé chez eux et je le déplore. On ne vient pas dans un syndicat pour être défendu mais pour se défendre. La réussite passe à la fois par des ressources financières mais aussi humaines. C'est un élément sur lequel la FDSEA va devoir se pencher plus précisément ».*

> « S'engager oblige à se dépasser »

■ ***Quels sont les moments forts de votre mandat ?***

S. A. : *« Il y a dans un premier temps le congrès de la FNB, en février 2017 avec la venue de Xavier Beulin pour qui ce fut quasiment la dernière intervention publique puisqu'il est décédé quelques jours plus tard (le 19 février 2017, ndlr). Ce congrès a été un moment fort pour notre département. Ensuite, il y a la participation de la FDSEA au Téléthon qui nous a permis de réaliser une belle opération de communication. Toujours au chapitre communication, la Fête des Moissons que nous organisons chaque été est une réussite à tous les niveaux. Que ce soit du côté de la presse, que des agriculteurs qui ouvrent leurs portes, cet événement plaît énormément. Un peu moins drôle mais tout aussi marquant, il y a eu les manifestations en 2014 qui ont marqué le début de mon mandat. Lorsqu'on laisse le centre-ville de Nevers tels que nous l'avions laissé, c'est à ce moment-là que vous vous rendez compte de l'importance de vos responsabilités. Et puis, l'un des derniers faits marquants ce fut récemment la venue de Christiane Lambert dans le cadre des élections à la Chambre d'agriculture ».*

■ ***Y a-t-il des personnes que vous souhaiteriez remercier ?***

S. A. : *« Oui en premier lieu Stéphane Lafranchise l'ancien directeur. C'est un homme très loyal avec qui il était facile de travailler. On pouvait même s'interroger parfois si ce n'était pas lui le président tellement son engagement fut total (rire). Par ailleurs, je remercie l'équipe administrative pour son engagement durant ces six ans et en particulier pour sa disponibilité durant ce confinement durant lequel les conditions de travail n'étaient pas optimales. Enfin, je me félicite du recrutement de Blandine Caruel, notre nouvelle directrice, qui a pu déjà prouver son professionnalisme. Avec elle, la FDSEA est armée pour les prochaines années ».*

■ ***Avez-vous un message à passer aux agriculteurs ?***

S. A. : *« J'aimerais leur dire qu'il faut croire en leur métier et ne pas donner trop d'importance à l'agribashing car le grand public est bien au-dessus de ça. Les consommateurs l'ont massivement prouvé en faisant confiance, durant le confinement, aux agriculteurs engagés dans les circuits courts. Par ailleurs, nous sommes dans un département où des opportunités sont possibles mais il faut savoir les saisir. Ensuite, sur le plan syndical, les agriculteurs doivent être attentifs à leur organisation de représentation syndicale, la seule digne de ce nom. C'est la FDSEA ou rien. Dans les départements où les FDSEA sont affaiblies, personne n'a pris leur place. Ils devront s'appuyer sur leur fédération pour se saisir de ce défi qui sera celui d'une génération, celui de la contribution de l'agriculture à la lutte contre le réchauffement climatique. Enfin le dernier message est celui de l'engagement, car l'individualisme ne mène à rien. S'engager oblige à se dépasser. Lorsque vous recevez des personnalités d'envergure nationale comme le (ou la) président de la FNSEA, de la FNB, vous êtes obligés de sortir de votre zone de confort. Cet engagement vous procure une vie personnelle plus épanouie. En résumé, prenez votre destin en main et ne restez pas isolé, ça ne mène nulle part ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Élevage

Les éleveurs du morvan de nouveau inquiets

Ils sont un petit groupe d'agriculteurs installés dans le Morvan et plus précisément à Ouroux-en-Morvan et ils tirent la sonnette d'alarme sur une conjoncture et des aléas climatiques qui plombent la trésorerie de leurs exploitions.


Les éleveurs constatent cette année l'absence de légumineuse dans les Ray-Grass en raison de la dégradation des sols liée à la sécheresse.

Les aléas se suivent et malheureusement se ressemblent. Les éleveurs de Ouroux-en-Morvan ont profité de la période des foins pour attirer l'attention sur les rendements et les récoltes qui s'amenuisent à mesure que les sécheresses se multiplient.

« Cette année, il faut envisager une perte de rendements au alentour de 2/3 par rapport à une année normale. En moyenne dans le Morvan, une exploitation récolte 4 tonnes de matière sèche, mais cette année, nous sommes loin du compte. Ce qui me frappe, c'est l'absence de légumineuses dans les prés. Mon fils devait avoir du trèfle dans son Ray-Grass mais il n'a pas poussé en raison du manque d'eau. C'est le résultat aussi de la sécheresse de l'année dernière et du début de printemps de cette année qui a brûlé complémentent les parcelles » explique Pierre Bobin, éleveur à Ouroux-en-Morvan. Bernard Machecourt, éleveur lui aussi sur la commune parle d'une situation inédite : *« Je ne reconnais plus le Morvan, même lors de la sécheresse de 1976, le paysage n'était pas aussi brûlé. Le problème c'est la répétition des épisodes, ce qui fait que le parcellaire a du mal à s'en remettre »* estime-t-il. *« Heureusement que nous avons eu entre le 25 avril et le 14 mai environ 110 mm de pluie sinon les récoltes n'auraient pas pu avoir lieu. Ces précipitations ont sauvé la saison »* ajoute de nouveau Pierre Bobin. Pour les éleveurs morvandeaux, l'urgence des prochaines semaines va consister à trouver de la paille à des tarifs abordables. Ils en appellent une nouvelle fois au bon sens de leurs collègues céréaliers pour ne pas que ces derniers broient la paille dont ils ont cruellement besoin. D'autant plus que cette paille se négocie en moyenne à 80 euros la tonne alors mieux vaut pour ces éleveurs ne pas l'acheter trop loin de leur exploitation. Ces coups d'approvisionnement en paille remettent en lumière l'importance d'une aide au transport maintes fois réclamé par l'ancien exploitant Pierre Bobin. *« On m'a souvent répondu qu'il n'y avait pas le budget nécessaire pour ça et que nous avions l'ICHN au titre de la zone montagne. Or je rappelle à l'administration que l'ICHN couvre les différences de potentiel du parcellaire, mais ne couvre pas les frais supplémentaires liés à l'achat de fourrage ou de paille. Nous estimons qu'un éleveur du Morvan comme nous, n'est pas sur un pied d'égalité que nos collègues qui se trouvent dans des zones céréalières »* estime-t-il.

« Nous avons des groupements qui ne jouent pas le jeu »

L'autre sujet d'inquiétude c'est encore et toujours le prix de la viande. Certains membres de la Cuma la Rouxoise ont fait l'expérience de la contractualisation avec des coopératives mais n'en tirent pas forcément un avantage. C'est le cas notamment de Virginie et Thierry Desbrosses installés tous les deux sur le Gaec de Vauchisson à Ouroux-en-Morvan. *« Nous avons par exemple tenté la contractualisation avec Sicarev dans laquelle il est prévu une plus-value. Mais pour une vache de 360 kg, le commercial nous a proposé de la vendre à 3,50 € plus-value comprise. Nous pensions que cette plus-value serait plus rémunératrice, mais à ce prix-là, nous n'avons pas vu l'intérêt. Normalement, une plus-value est faite pour améliorer le prix de vente d'une bête, mais si elle est intégrée au tarif de base, il n'y a pas vraiment de différence. Par ailleurs, Sicarev fait répercuter ses frais de fonctionnement de 0,8 % aux éleveurs, ce que nous déplorons. Nous avons en réalité des groupements qui ne jouent pas le jeu »* estime le couple d'éleveurs. *« Nous avions alerté le député Patrice Perrot l'année dernière sur les cours de la viande qui sont pour nous catastrophiques. Je lui avais même fourni une facture et il s'était engagé à la montrer au ministre de l'Agriculture et même de le faire venir dans le département. Un an plus tard où en est-on de cette promesse ? »* s'interrogent les éleveurs d'Ouroux-en-Morvan. Ces derniers se disent prêts à la discussion avec le député.

Théophile Mercier

Enseignement

Orientation : c'est le moment de faire son choix

Le CFPPA de Château-Chinon profite de la reprise post-confinement pour présenter ses offres de formation pour la rentrée de septembre 2020. Un choix d'orientation qui doit être réfléchi dès maintenant.




Le CFPPA de Château-Chinon accueille des élèves en apprentissage, ou en BTS avec des possibilités d'immersion professionnelle.

À quelques jours de la fin de l'année scolaire, le moment est venu pour les futurs étudiants du département de préparer leur orientation. Le CFPPA de Château-Chinon se saisit de ce moment pour présenter ses offres pour la prochaine rentrées, à commencer par l'apprentissage.

Passer du temps dans des entreprises agricoles, des centres de gestions, des entreprises paramicole permet d'acquérir une certaine expérience sur le terrain. C'est un premier pas dans le monde du travail avec à la clef, la signature d'un CDD d'une durée de deux ans assortie d'une rémunération mensuel. En outre, il s'agit d'une combinaison entre les connaissances techniques apprises en formation et l'expérience de l'apprentissage. Cette voie est un tremplin avec la formation scolaire et le monde professionnel. Cela donne une vision plus ouverte sur les futurs choix professionnels des étudiants.

Faire le choix de l'insertion professionnel

Le Brevet de Technicien Supérieur d'Analyse et de Conduite des Systèmes d'Exploitation (ACSE) est un diplôme (BAC +2) polyvalent qui permet un très large choix d'emplois (agriculteur, techniciens en Chambre d'agriculture ou en coopérative, conseiller agricole, animateur…) et où le taux d'insertion professionnelle est important. Il offre la possibilité également de poursuivre vers des études supérieures pour des licences en apprentissage, ou permet d'intégrer des écoles d'ingénieurs. Il permet par ailleurs d'appréhender la gestion d'un système d'exploitation dans sa globalité (critères techniques et économiques).

Enfin dernière offre, le BTS. Le CFPPA accueille les étudiants en BTS sous réserve de l'obtention du baccalauréat soit général ou professionnel. Le calendrier de la formation se décompose généralement en deux semaines au Centre de Formation et deux semaines sur le lieu d'apprentissage de l'étudiant. L'établissement met tout en œuvre pour assurer une formation de qualité avec des formateurs professionnels et accompagne l'apprenant dans ses démarches de recherches de maître d'apprentissage et surtout dans ses projets professionnels.

Théophile Mercier

Contact : Émeline Guenot, Tél. 06 27 94 35 22.

Élevage

«Je souhaite revenir à l'élevage traditionnel»

En juin 2019, Émilie Marie a ouvert, avec son père Francis, un atelier porcin au domaine de Ferrière à Montigny-sur-Cannes. L'occasion de revenir sur ses premiers pas dans l'agriculture et sur la philosophie de son atelier.





En 2019, le Gaec Élevage Marie a pris un tournant en créant un atelier d'élevage porcin.

De l'Étable à la Table. C'est le nom de l'atelier porcin que viennentt de lancer Émilie et Francis Marie à Montigny-sur-Canne. Le père et la fille se sont associés en juin 2019 et ont créé le Gaec Élevage Marie. À l'origine, l'exploitation était composée d'une partie élevage de bovins charolais ainsi que d'une partie culture pour l'autosuffisance des animaux. La mise en place de cet atelier porcin à vue le jour grâce à l'installation d'Émilie Marie l'année dernière. *«J'ai toujours su que je voulais faire ça malgré les réticences de mon père qui ne souhaitait pas que j'en fasse mon métier compte tenu de la conjoncture. Mais l'opportunité s'est présentée à la suite d'un accident de voiture de ma mère. J'ai dû aider mon père pour les vêlages, et l'aventure a démarré ainsi. Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de ma famille et de ma belle famille qui m'aident à gérer mes deux enfants lorsque je travaille»* explique la jeune femme de 27 ans. Désormais la fille et le père sont à la tête d'une exploitation de 167 hectares dont 70 ha en culture avec un atelier bovin de 80 vaches allaitantes. *«L'idée avec cette installation porcine est de retrouver la maîtrise des produits en proposant une viande rustique et traditionnelle. C'est pour ces raisons que j'ai choisi le porc qui est l'animal fermier par excellence et qui est facilement transformable. De plus, on dit souvent que tout est bon dans le cochon, donc tous les morceaux sont en théories valorisables»* ajoute-t-elle avec le sourire.

Pour s'installer, la jeune éleveuse a choisi d'opter pour la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et a obtenu une enveloppe de base de 13 500 euros pour les quatre prochaines années. À cela s'ajoute une subvention de 2 430 euros pour la valeur ajoutée de son exploitation liée à l'atelier porcins, 1 620 euros au titre de la démarche PAC 5 ans avec la Chambre d'agriculture, 2 430 euros car le Gaec est en Zone Défavorisée et enfin 1 620 euros pour la Cuma dans laquelle l'exploitation est intégrée. *«Tous ces coups de pouces sont les bienvenus et vont me permettre d'amortir l'achat d'un tracteur, d'un camion frigo et le rachat de mes parts sociales. Néanmoins, il faut que je sois en capacité de justifier de 1,5 à 2 fois le smic si je ne veux pas devoir rembourser ma DJA»* explique Émilie Marie.

«Objectif : quatre cochons par mois»

Le Gaec Marie a opté pour des cochons sur paille pour rester dans cette philosophie d'élevage traditionnelle : *«Nous voulions retrouver les pratiques de nos ancêtres»* précise l'éleveuse. Les porcs sont nourris avec les céréales de la ferme et un complément alimentaire à base de lin. Ils sont découpés à l'abattoir de Luzy et sont transformés juste à côté par l'entreprise Nature et Région. L'objectif d'Émilie Marie est de transformer quatre cochons par mois, elle en est pour le moment à un peu plus de deux. Elle propose pour le moment différents morceaux de viandes comme les côtes, de la rouelle, ou encore du filet mignon. Les clients ont aussi la possibilité de commander des abats, des demi-porcs ou des saucisses Pour écouler sa marchandise, elle mise sur la vente directe à la ferme mais aussi sur les marchés notamment à Cercy-la-Tour. Mais la crise du coronavirus ralentie pour le moment la bonne marche de l'entreprise même si l'engouement du circuit court durant le confinement a contribué à la promotion de l'entreprise.

Théophile Mercier

Contact : Gaec Élevages Marie, Domaine de Ferrières, 58 340 Montigny-sur-Cannes
Tél. 07 62 88 79 87 - Facebook : @GaecElevages-Marie - deletablealatable58@gmail.com

Circuit court

Le drive fermier de Nevers se poursuit

Deux mois après son lancement par la Chambre d'agriculture, le drive fermier de Nevers trouve un second souffle grâce à la création d'une association de producteurs locaux.



Une partie des membres de l'association réunis devant les locaux de l'Asem à Nevers pour leur toute première distribution.

Les producteurs locaux ont le vent en poupe et ils en profitent. Ils sont 18 (dont 6 au Conseil d'Administration) à s'être réunis en association pour permettre au drive fermier de Nevers de se poursuivre au-delà de la période du confinement. Ce dernier a été lancé à l'origine le 9 avril dernier par la Chambre d'agriculture en partenariat avec Nevers Agglomération et la ville de Nevers.

Ces trois acteurs ont eu à cœur d'aider rapidement les producteurs engagés dans le circuit court afin qu'ils puissent écouler leurs productions. *«Drive Fermier de la Nièvre»* c'est le nom de cette nouvelle association de producteurs présidée par Amélie Vincent, éleveuse à la ferme du pressoir à Ourouër. Cette offre vient compléter des moyens déjà mis en place un peu partout dans la Nièvre pour proposer de l'alimentation de proximité de qualité et locale et ainsi faciliter l'accès des consommateurs aux produits fermiers locaux. Il répond également à la demande des producteurs qui étaient eux-mêmes en recherche d'une initiative locale. Cette demande avait émergé suite à l'enquête menée en 2019 par l'équipe diversification de la Chambre d'agriculture auprès de 250 producteurs.

Pour commander, les clients doivent se rendre sur le site internet *«drive-fermier-de-la-nievre.fr»*. Durant le confinement des offres en panier étaient proposées aux consommateurs mais désormais, les commandes se font à la carte en fonction des besoins des clients. Deux lieux sont disponibles pour venir réceptionner les colis : à Nevers rendez-vous à l'Aasem au 44 bis, rue de la Fosse Aux Loups et à Saint-Benin-d'Azy, c'est à la salle des fêtes, avenue Pierre Petit.

Cette poursuite du drive fermier est en tous les cas une aubaine pour ces producteurs qui ont œuvré sans relâche durant toute la période du confinement. En espérant que les consommateurs puissent s'en souvenir en les soutenant le plus longtemps possible.

Théophile Mercier

Repère
Pour commander, il vous suffit de vous rendre sur le site internet de l'association : drive-fermier-de-la-nievre.fr

Faune sauvage

Dégâts de corvidés : c'est le moment de déclarer

La Chambre d'agriculture mène actuellement une enquête qui concerne les dégâts de corbeaux freux et de corneilles noires. Objectif : disposer de données précises afin de mettre en place une régulation efficace.



photo Degestim

Les agriculteurs ont jusqu'au 30 juin pour participer à l'enquête de recensement de dégâts de corvidés. Le formulaire est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

Face aux dégâts nombreux et persistants causés par les corvidés, et accentués cette année du fait du confinement, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a décidé de réaliser un recensement pour pouvoir quantifier les pertes directes et indirectes (perte de rendement, ressemis, etc.).L'objectif est de disposer de données précises sur les pertes réelles pour le monde agricole afin d'avoir des arguments de discussions avec divers interlocuteurs pour la mise en place, à l'avenir, de toutes les mesures nécessaires. Cette régulation des corvidés est gérée depuis de nombreuses années par la Fédération départementale des Chasseurs de la Nièvre. Benjamin Gauthier, technicien à la FDC58 en charge dossiers "Petit gibier", "Piégeage" et "Jachères", nous en dit plus sur cette régulation : *« Nous portons les dossiers de classement d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (terme officiel depuis l'année dernière) mais c'est un vrai fardeau car l'obtention de ces classements « espèces » est longue et difficile. Pourtant ces autorisations sont nécessaires à la destruction de ces nuisibles afin de limiter les dégâts dans les cultures. D'autant plus que le ministère de l'Agriculture nous oblige à déclarer ces dégâts pour étudier la pertinence de classer une espèce plutôt qu'une autre. Nous avions déjà mené une enquête similaire avec l'appui de la Chambre d'agriculture sur la période 2015-2019 : 167 déclarations avaient été reçues pour un montant total de dégâts 144 629 euros. Ce qui prouve bien l'importance pour les agriculteurs à déclarer leurs dégâts »* explique le technicien.

Contact Le groupe corvidés.
Si vous souhaitez une intervention du Groupe Corvidés sur votre exploitation, vous pouvez contacter les correspondants chargés de la répartition des tireurs :
• Olivier Dardant (Châtillon-en-Bazois) : 06 32 33 22 00 / oliviermichele.dardant@orange.fr
• Franck Mornay (Trois-Vèvres) : 07 87 95 89 93 - franck.mornay@gmail.com
• Plus d'information auprès du service technique FDC58 : B.Gauthier 06 76 93 51 31 - fdc-58@wanadoo.fr

Un nouveau groupe corvidé

Pour lutter contre cette espèce, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre et l'Association départementale des chasseurs de petit gibier ont constitué, le 19 février dernier, un groupe de chasseurs spécialisés dans le tir de régulation des corvidés. Cette démarche a deux objectifs : d'une part développer une pratique de chasse émergente, très technique pour des chasseurs de plus en plus nombreux et attirés par cette chasse particulière. D'autre part, rendre service aux agriculteurs afin de limiter les dégâts de corvidés sur leurs parcelles cultivées. Les tirs sont réalisés à poste fixe, conformément à la réglementation selon une technique efficace maîtrisée par des tireurs autorisés par arrêté préfectoral. Cette activité est bénévole et réalisée selon les disponibilités personnelles des participants. Une formation est organisée par la FDC 58 afin de transmettre les techniques appropriées à ces bénévoles. Les agriculteurs qui feront appel à ce groupe devront signer une délégation de droit de destruction des corvidés dans laquelle ils s'engageront à financer, a minima les cartouches, afin de couvrir une partie des frais des tireurs.

THÉOPHILE MERCIER

À noter
Vous avez jusqu'au 30 juin pour remplir ce formulaire et déclarer vos dégâts. Pour ce faire rendez-vous sur le site Internet de la Chambre d'agriculture et cliquez sur l'onglet *« à la Une »*. Vous y trouvez toutes les explications nécessaires.

Enseignement

Le Lycée professionnel Cœur de Nièvre ouvre ses portes

Le lycée professionnel Cœur de Nièvre (ex Iperma) a organisé une journée portes ouvertes le mercredi 17 juin. L'objectif de cette journée était de présenter les apprentissages, répondre aux questions des parents et enfants qui sont intéressés par les filières proposées (service à la personne jusqu'au bac pro et agroéquipement jusqu'au BTS) et bien entendu de rassurer sur la continuité et la qualité des apprentissages. Durant cette journée, le port du masque était obligatoire et l'entrée se faisait par petits groupes pour des raisons de sécurité sanitaire liées au coronavirus.

Renseignement : 03 86 58 33 87



La journée portes ouvertes était organisée le mercredi 17 juin. Il s'agissait du tout premier événement depuis la reprise de l'établissement par le groupe SOS.

Élevage

Le legta de Challuy relance ses ventes de viandes

L'été approche à grand pas, c'est donc l'occasion pour l'exploitation du lycée agricole de Challuy de lancer une nouvelle vente de viande charolaise né, élevé et engraissé sur la ferme majoritairement à l'herbe. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de développer les circuits courts en valorisant la production du lycée agricole. Nouveauté pour les amateurs de barbecue, nous vous proposons des côtes de bœuf, vendues à l'unité 23 €/kg. Des colis sont également disponibles de 5 à 10 kg et de la viande à braiser en quantité.

Informations et réservations : Gauillaume Bouché, directeur d'exploitation. Tél. : 06 07 72 02 07
Exploitation : 03 86 21 66 05 - Mail : guillaume.bouche@educagri.fr

Le Court-circuit 89

Du bio et du local, directement du champ à l'assiette

À Villeneuve-sur-Yonne, cinq agriculteurs du Pays d'Othe se sont lancés dans un projet commun : la création d'un magasin bio nommé Le court-circuit 89. Avec l'objectif de vendre très majoritairement des produits locaux et bios, et de redonner de la proximité entre les producteurs et les consommateurs.



Jean Wucher, Benoît Vallée, Aurélie Cretté, Emmanuel Cretté et Sébastien Meunier (de gauche à droite) sont les cinq agriculteurs qui se sont lancés sur le projet de création du magasin Le court-circuit 89.

Ils s'appellent Aurélie et Emmanuel Cretté (producteurs à Dixmont), Benoît Vallée (producteur de céréales à Cérilly), Sébastien Meunier (producteur de porcs bios à Villeneuve-sur-Yonne et à Les Sièges) et Jean Wucher (maraîcher à Dixmont). Tous les cinq se sont lancé le défi d'ouvrir leur magasin, à Villeneuve-sur-Yonne, appelé Le court-circuit 89. Un projet soutenu par Bio Bourgogne et les Eaux de Paris. *« L'objectif est de faire de la vente directe, du producteur au consommateur, sans intermédiaire. Et d'avoir une offre globale : viandes, produits laitiers, fruits et légumes, boissons, farine, moutarde, épiceries fines, savons, entretien… Et éventuellement développer les aliments pour animaux »*, lance Jean Wucher. *« Que le consommateur trouve dans notre magasin, tout ce dont il a besoin pour chez lui »*, ajoute Aurélie Cretté.

Pour les cinq agriculteurs, la priorité pour leur magasin est de vendre des produits à la fois bios et locaux. *« Si nous ne trouvons pas le produit bio, nous irons le chercher en agriculture raisonnée. Et si nous ne le trouvons pas en local, nous irons le chercher en bio ailleurs en France. Tous les produits seront au minimum soit locaux soit bios »*, indique Emmanuel Cretté.

Une ouverture en août

Alors, comment a mûri la réflexion de lancer ce magasin bio ? *« Avec Sébastien (Meunier), cela fait quelques années que nous réfléchissons à trouver une solution pour pouvoir vendre nos produits en magasin. C'est quelque chose qui faisait partie des projets car c'est la continuité de l'exploitation (Jardins bio en Othe, l'exploitation d'Aurélie et Emmanuel Cretté, dans laquelle est associé Jean Wucher, ndlr) »*, répond Emmanuel Cretté.

Les cinq agriculteurs n'étaient pas des inconnus les uns pour les autres. Tous se connaissaient voire travaillaient ensemble depuis plusieurs années. *« Le but était d'avoir un noyau dur puis trouver des partenaires avec qui travailler, qui apporteront des produits »*, reprend Jean Wucher. *« Les autres producteurs partenaires participeront en apportant leurs produits. Mais les permanences du magasin seront uniquement tenues par nous »*, poursuit Aurélie Cretté. Des permanences qui auront lieu du mercredi après-midi au samedi soir.

Quant à la date d'ouverture du magasin ? *« Nous espérons au mois d'août, si tout va bien. Aujourd'hui, la société est créée, le bâtiment est en place. Mais la crise sanitaire nous a retardés »*, explique Emmanuel Cretté.

Un financement participatif

Pour les aider à finaliser leur projet, sur l'achat d'équipements dont ils ont besoin, les cinq agriculteurs ont mis en place un financement participatif, sur le site Miimosa. *« Plus nous aurons d'aides et plus le magasin sera équipé dès le démarrage »*, assure Jean Wucher.

Une enveloppe de 12 000 € est espérée pour réaliser quelques travaux nécessaires pour adapter le local à la vente et à l'accueil du public, pour installer des rayonnages en bois et des contenants afin de présenter les produits. Ainsi qu'une caisse enregistreuse, des vitrines réfrigérées *« et l'acquisition d'une chambre froide pour stocker les produits dans les meilleures conditions possibles »*, conclut Jean Wucher.

CHRISTOPHER LEVÉ



Des produits bios et locaux seront majoritairement proposés aux consommateurs, dans le magasin situé à Villeneuve-sur-Yonne.

Contacts

Pour participer au projet : www.miimosa.com/fr/projects/le-court-circuit-89.
Pour proposer un partenariat en tant que producteur bio et local, contacter Jean Wucher au 06 74 95 08 13.
Adresse : Le Court-Circuit 89, 42 bis, route de Beaudemont, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

Syndicalisme

«Quand une agence officielle de l'État dérape, nous sommes là pour rectifier le tir !»

Billet d'humeur de Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.



L'Office Français de la Biodiversité incite chaque citoyen à faire des signalements sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cette semaine l'Office Français de la Biodiversité (OFB), nouvelle agence qui résulte de la fusion de l'ONCFS et de la police de l'Eau, a lancé un nouveau dispositif et s'en félicite sur Twitter (voir photo). Cette agence du gouvernement, incite par ce dispositif, chaque citoyen à faire des signalements sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Vous ne rêvez pas, l'État a ouvert un site ou tout un chacun peut allègrement dénoncer ses voisins agriculteurs dès qu'ils ont recours aux produits phytopharmaceutiques ! Le discours est effrayant, sur leur site : *« Cette initiative est le fruit d'une réflexion commune entre les services de l'État et l'OFB, afin d'harmoniser les réponses faites par l'administration aux constats de non-conformités concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques »*.

Donc, en gros, l'OFB demande aux citoyens et aux élus de faire leur travail, alors qu'ils n'ont aucune expertise pour le faire. Mais, et c'est bien là le plus abject, ils encouragent à la délation pure et simple. Alors que nous faisons tout notre possible pour expliquer notre métier, pour amener de la transparence sur nos pratiques, l'État par ce dispositif ne fait qu'attiser la peur et l'incompréhension, créer de la méfiance et de la distance vis-à-vis des agriculteurs.

En tant qu'agriculteur je n'admets pas que des gens puissent me dénoncer, alors que je ne fais que mon travail. Je suis formé, je suis responsable et je n'ai pas à vivre dans la crainte de faire l'objet d'un signalement dès que je sors le pulvé. Quel citoyen ou élu est capable de faire la différence entre un produit de traitement, de biocontrôle ou de la solution azotée ? Quelle est la légitimité d'un citoyen sur l'autre ? De quel droit peuvent-ils m'épier, me juger et me dénoncer ?

En tant que président de FDSEA je n'accepte pas cette dérive de l'État. Le sujet de la protection des plantes est déjà irrationnel par la prise de position de certaines ONG dénigrant toute forme de science pour imposer leur idéologie. Ce dispositif ne fait qu'accréditer leurs prises de position haineuses vis-à-vis du monde agricole. Dès la parution du tweet, les agriculteurs en colère se sont mobilisés sur les réseaux sociaux et ont obtenu sa suppression dans la journée. J'ai alerté la FNSEA qui a immédiatement interpellé les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie et en quelques heures nous avons obtenu la fermeture du site.

Voici un exemple concret de la force de notre réseau !

C'est parce que nous sommes le syndicat représentatif, parce que nous parlons au nom de tous les agriculteurs et de toutes les agricultures que nous pouvons faire bouger les lignes. Le réseau a une fois de plus démontré sa rapidité, son efficacité et son engagement à défendre les agriculteurs !

Damien Brayotel,
président de la FDSEA de l'Yonne

AVE 89

Les vendanges approchent, les recrutements sont en cours

Alors que les vendanges devraient débuter plus tôt cette année, probablement lors de la deuxième quinzaine d'août, avec les crémants, les recrutements ont déjà commencé depuis le début du mois de juin pour AVE (Agri-Viti Emploi) 89.



Cette année, les vendanges s'annoncent précoces dans le département.

Avec une récolte plus précoce, les étudiants devraient pointer en nombre, avant le retour sur les bancs de l'école. Pour l'heure, des annonces ont déjà été diffusées auprès de Pôle emploi et Cap emploi, via les réseaux sociaux. Si, en raison de la crise sanitaire, des permanences à Pôle emploi ou des forums spécialement prévus pour l'occasion ne pourront pas avoir lieu, il est toujours possible de candidater auprès d'Emeline Boutet, chargée de développement à AVE 89, au 06 03 21 67 29 ou à agrivitiemploi@gmail.com.

Christopher Levé

Viticulture Plus de 3 000 bouteilles récoltées par le collectif Vins de Bourgogne solidaires

Dans cette période de crise sanitaire, bon nombre d'initiatives ont émergé pour soutenir les personnels soignants dans tout le pays. C'est ainsi que le collectif Vins de Bourgogne solidaires est né (sous l'impulsion des Vignerons en Bourgogne avec le soutien du CAVB et du BIVB, entre autres), avec l'objectif de collecter un maximum de bouteilles de vins bourguignons, généreusement données par les vignerons de la région. À ce jour, plus de 3 000 bouteilles ont été récoltées, dont plus d'un tiers de Premiers Crus et Grands Crus.

Le samedi 13 juin a débuté la deuxième étape de cette initiative : la vente en ligne des bouteilles sur le site ventealapropriete.com. Des coffrets « surprises » panachés de six bouteilles sont proposés à 125 €. Tous les niveaux d'appellations des vins de Bourgogne sont représentés.

Une troisième étape aura lieu ce lundi 22 juin, à 14 h 30, avec la vente aux enchères en ligne organisée par les commissaires-priseurs Sadde à Dijon, pour les Grands Crus et grands formats (magnum, jéroboam, mathusalem). La totalité des bénéfices générés seront reversés aux personnels soignants bourguignons.

Christopher Levé

Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

Alysé

Le maïs n'a pas encore trouvé son bon compagnon de culture

En septembre dernier, une visite de parcelle avait eu lieu à Saint-Privé, organisée par Alysé, pour observer des essais d'associations de maïs avec des légumineuses, avec pour objectif d'améliorer la qualité et la quantité de fourrage. Les résultats ont été rendus et ne sont pas très concluants, notamment à cause du manque d'eau survenu l'an passé.



photo : Alysé

Par manque d'eau, le tournesol et le maïs se sont retrouvés en concurrence et le tournesol a pris le pas sur le maïs.

Alors que les conditions climatiques (sécheresse, fortes chaleurs…) rendent de plus en plus compliqué le travail des éleveurs confronté à un manque de quantité de matière au niveau du maïs, des essais d'associations de maïs avec des légumineuses avaient été mis en place l'an dernier par Alysé, avec l'appui d'Axéréal et TMCE, sous l'impulsion de Jean-Claude Chupin, conseiller à Alysé décédé en août dernier. Le but de ces essais ? Trouver comment améliorer la qualité et la quantité de fourrage. Une visite de parcelle à Saint-Privé, sur sol limono-argileux (limon battant) où avait lieu l'expérimentation, s'était tenue le 9 septembre pour évoquer les essais d'association avec du maïs : avec du lablab (légumineuse africaine proche du haricot, qui s'enroule autour de la tige du maïs), du cowpea (pois fourrager africain) ou du tournesol fourrager.

Le tournesol prend le pas sur le maïs

Aujourd'hui, les résultats de ces essais ont été rendus et ne sont malheureusement pas très concluants. *« Le cowpea n'a jamais levé pour une raison inconnue (peut-être la profondeur du semis ?) »*, constate Ophélie Collard, conseillère bovins lait et fourrages d'Alysé. *« Le lablab s'est plutôt bien développé compte tenu du temps sec qu'il a subi. Il avait commencé à s'enrouler autour des pieds de maïs. De plus, le maïs associé au lablab ne semblait pas être affecté visuellement par la présence de celui-ci »*.

Quant au tournesol ? *« Il a pris le dessus sur le maïs au point que ce dernier avait à peine assez de ressources pour produire son épi. S'il y avait eu la pluviométrie qu'il aurait fallu, les deux auraient pu s'exprimer comme il fallait »*, poursuit Ophélie Collard.

Sur ces essais, la conseillère d'Alysé remarque également que le rendement *« reste plus élevé en maïs seul, la différence serait probablement nulle en année un peu plus pluvieuse »*. Aussi, *« le lablab relève de 1 % le niveau de matière azotée totale. Différents essais montrent qu'il peut apporter deux points de MAT supplémentaires »*. Enfin, pour le tournesol, il a été observé qu'il rend le mélange plus équilibré mais moins digestible.

Des essais pas vraiment concluants mais toutefois très intéressants pour l'élevage.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les valeurs de l'ensilage effectué le 20 septembre 2019

	% MS	UFL (Inrae 2007)	MAT	Amidon	Digestibilité (DGS)	Rendement TMS/ha
Maïs seul	43,2	0,9	63	29,3	68,8	5,6
Maïs et lablab	41,3	0,92	75	30,01	69,4	4,7
Maïs et tournesol	33	0,87	104	22,1	61,3	4,9

Source : Alysé

Quelles dérobées d'été possibles après les moissons ?

Après les moissons, les agriculteurs se demandent parfois comment exploiter certains champs durant l'été. Des solutions sont possibles, testées notamment dans le Loiret, département limitrophe de l'Yonne.

Après les moissons, les agriculteurs se demandent parfois comment exploiter certains champs durant l'été. Des solutions sont possibles, testées notamment dans le Loiret, département limitrophe de l'Yonne : le sorgho fourrager multicoupe, le sorgho fourrager multicoupe associé au trèfle d'Alexandrie, le millet perlé, le millet perlé associé au trèfle d'Alexandrie, le moha, le moha associé au trèfle d'Alexandrie, l'avoine de printemps associé à la vesce commune de printemps, ou l'avoine diploïde associée à la vesce.

« Pour le sorgho multicoupe, il est préférable de privilégier le type Sudan grass (herbe du soudan), plus rustique et agressif », conseille Ophélie Collard. *« Il est important de semer dès que possible, après la moisson. Je déconseille le semis après le 15 juillet car ce sont des cultures qui aiment la chaleur et les jours longs »*.

Il est important de garder à l'esprit que le taux de réussite de ces cultures n'est que de deux chances sur cinq. *« Cela est très dépendant du type de sol. Un sol avec une bonne réserve utile aura plus de chance de réussite »*.

En outre, des cultures possibles pour combler des terres où il n'y aurait rien pour les valoriser, mais miser sur ces cultures dans de grandes proportions peut s'avérer risqué.

Les cultures et leurs doses à l'hectare

Cultures	Dose à l'hectare
Sorgho fourrager multicoupe	25 kg
Sorgho fourrager multicoupe et trèfle d'Alexandrie	20 kg de sorgho et 8 kg de trèfle d'Alexandrie
Millet perlé	20 kg
Millet perlé et trèfle d'Alexandrie	15 kg de millet et 8 kg de trèfle
Moha	25 kg
Moha et trèfle d'Alexandrie	20 kg de Moha et 10 kg de trèfle d'Alexandrie
Avoine de printemps et vesce commune de printemps	80 kg d'avoine et 20 kg de vesce
Avoine diploïde (brésilienne ou rude) et vesce	30 kg d'avoir et 20 kg de vesce

Source : Alysé

Incendies de récoltes

Mieux vaut prévenir que guérir

Le 11 juin, Groupama a reçu le SDIS 89, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la FDSEA 89 et les JA 89 afin de faire la promotion d'une plaquette pour prévenir et éviter les incendies agricoles, en recrudescence l'année dernière dans l'Yonne. Des plaquettes qui seront largement distribuées auprès des agriculteurs du département.



Le département de l'Yonne a connu un nombre important d'incendies de récoltes durant l'été 2019.

« Aidez-nous à protéger vos cultures, aidez-nous à vous protéger. C'est le message que je veux faire passer au monde agricole ». Un message fort, celui du Colonel Jérôme Coste, directeur du SDIS 89.

L'été 2019 n'a pas été de tout repos pour les sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, du département (voir chiffres par ailleurs). Les fortes chaleurs estivales et la sécheresse ont causé de nombreux incendies et le monde agricole en a fait lourdement les frais. Sur les 8 500 heures d'interventions effectuées par les sapeurs-pompiers sur cette période, les feux de chaume représentent 37 % des interventions, les feux de culture sur pied 17 % et les feux de stockage de paille 2 %.

Pour éviter qu'un été semblable ne se reproduise cette année, alors que chaleur et sécheresse sont une nouvelle fois annoncées, Groupama et le SDIS 89, avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la FDSEA 89 et les JA 89, prennent les devants et mènent une campagne de prévention auprès des agriculteurs. *« C'est un intérêt commun que nous avons pour éviter que l'incendie ne se déclare et à en limiter les effets s'il se déclare »*, confie le Colonel Coste.

« Pour nous, agriculteurs, les incendies représentent quelque chose qui inquiète, surtout avec des étés aussi chauds et secs que celui de l'an dernier », indique Damien Brayotel, président de la FDSEA 89. *« La récolte, c'est notre revenu. Alors cela nous paraît essentiel de prévenir pour éviter les incendies »*. Car il y a le risque de voir le fruit d'un travail de plusieurs mois partir en fumée, *« mais aussi le risque que le feu s'étende au-delà de la parcelle. Il y a des bâtiments, les matériels et le risque humain. Quand on vit un incendie, c'est assez violent. Cela fait peur »*, ajoute-t-il.



Le Colonel Jérôme Coste a rappelé les importants dégâts qu'a subis l'agriculture icaunaise l'an dernier à cause des incendies.

Quelques conseils et du bon sens

L'été 2019 a été particulièrement chaud pour les Icaunais qui ont vu leur département placé pour la première fois en alerte canicule de niveau rouge. Des records de chaleur, avec des températures observées dépassant les 40 °C à plusieurs reprises, et ayant atteint jusqu'à 42,6 °C relevés à Chablis. Le risque d'incendie involontaire est donc très élevé dans ces conditions. C'est donc pour prévenir ces risques qu'une série de conseils sont apportés aux agriculteurs au travers d'une plaquette éditée par Groupama. *« L'idée est de la garder dans la moissonneuse-batteuse pour se faire une petite check-list avant de démarrer »*, explique Jacques Blanchot, directeur de Groupama. *« Par exemple : entretenir et souffler régulièrement la moissonneuse-batteuse. Nous savons que l'accumulation de poussières, avec la chaleur de la machine et les fortes températures extérieures de l'été, peut provoquer un départ de feu spontané. Et à partir du moment où une moissonneuse-batteuse brûle, c'est du matériel qui subit des dégâts et qui va propager le feu à la parcelle. Cela peut être évité »*.

Il est aussi conseillé d'augmenter la hauteur de coupe lorsque cela est possible. *« Lorsque les coupes vont toucher le sol, le frottement avec des silex peut créer des étincelles et déclencher un feu à l'arrière de la machine »*, détaille Jacques Blanchot. *« Il est également nécessaire de s'équiper d'un extincteur à eau pulvérisée. Si l'agriculteur remarque une étincelle qui génère un incendie sur les chaumes, il peut rapidement intervenir et éviter que le feu se propage. Cela n'empêche pas d'appeler les sapeurs-pompiers pour maîtriser complètement l'incendie, au cas où »*.

Pour Maxime Boucher, président des JA 89, *« c'est à nous, agriculteurs, de faire attention. Mais il faut aussi faire passer un message auprès du grand public. Certains ont tendance à jeter les mégots de cigarettes par la fenêtre des voitures, ce qui a tendance à allumer les banquettes et nos parcelles indirectement »*.

En cas d'incendie, pensez à appeler immédiatement le 18 ou le 112 et mettez-vous en sécurité.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelques chiffres

Sur la période de juillet 2019, le SDIS de l'Yonne a noté une augmentation significative des feux d'espaces naturels de 125 % par rapport à l'année précédente, sur la même période. Ce sont près de 8 500 heures d'interventions effectuées sur cette période par des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des 36 centres de secours et de 47 corps de première intervention.

Au total, 174 communes ont été touchées par ces incendies et 786 hectares ont été brûlés. La journée du 25 juillet a été la plus dense avec 33 incendies et plus de 400 sapeurs-pompiers mobilisés. *« C'est plus que dans les Bouches-du-Rhône ce jour-là. Avec des dégâts considérables »*, assure le Colonel Jérôme Coste.

Initiative

Une association pour recycler les pneus d'ensilage

Fin 2019, une association nommée Ensivalor a été créée dans le but de collecter des pneus d'ensilage, destinés à être recyclés. Sa mission ? Appuyer les projets de collecte de pneus d'ensilage via une subvention à hauteur de 75 €/tonnes de pneus collectés, limitée à 15 000 tonnes par an au niveau national, alors qu'en France, la quantité de pneus d'ensilage est estimée à 800 000 tonnes. Ensivalor s'adresse essentiellement aux exploitants souhaitant arrêter l'élevage ou voulant changer de système.

La FDSEA de l'Yonne s'est associée à cette initiative et souhaite aller plus loin en trouvant des solutions pour une prise en charge totale du coût de l'évacuation de ces volumes de pneus. *« Nous espérons débloquer des subventions publiques (Communauté de Communes ou Conseils Départementaux/Régionaux) et privées, et réfléchissons aussi à proposer des achats groupés de nouveaux matériels pour les éleveurs »*, indique la FDSEA de l'Yonne. *« Pour cela, nous avons besoin de connaître les quantités de pneus (véhicule léger, agraire, poids lourds) en stock sur vos exploitations »*.

Les renseignements sont à indiquer au lien suivant : https://forms.gle/z3ezBgiw1JtL9x3ZA. Contact : Manon Da Costa au 03 86 49 48 10.

C. LEVÉ

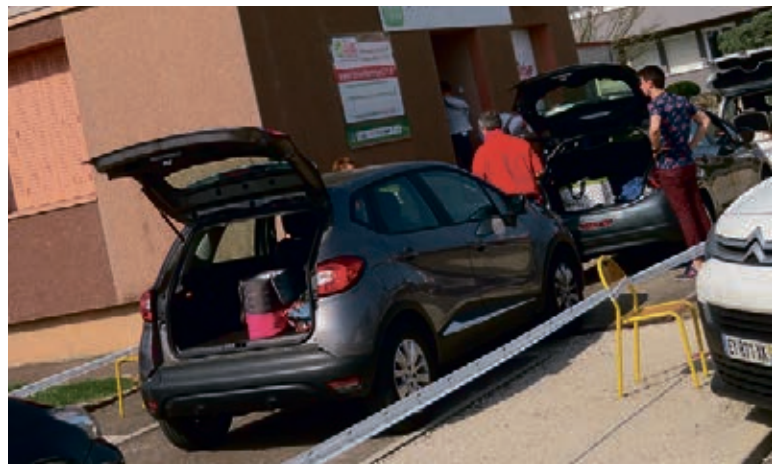


Selon une estimation, 800 000 tonnes de pneus utilisés pour l'ensilage seraient présents sur les exploitations françaises.

Commercialisation

Drives fermiers : un succès au-delà du confinement ?

Le grand public les a découverts à l'occasion du confinement : les drives fermiers se sont retrouvés en pleine lumière, porteurs de valeurs de proximité et de produits frais naturels. Leur succès très soudain n'était-il qu'un feu de paille ? Qu'en est-il une fois advenu le déconfinement ?



Mi-mars, les drives fermiers ont dû mettre en place des conditions de distribution adaptées aux contraintes sanitaires, tout en faisant face à une forte progression de leurs commandes.

L'amour ne dure que trois ans, paraît-il. Pour les drives fermiers, le coup de foudre est-il allé, lui, au-delà des contraintes du confinement ? Alors que de sévères restrictions de circulation se sont imposées à nous à la mi-mars, ces organisations de commercialisation et de distribution de produits agricoles ont soudain été placées aux avant-postes de l'espace médiatique. Le grand public, d'un seul coup, ne jurait plus que par les circuits de distribution de proximité, l'accès à des produits frais et sains, le soutien affiché et revendiqué aux producteurs locaux. Des approches de consommation dont, objectivement, on ne pouvait que se féliciter. Mais aujourd'hui, qu'en est-il ? Les grandes déclarations sur la nécessité de profiter de ce choc sanitaire pour repenser nos modèles économiques et nos modes de consommation ont-elles tenu au-delà du 11 mai, date du démarrage du déconfinement ? Bien que Bourguignons, on peut risquer, sur ce thème, une réponse de Normand : oui et non. Incontestablement, la crise du Covid-19 et les contraintes du confinement ont permis à ces organisations de se faire connaître et d'attirer au-delà du cercle d'une clientèle de convaincus et d'habitués.

Retour à une belle normalité

En Bourgogne, la progression très rapide des inscriptions et des commandes auprès des drives fermiers, observée mi-mars, en témoigne. En Côte-d'Or, cette structure, créée en 2016, a dû faire face, en quelques jours, à un triplement de ses commandes, qui sont passées de 80 par semaine, à 230. Entre le 18 et le 19 mars, on était passé sans coup férir de 130 à 230 commandes ! Naturellement, une telle montée en puissance avait obligé les producteurs réunis au sein du drive à adapter la logistique de livraison hebdomadaire des produits, en tenant compte des contraintes sanitaires. Aujourd'hui pourtant, comme le confirme Jade Rolée, conseillère à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et membre de l'équipe assurant le fonctionnement du drive, *«tout cela est un peu retombé. On s'y attendait et, malgré tout, le niveau de commandes reste plus élevé que ce qu'il était avant le confinement. Il est encore deux fois supérieur à ce que nous connaissions auparavant»* (soit aux alentours de 160 commandes hebdomadaires ndlr). *«Il faut aussi reconnaître,* ajoute la jeune femme, *que la très forte progression rencontrée au moment du confinement a parfois été difficile à suivre, avec des volumes de produits pas toujours suffisants»*. En Côte-d'Or donc, c'est un retour à plus de normalité qui se profile mais l'organisation aura tout de même gagné en visibilité et en débouchés. Du côté de l'Yonne, on observe aussi une retombée du soufflet, de manière générale. Mais là encore, les drives ont tout de même capté une nouvelle clientèle dont une partie reste fidèle, en dépit du déconfinement. *«L'objectif national affiché par les drives fermiers,* note Alice Demolder-Bilhot, conseillère Diversification à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, *c'est de conserver 25 à 30 % de la clientèle nouvelle attirée pendant le confinement. À notre niveau, nous avons mis en place une enquête de satisfaction à travers laquelle nous tentons aussi de comprendre pourquoi certaines personnes qui sont venues pendant le confinement, ne le font plus»*.

Panier moyen en hausse

Dans ce département, plusieurs drives sont en fonction à Sens, Auxerre et Avallon. *«À Sens, précise la conseillère, les commandes ont été multipliées par trois. Nous étions montés à plus de 180 par semaine. Aujourd'hui, le niveau est revenu à 100 paniers hebdomadaires»*. Sur Auxerre et Avallon, au plus fort, les commandes ont atteint près de 400 paniers par semaine. Actuellement, le compteur en affiche 250. *«Il faut se souvenir qu'avant la crise,* souligne Alice Demolder-Bilhot, *on livrait entre 35 et 40 paniers par semaine à Sens, 80 à Auxerre et une trentaine à Avallon…»* L'impact a donc été réel et même si, comme le déplore Christophe Rousseau, secrétaire du drive fermier et producteur de viande dans l'Yonne, *«certains ont repris les " bonnes " habitudes de l'hypermarché, après nous avoir dit «C'est génial ce que vous faites»* personne n'a le cœur à se plaindre de l'impact économique bénéfique qu'a eu le confinement. *«Notre structure,* poursuit Christophe Rousseau, *a réalisé un chiffre d'affaires de 25 000 euros par semaine pendant le confinement et comme nous n'avons pas de grosses charges, en termes de locaux notamment, on ne peut que se réjouir de cela. Aujourd'hui, notre rythme de croisière se situe à 250 paniers par semaine, c'est déjà une belle progression…»* Sans oublier que, dans ce département, le montant moyen du panier acheté au drive, qui était de 35 euros avant le confinement, est monté à 60 euros pendant ce dernier. Dans le paysage régional des drives fermiers, celui de la Nièvre est un cas particulier : c'est justement le confinement qui a entraîné sa naissance. La Chambre d'agriculture du département en a été la structure porteuse mais, à présent, il s'inscrit dans le paysage à travers une association nouvellement créée, sobrement nommée *«Drive fermier de la Nièvre»*, dont la présidence est assurée par Amélie Vincent, productrice locale (voir également page 10 de ce numéro). *«Au moment de notre création,* explique Amélie Vincent, *nous avons livré jusqu'à 150 paniers par semaine sur deux sites, à Nevers et Saint-Benin d'Azy. Aujourd'hui, le rythme s'est un peu ralenti, autour de 80 à 90 paniers»*. Qu'importe, les producteurs ont trouvé là un vecteur de structuration de leur distribution et un noyau de clientèle solide. Avec le confinement, les drives fermiers n'ont certes pas complètement renversé les habitudes de consommation, mais ils ont consolidé leur place dans le paysage de la distribution alimentaire et ce n'est déjà pas négligeable.

BERTY ROBERT

Brèves

Transhumance Une reconnaissance internationale

C'est un premier pas qui a été franchi par l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes (EICC) pour faire reconnaître la transhumance comme patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Le dossier, déposé en mars 2019 et regroupant six massifs français (Massif Central, Pyrénées, Alpes, Vosges, Jura et Corse) vient d'être accepté par le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel (CPEI). C'est à cet organisme, qui dépend du ministère de la Culture, que revient de valider, à l'échelon national, les demandes d'inclusion à l'inventaire français et d'inscription sur les listes Unesco. *« C'est une condition sine qua non pour que le dossier puisse être transmis et examiné à l'Unesco »*, a déclaré la directrice de l'EICC, Morgane Costes-Marre. *« Très concrètement, ça va permettre d'aller chercher des financements pour les bergers et les éleveurs, en termes de communication notamment. Ça va aussi permettre d'améliorer les cabanes pastorales. Nous pouvons d'ores et déjà utiliser le logo de l'Unesco »*, a-t-elle ajouté. La France va pouvoir déposer une candidature internationale aux côtés de neuf autres pays : Espagne, Andorre, Autriche, Italie, Grèce, Croatie, Albanie, Roumanie et Luxembourg. Elle sera examinée en décembre 2021.

MSA Consultation médicale prise en charge pour les personnes fragiles

Pendant le confinement dû à la crise sanitaire du Covid-19, certaines personnes n'ont pas pu consulter leur médecin ou réaliser leurs examens médicaux. Pour accompagner les personnes reconnues à risque de développer une forme grave de Covid-19 et les personnes atteintes d'une Affection de longue durée (ALD), la MSA prend en charge à 100 % leur consultation avec leur médecin traitant. Cette consultation concerne les personnes qui n'ont pas pu se rendre chez leur médecin traitant depuis le 17 mars, ou qui sont adressées par un établissement de santé après une hospitalisation. Elle permet aux patients de faire le point sur l'impact du confinement sur leur état de santé, mais aussi de recevoir des conseils personnalisés sur les mesures de protection à adopter vis-à-vis du Covid-19. Les adhérents concernés peuvent prendre contact avec leur médecin traitant jusqu'au 30 juin pour bénéficier de la prise en charge de la consultation par la MSA. Pour connaître la liste des personnes à risque, rendez-vous sur bourgogne.msa.fr rubrique particulier > santé = coronavirus.

Indemnisation Déclaration des dégâts de corvidés

Depuis de nombreuses années, la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) Bourgogne Franche-Comté coordonne les actions de régulation collective des populations de corvidés occasionnant des dégâts aux cultures (corbeau freux et corneille noire). Ces actions de régulation collectives ont permis de prélever plus de 15 000 individus par piégeage, sur les 4 départements de l'ancienne région Franche-Comté et 2 000 individus par piégeage et par tir sur 2 secteurs en Côte-d'Or réduisant ainsi la pression exercée par les corbeaux freux et les corneilles noires sur les cultures. Depuis 2017, la Fredon réalise des suivis de populations sur l'agglomération de Besançon. Ils sont étendus depuis 2018 sur le Grand Dole. La mise en place d'actions de régulation telles que le piégeage ou le tir a été réalisée dans le but de répondre à d'importants dégâts, principalement sur maïs et tournesol. Cependant, ces dégâts ne sont pas toujours déclarés alors même que cela est indispensable notamment dans le cadre du classement du corbeau freux et de la corneille noire comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement. Si vous avez observé des dégâts sur vos cultures lors de l'année en cours, déclarez-les en ligne sur le site : http://www.fredonfc.com/les-corvides.html. Si vous avez des questions ou des difficultés pour remplir le questionnaire, contactez Aurélien Levret au 03 81 47 83 25 ou par email à alevret@fredonbfc.fr.

Inédit

Une présidente pour le cassis de Dijon

C'est inédit dans l'histoire du Syndicat des fabricants du cassis de Dijon : Claire Briottet est la première femme à en assumer la présidence. D'importants dossiers l'attendent.

Depuis le 12 juin, le Syndicat des fabricants de cassis de Dijon a à sa tête une présidente. Et le féminin résonne ici comme une petite révolution : c'est la première fois, depuis 1945 et la création du syndicat, que ce cas de figure se présente. Claire Briottet a donc été élue au terme de l'assemblée générale du syndicat, début juin. Elle codirige depuis 2014, avec son frère, Vincent, la Maison Briottet. Aux commandes du syndicat, Claire Briottet a pris la succession de François Battault (Maison Gabriel Boudier). Diplômée en gestion, finances et comptabilité, et d'une école de commerce avec une spécialisation entrepreneuriat, elle a tout d'abord fait ses armes dans la grande distribution avant de rejoindre l'entreprise familiale en 2010, où elle a, dans un premier temps, comme son frère, évolué au sein des différents services. Une progression par étapes qui l'a conduite à la codirection de l'entreprise. Elle est plus spécifiquement en charge des volets marketing, finances et développement commercial.

Contexte particulier

Engagée depuis 2014 au sein du Syndicat des fabricants de Cassis de Dijon, elle en assure désormais la présidence tournante, dans un contexte particulier pour la filière, au sortir de la crise du Covid-19 et alors que le contexte européen et international nécessite une forte mobilisation des acteurs pour préserver les intérêts de cette dernière. Deux dossiers sont en effet particulièrement prenants pour le syndicat à l'international. Le premier consiste à se mobiliser pour défendre la qualité définie par un cahier des charges sans compromis, promouvoir la marque *«Dijon»*, l'Indication géographique (IG) *«Cassis de Dijon»*, la territorialité de la fabrication des spiritueux, et la prévenir contre une concurrence externe bien réelle.

En effet, en février dernier, l'Inao a alerté le syndicat sur un dépôt de la marque *«Dijon»* en cours, en français et en chinois, dans la classe correspondant aux vins et spiritueux, et ce par une entreprise chinoise. Cette démarche menace ainsi directement l'IG *«Cassis de Dijon»*, mais questionne également sur la protection et l'usage commercial du nom Dijon.
Le syndicat est depuis lors mobilisé auprès des élus et autorités compétentes pour empêcher ce dépôt et s'est pourvu en justice à cette fin. Le maire de Dijon, François Rebsamen, a, suite à l'alerte du syndicat, saisit le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de ce dossier. Le Syndicat des fabricants du cassis de Dijon envisage de formuler une demande pour que l'IG Cassis de Dijon puisse être inscrite en tant qu'IG protégée en Chine.



Première femme présidente du Syndicat des fabricants de cassis de Dijon, Claire Briottet va devoir se battre sur le front de la protection de l'appellation.

Risque anticipé

Au regard de ce constat et de cet événement, le syndicat a anticipé un nouveau risque et s'est particulièrement mobilisé vis-à-vis du Japon, où la Crème de Cassis de Dijon est particulièrement présente, en tant que première liqueur internationale vendue dans le pays (2,5 millions de bouteilles / an vendues au Japon, sachant que la production de Cassis de Dijon correspond à 8,5 millions de bouteilles / an au global). Le syndicat s'est notamment engagé pour obtenir l'inscription de l'IG *«Cassis de Dijon»* dans la liste complémentaire des IG européennes à venir dans le cadre de l'accord de libre-échange entre l'UE et la Japon.

Une première étape a été franchie en ce sens en avril où, sur initiative de l'Inao, et après sollicitation du syndicat, l'IG *«Cassis de Dijon»* a été proposée par la Commission européenne pour être inscrite et protégée au sein de la liste de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Japon. Cette demande de reconnaissance doit encore être acceptée par le Japon, et le syndicat s'engage ainsi pleinement pour faire aboutir cette dernière. Pour Claire Briottet *«ce mandat, qui m'honore, sera placé sous le double signe de la défense et de la promotion de la filière. Nous n'oublierons pas nos objectifs et engagements primordiaux auprès des producteurs, dont nous aurons certainement l'occasion de reparler au début de l'été lorsque nous aurons davantage de visibilité sur la récolte. Mais ce qui est certain, c'est qu'il nous faudra plus que jamais, dans un contexte international particulièrement agressif, nous mobiliser résolument pour défendre nos valeurs, notre image et la qualité, la plus-value de nos produits Made in Dijon dans le monde entier. C'est un défi majeur pour la filière, que nous sommes collectivement prêts à relever, et qui nous a d'ailleurs beaucoup occupé durant le confinement»*.

BERTY ROBERT, D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Emploi

L'Anefa accélère sur la promotion des métiers

L'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) Bourgogne Franche-Comté titre le bilan de 2019 et propose de nouvelles actions à venir. Elle cherche notamment des ambassadeurs

Présidée par Florent Dornier, de la FDSEA du Doubs, l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) Bourgogne Franche-Comté vient de présenter le bilan de ses actions.

Il s'agit d'une association paritaire administrée par un Conseil d'administration composé d'organisations d'employeurs et de syndicats de salariés. Son secrétaire général est Laurent Heidet (CFE-CGC). Parmi les actions que mène l'association, figure notamment la réalisation de nombreux documents à but utilitaire :

-13 fiches métiers sur les principales filières de BFC, le Guide des métiers de l'Anefa qui présente plus de 90 fiches métiers des filières de l'agriculture, téléchargeable sur le site internet : www.anefa.org. Un Guide des contacts formation et emploi de la branche agricole. Enfin, la plaquette de l'enseignement agricole régional qui recense tous les établissements de BFC proposant des formations initiales liées à l'agriculture et à ses métiers. Elle recense également tous les diplômes établissement par établissement.

L'emploi dans l'agriculture en BFC c'est 75 300 salariés, 19 300 équivalents temps pleins (ETP) et 3 200 apprentis. Un tiers des entreprises agricoles emploient au moins un salarié.

Devenir ambassadeur des métiers

Pour 2020, l'Anefa souhaite poursuivre le développement de sa communication régionale. L'association a lancé le projet *«Ose devenir l'ambassadeur de ton métier»*. Il s'agit de personnes qui partagent des contenus concernant les métiers de l'agriculture dans leur vie de tous les jours, ainsi que sur les réseaux sociaux. En 2020, l'Anefa espère recruter 40 ambassadeurs afin de tester la démarche. L'objectif est de développer l'emploi salarié en agriculture et de mettre en lumière des postes de travail.

Pour cela, les salariés agricoles qui choisissent de faire partie du programme sont des personnes fières de leur métier, engagées qui doivent promouvoir leur métier afin de recruter de nouveaux salariés. La mission est donc de promouvoir les métiers de l'agriculture dans le but qu'une personne soit recrutée en CDI ou CDD 6 mois et plus dans une entreprise ou une exploitation agricole qui relèvent du champ de l'Anefa BFC. Les salariés qui choisissent de faire partie du programme doivent y trouver un intérêt personnel pour s'engager de manière collaborative. Bien que leur participation soit basée sur du volontariat, le programme leur demandera du temps et de l'énergie, c'est pourquoi, les ambassadeurs seront récompensés. Pour devenir ambassadeur, vous devez vous inscrire à ambassadeur-anefabfc@gmail.com.

Puis vous devez communiquer sur votre métier, votre passion et donner envie de venir travailler en agriculture.

Si une personne est embauchée en CDI ou CDD 6 mois et plus, grâce à votre aide, vous serez récompensé.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Scolytes

La mobilisation forestière face à l'invasion

L'année 2019 l'a confirmé : le changement climatique a des effets dévastateurs sur les forêts françaises. Sécheresse, insectes ravageurs ou incendies, les arbres, les résineux en particulier, subissent de nombreuses attaques sur l'ensemble du territoire.



Étienne Delannoy, le directeur de l'agence territoriale du Jura, montre les dégâts provoqués par les scolytes, des petits coléoptères qui creusent des galeries sous l'écorce, détruisant ainsi les tissus conducteurs de sève.



Le scolyte est un insecte coléoptère particulièrement nuisible, qui creuse des galeries rayonnantes dans les arbres des forêts.



Initialement en région Grand Est, l'épidémie de scolytes s'étend aujourd'hui sur la quasi-totalité des forêts d'épicéas de la moitié nord de la France.

Qui est-il ? D'où vient-il ?

Le scolyte est un insecte coléoptère particulièrement nuisible. Il creuse des galeries rayonnantes dans les arbres des forêts. « *En creusant des galeries sous l'écorce des arbres, ces insectes ravageurs finissent par couper la circulation de la sève conduisant à la mort prématurée des peuplements d'épicéas des forêts de plaine* », précise l'Office national des Forêt (ONF), fortement engagé dans la lutte contre les scolytes. Partie de la région Grand Est, l'épidémie de scolytes s'étend et touche désormais la quasi-totalité des forêts d'épicéas de la moitié Nord de la France. On en trouve ainsi en Bourgogne Franche-Comté, dans les Hauts-de-France, en Normandie. « *Dans le Jura, en Haute Savoie, en Isère, dans l'Ain et le Massif Central également (région Auvergne Rhône-Alpes), des foyers de scolytes ont été localisés* », indique l'ONF. Aucun traitement sanitaire n'existe pour enrayer la crise, l'enjeu est donc à l'évacuation au plus vite des bois malades et à leur commercialisation. Un état des lieux des populations de scolytes a été engagé, piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en collaboration avec l'ONF, les collectivités locales et les acteurs du monde forestier. Ce travail comprend également « *la réalisation de cartographies utilisant l'imagerie satellite* », détaille l'ONF.

SD (Sources : Larousse ; ONF

Quels sont les effets du changement climatique ? Les forestiers se posent cette question depuis une quinzaine d'années déjà ! Mais la question devient de plus en plus d'actualité, vu le contexte climatique auquel a été soumise la forêt ces dernières années. 2017 et 2018 ont connu des étés secs, avec de grosses chaleurs et peu de pluies. Et l'hiver doux de 2018-2019 n'a fait qu'aggraver la situation… L'épicéa est l'essence la plus citée par les forestiers de l'Office national des Forêts (ONF). Ces derniers ont d'ailleurs organisé une journée destinée à la presse en forêt communale d'Esserval-Tartre et à la sécherie de la Joux (Jura) pour bien montrer l'étendue du problème. Ce résineux souffre, en effet, d'un important stress hydrique couplé à l'attaque massive de petits coléoptères. Des scolytes, qui creusent des galeries sous l'écorce, détruisant ainsi les tissus conducteurs de sève (lire encadré). Initialement en région Grand Est, cette épidémie de scolytes s'étend aujourd'hui sur la quasi-totalité des forêts d'épicéas de la moitié nord de la France. 58 000 hectares de forêts publiques sont désormais identifiés comme *«à reconstituer»*. De nombreuses coupes ont été réalisées - le plus rapidement possible - pour limiter l'expansion. Mais ces bois *«scolytés»* arrivent en excédent sur les marchés. Ces marchés sont saturés, désorganisés et les cours du bois s'effondrent. De 60 à 70 euros le m3 sur pied, les résineux se vendent actuellement autour de 20 euros le m^3 !

Quels budgets pour les communes ?

Une situation qui ne manque pas d'inquiéter les communes forestières qui tirent souvent de la forêt l'essentiel de leurs ressources budgétaires. Michel Bourgeois, le président de l'association des communes forestières du Jura s'inquiète : *«Nous avons peur pour les finances de nos communes. Nous n'arriverons pas à établir un budget en équilibre ou alors il faudra reporter ou annuler des investissements… Comment faire ?»* Étienne Delannoy, le directeur de l'agence territoriale du Jura, complète avec un chiffre : 17 millions d'euros de recettes habituellement, et 13 millions seulement en 2019. L'ONF met en place une stratégie commerciale en réduisant de moitié les bois verts mis en marché et en les remplaçant par des bois *«scolytés»*. Fort heureusement, ces derniers gardent une qualité qui n'est pas pénalisante au stade de la seconde transformation. Des bois sont également transportés dans les Landes où ils sont transformés en particules (bois de trituration ou broyés). Ces particules sont ensuite agglomérées pour la création de panneaux utilisés dans la construction.

400 peuplements classés

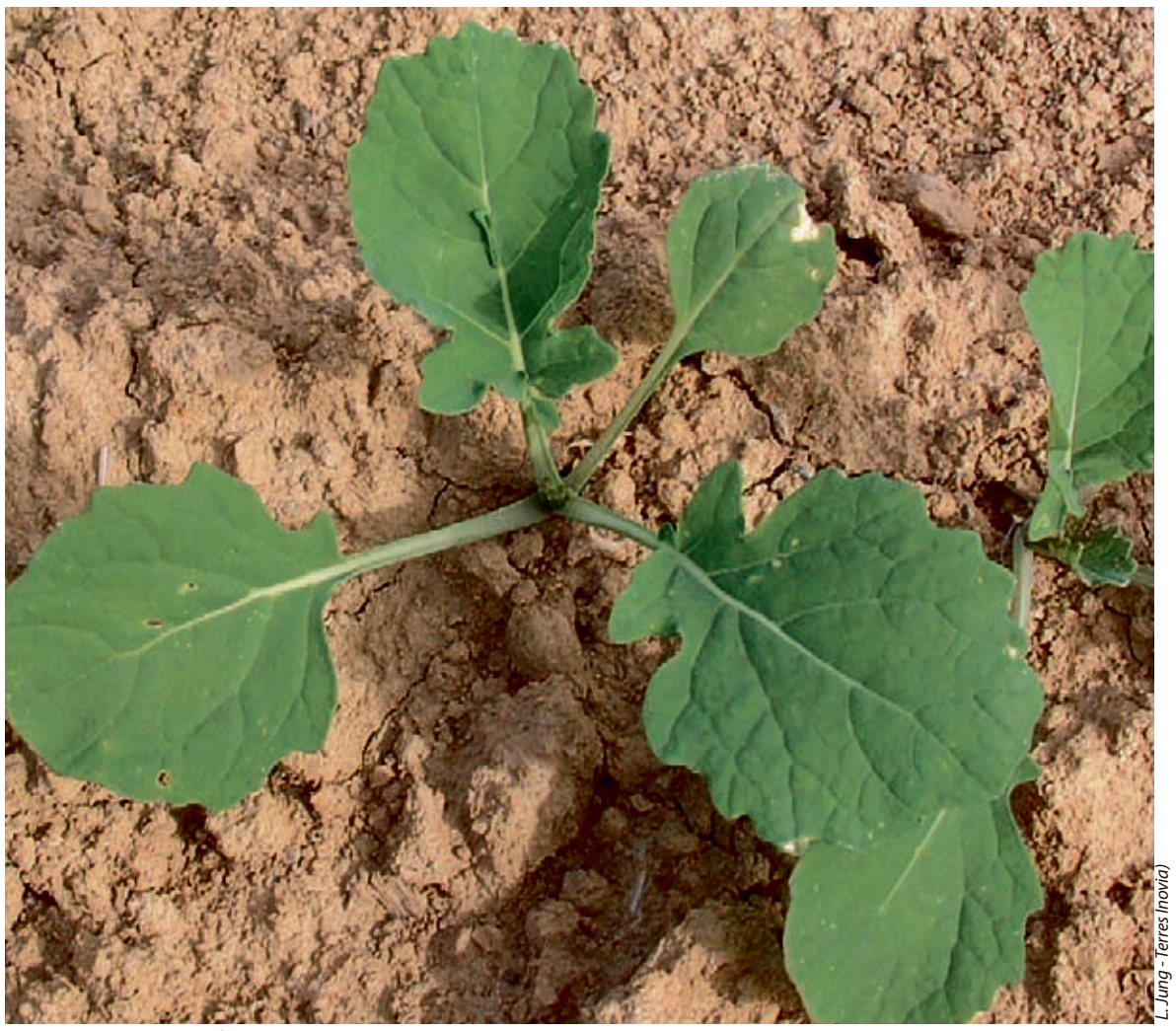
C'est l'un des éléments qui fait réfléchir à la réorganisation du marché, notamment pour les peuplements d'épicéas dont la valeur d'usage se trouve aujourd'hui déclassée. Et l'ONF teste déjà, avec des chercheurs, des essences susceptibles de s'adapter aux conditions futures, en un lieu donné… Représentant le premier maillon de la filière forêt-bois, la sécherie de la Joux de l'ONF mobilise les graines qui produiront les forêts de demain. Depuis 1950, l'Office avait fait construire cette unité, à Supt (Jura), pour y traiter les graines de résineux destinées au programme de reboisement d'après-guerre. Joël Conche et Olivier Guerry, responsables de la production, parlent de cet établissement où l'on traite la récolte de graines de 400 peuplements classés, couvrant 36 000 hectares des forêts domaniales françaises. Si la récolte de graines de feuillus s'effectue souvent depuis le sol, celle des résineux requiert l'intervention de cueilleurs spécialisés, en hauteur. Les fameux *«écureuils !»* Les semences sont extraites des fruits puis nettoyées, triées, analysées, conditionnées et conservées afin d'être semées en pépinières. Ce sont plusieurs tonnes de graines et de semences qui sont ainsi traitées chaque année par cette sécherie qui détient 50 % du marché en France.

Michel Ravet

Réussir son Colza Bio

Mieux vaut prévenir que souffrir

Un démarrage rapide, une bonne nutrition azotée, une croissance régulière à l'automne et une reprise dynamique en sortie d'hiver sont les gages d'un colza bio robuste.



L. Jung - Terres Inovia)

Atteindre le stade 4 feuilles avant le 20 septembre permet d'éviter les attaques nuisibles de la grosse altise adulte.

En raison du risque marqué de dégâts d'insectes en automne en Bourgogne, il est donc conseillé de ne cultiver cette plante que dans les secteurs encore peu touchés par la problématique des insectes ravageurs des crucifères.

Se tenir prêt à semer début août

Être prêt à semer tôt et être réactif pour déclencher le semis avant une pluie significative (>5 mm) vous permettra de maximiser les chances de réussir la levée. L'objectif est d'avoir un colza levé au 31 août, et d'atteindre le stade 4 feuilles avant le 20 septembre, date d'arrivée des grosses altises adultes dans les parcelles.

Ne pas sur densifier le semis

Dans ce contexte de semis plus précoce une surdensité favorise l'élongation et l'obtention de pieds chétifs et peu robustes. Viser une densité de levée d'environ 35 plantes/m² en semoir céréales, et pas plus de 30 plantes/m² en semoir monograine.

Conserver un sol frais via une bonne gestion de l'interculture

La gestion du travail du sol de l'interculture, qui débute le jour de la récolte du précédent, doit avoir pour objectif de préserver au maximum l'humidité du sol, en limitant son assèchement lors des passages d'outils. Conserver au maximum cette humidité permet de garantir une levée rapide et homogène du colza. Si le sol doit être travaillé (sol tassé sur 10 -20 cm), les passages sont à réaliser le plus tôt possible après la récolte ou juste avant le semis.

Assurer une bonne disponibilité en azote sur la phase automnale

Pour assurer une croissance régulière et suffisante à l'automne, ce qui atténuera la nuisibilité des attaques d'insectes, le colza doit être suffisamment alimenté (N/P/K). En situation de faibles reliquats azotés avant colza, il est fortement conseillé d'apporter une fertilisation organique en privilégiant les produits à minéralisation rapide (lisier, fientes de volaille, vinasses) qui seront rapidement utilisables par le colza. L'implantation du colza derrière une légumineuse permet aussi de garantir un stock d'azote minimal dans le sol, mais avec des niveaux différents en fonction de la légumineuse choisie (la luzerne ou autres légumineuses pérennes offrant généralement les stocks les plus importants). L'objectif à atteindre est de 1.2 à 1.5 kg/m² de biomasse aérienne fraîche en entrée d'hiver (45 g par plante), et un pivot de 15 cm de profondeur.

L'avantage non négligeable d'une association de légumineuses gélives

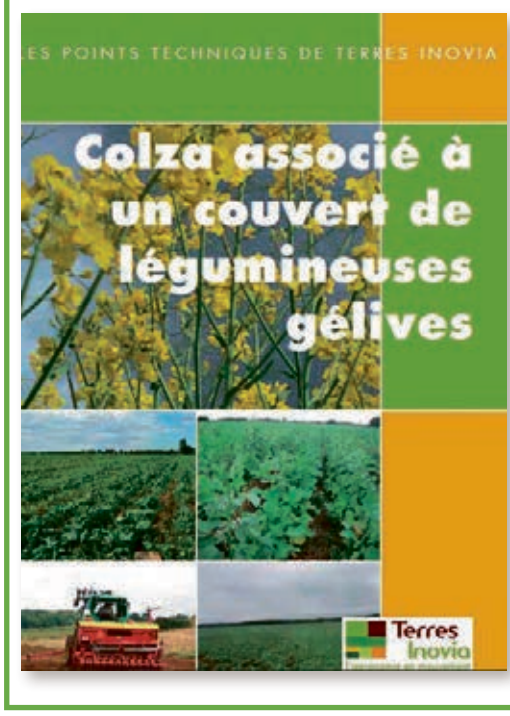
L'association des légumineuses au colza apporte plusieurs bénéfices selon les plantes compagnes choisies. Entre autres, cette association peut permettre d'accroître la concurrence vis-à-vis des adventices, d'améliorer la nutrition azotée et le fonctionnement du colza à l'automne et au printemps, et d'atténuer les dégâts de larves d'insectes d'automnes. Attention cependant au risque d'aphanomyces, certaines plantes compagnes (ex : lentille, pois) sont sensibles à cette maladie tellurique. Le choix de couvert de légumineuses gélives doit se raisonner à la rotation.

Le choix variétal : gestion de l'élongation et diminution des dégâts de méligèthes

La gestion du risque d'élongation doit impérativement être prise en compte. En semant tôt et en apportant l'intégralité des produits organiques au semis, le risque d'élongation est d'autant plus important. Par conséquent, le choix d'une variété très peu sensible à l'élongation est indispensable. De plus, pour limiter la nuisibilité des méligèthes, un mélange d'une variété à floraison précoce de l'ordre de 7 % à 14 % est préconisé dans les secteurs où l'infestation des méligèthes est avérée. Les méligèthes visiteront prioritairement les fleurs ouvertes des plantes précoces qui deviennent alors des plantes pièges.

Benjamin Delhaye (Terres Inovia), Clément Divo (Chambre d'agriculture de Côte d'Or) et Hélène Levieil (BioBourgogne)

En savoir plus



Retrouvez les informations complètes sur le choix des légumineuses et la conduite des colzas associés dans le point technique Terres Inovia «*Colza associé à un couvert de légumineuses gélives*» sur www.terresinovia.fr



Covid-19 et déconfinement

Les filières ovine et bovine françaises ont bien résisté

Depuis le déconfinement, les Français continuent à privilégier la viande française de mouton et de bœuf alors que les importations se sont effondrées depuis plus de trois mois. L'offre réduite de viande a contenu la baisse des cours en cette période d'incertitudes économiques.

Depuis quelques semaines, les cours de l'agneau sont supérieurs à ceux de l'an passé à la même époque. Le kilogramme de carcasse valait 6,56 € entre le 1er et le 7 juin, soit 9% de plus que l'an passé, selon l'Institut de l'élevage (Idele). En fait, l'offre était limitée. Car même s'ils n'ont pas profité des fêtes de Pâques pour bien vendre leurs agneaux, les éleveurs sont parvenus à vider leurs bergeries. La hausse des prix de la viande ovine observée ces dernières semaines, après les fêtes de Pâques, est inhabituelle. Elle surprend aussi bien les professionnels que les éleveurs de la filière. Mais la production ovine française est très saisonnière, avec une offre habituellement abondante chaque printemps jusqu'à la sortie des agneaux laitiers. Or les fêtes pascales sont tombées en pleine période de confinement. Aussi, moins de viande d'agneaux a été consommée que les autres années, les restaurants ayant été fermés. Et dans les ménages, l'heure n'était pas aux réjouissances.

Les cours se sont inévitablement effondrés (- 50 c par kilogramme de carcasse). Mais sans la forte baisse des importations de viande ovine d'Outre- Manche et d'Océanie (-18 % en mars et -27 % en avril derniers par rapport à l'an passé), le recul des prix aurait peut-être été plus fort puisque les marchés auraient été engorgés. En fait, la baisse des importations était engagée bien avant la crise sanitaire du Covid-19. Sur les trois premiers mois de l'année, les exportations du Royaume-Uni ont chuté de 15% par rapport à 2019. Les éleveurs britanniques avaient moins d'animaux à abattre qu'habituellement car l'an passé, ils ont anticipé le Brexit en vendant une grande partie de leur cheptel. Par ailleurs, l'Australie et la Nouvelle Zélande voient leur offre réduite par des mois de sécheresse alors que la demande de viande est soutenue par le marché chinois. Mais ces pays ont été confrontés à d'importants problèmes logistiques pour expédier leurs animaux.

Adaptation

L'élevage mis à l'épreuve par le changement climatique

Habitués à composer avec les aléas météorologiques, les éleveurs sont les premiers témoins des effets du changement climatique. Au quotidien, ils sont déjà nombreux à devoir faire évoluer leurs pratiques pour le bien-être de leurs animaux.

Depuis le début des années 1980, le mercure a grimpé en moyenne d'environ 2 °C en France. D'ici 2050, ce sont encore 2 °C supplémentaires qui devraient être enregistrés si rien n'est fait, ce qui fait craindre aux agriculteurs un bouleversement de leurs conditions de travail. *«Il y a quarante ans, le climat méditerranéen s'étendait jusqu'à Montélimar dans la Drôme. Depuis, on observe qu'il remonte chaque année de cinq kilomètres vers le nord ce qui en l'espace de quarante ans représente plus de deux cents kilomètres. Aujourd'hui, le seuil du climat méditerranéen se trouve au nord de Lyon ce qui explique que les conditions météorologiques d'hier ne sont plus les mêmes aujourd'hui»*, témoigne Jean-Pierre Manteaux de Conseil élevage Isère. Conséquence directe de ce changement climatique : les automnes et les hivers sont plus doux chaque année, les printemps plus précoces et les étés toujours plus secs avec des épisodes très réguliers de stress hydrique. *«Les agriculteurs les plus touchés sont ceux dont l'exploitation est située à basse altitude car c'est là que les épisodes de sécheresse font le plus de ravages. À l'inverse, ceux qui se trouvent dans les hauteurs bénéficient aujourd'hui de cette hausse des températures mais cela ne devrait pas durer»*, explique Mickaël Coquard du Spel 69, société de conseil pour l'élevage.

Les bovins, premiers touchés par le changement climatique

«Plus encore que les caprins ou les ovins, ce sont les bovins qui sont les plus impactés car ce sont des animaux qui souffrent beaucoup de la chaleur. Entre - 5 et 10 degrés ils sont bien, mais au-delà de 20 °C, on constate qu'ils sont plus stressés que d'habitude ce qui impacte directement leur productivité et la composition de leur lait. Même les cycles de reproduction se retrouvent chamboulés par les variations climatiques», explique Jean-Philippe Goron, conseiller élevage et entreprise chez Adice. Pour Michel Pocachard de la chambre d'Agriculture du Rhône, *«le problème du changement climatique en élevage est surtout celui de l'alimentation. Plus les saisons sont sèches et plus nous avons des difficultés à disposer d'un stock d'herbe suffisant pour faire pâturer nos animaux»*, alerte-t-il. Pour mieux faire face à cette nouvelle donne qui inquiète les éleveurs, plusieurs projets sont menés afin de mesurer l'impact réel du changement climatique sur l'alimentation des animaux et proposer des alternatives aux éleveurs. Entre 2007 et 2014, la chambre d'agriculture de l'Ardèche et l'Inra ont par exemple travaillé sur le programme Climfourel de recherche sur l'adaptation des systèmes fourragers aux variations climatiques. Très suivi, ce projet a permis de mobiliser les chambres d'agriculture aujourd'hui pleinement engagées dans l'accompagnement des éleveurs vers un changement de leurs pratiques.

Transformer son exploitation pour faire face à la hausse des températures

Sur initiative du Cniel (interprofession lait), l'Institut de l'élevage a de son côté lancé en 2015 le projet Climalait. Ce programme mené sur une vingtaine d'exploitations permet de simuler le changement climatique, de mesurer l'adaptation des troupeaux à celui-ci et de livrer des préconisations utiles aux éleveurs. *«Nous sommes en mesure de prédire à quel moment précis de l'évolution du climat les éleveurs vont manquer de pâturage et devront apporter plus de fourrage à leurs animaux»*, explique Florence Maison, conseillère bovins lait à la chambre d'agriculture du Rhône ayant travaillé sur le projet Climalait. *«Nous leur conseillons de semer des variétés qui résistent mieux à la sécheresse comme la luzerne ou encore de planter leur maïs plus tôt dans la saison afin qu'il puisse capter l'humidité du printemps. Nous les encourageons aussi à mettre en place des abris pour leurs animaux, que ce soit sur le bâtiment ou par des arbres plantés sur la parcelle»*. Des propositions partagées par Jean-Philippe Goron (Adice), pour qui le changement climatique devrait pousser chaque éleveur à revoir en profondeur l'organisation de son exploitation. *«Les vaches produisent beaucoup de chaleur et il est donc nécessaire de rechercher au maximum l'effet parasol qui consiste à laisser passer l'air tout en stoppant la chaleur. Pour cela, les éleveurs doivent absolument prévoir des aérations dans le bardage du bâtiment et limiter autant que possible les matériaux translucides », explique-t-il. « En complément de ces mesures, il est également important de disposer des ventilateurs et des brumisateurs pour rafraîchir l'air ambiant et d'utiliser des caméras thermiques afin de surveiller la température à l'intérieur du bâtiment. Nous conseillons aussi aux éleveurs d'aérer au maximum la nuit et de faire attention à ce que leurs animaux disposent d'un volume d'eau fraîche suffisant».*



Jean-Philippe Goron, conseiller élevage et entreprise chez Adice.



Mickaël Coquard du Spel 69, société de conseil pour l'élevage

PIERRE GARCIA

Photovoltaïque

Investir… pourquoi pas ?

L'installation de panneaux solaires connaît un véritable succès depuis plusieurs années. A l'heure où le développement durable et la consommation responsable sont de plus en plus d'actualité, investir dans le photovoltaïque n'est pas négligeable. Découvrez pourquoi.

Depuis dix ans, le photovoltaïque est de plus en plus performant (rendement jusqu'à 23 %), de moins en moins cher et de plus en plus simple. L'énergie solaire représente néanmoins un investissement sur le long terme. En outre, une bonne installation s'autofinance et permet même de dégager des revenus. On estime que le photovoltaïque devient rentable au bout de 12 à 15 ans. Une installation de qualité a une durée de vie entre 25 et 30 ans. Grâce à cet investissement, vous pouvez donc profiter de revenus réguliers pendant 10 à 15 ans. Le photovoltaïque permet également de diversifier et valoriser son patrimoine. Quelques repères : une installation de 100 kilo Watt Crête (KWC) sera souvent plus rentable qu'une installation de 36 KWC du fait de l'économie d'échelle. Pour une installation de 100 KWC, il faut compter un budget de 80 000 € à 90 000 €. Vous pouvez bénéficier d'une installation adaptée à vos attentes et à la disponibilité des surfaces en toitures. En effet, si vous souhaitez produire plus ou moins d'énergie solaire, vous pouvez modifier la taille de votre installation, donc sa puissance et sa production annuelle.

Panneaux recyclables

Les rayons du soleil fournissent une énergie inépuisable. Poser des panneaux solaires vous permet donc de profiter d'une énergie durable et qui ne gaspille pas les ressources naturelles. L'énergie solaire ne produit pas de CO_2 et n'abîme pas la couche d'ozone. De plus, la plupart des panneaux solaires réalisés en Europe sont recyclables. Pour les installations professionnelles, les aides financières à l'acquisition de panneaux solaires n'existent plus depuis quelques années. Pour les particuliers en revanche, une aide par le biais d'un crédit d'impôts de 30 % est possible pour une installation aérovoltaïque (panneaux solaires et thermiques). Cela permet de rentabiliser plus rapidement l'investissement effectué. Attention cependant à bien analyser le projet avec parfois des coûts exorbitants et un crédit d'impôts de 30 %, mais qui se limite à une partie seulement de l'investissement (crédit d'impôts avec une limite de dépense éligible par mètre carré). Les panneaux solaires, respectant les normes européennes, sont réalisés avec des matériaux résistants : aluminium, verre et silicium. Ces derniers résistent aux UV mais aussi à toutes conditions météorologiques. C'est une technologie éprouvée depuis de nombreuses années qui perdure dans le temps. Le matériel ne comportant pas d'action mécanique, il a peu d'usure. Un bon entretien dans le temps permettra un bon fonctionnement pendant 30 ans voire plus. Avec l'augmentation des tarifs énergétiques, il est possible de produire de l'électricité à partir du photovoltaïque pour sa consommation personnelle que l'on soit un particulier ou un professionnel. Une installation photovoltaïque ne couvre pas tous les besoins en énergie mais y contribue en grande partie.



Depuis 10 ans, le photovoltaïque est de plus en plus performant (rendement jusqu'à 23 %), de moins en moins cher et de plus en plus simple.

À savoir

Le prix du Kilo Watt Heure (KWh) produit devient de plus en plus compétitif vis-à-vis du prix de vente de l'électricité. Un Kilo Watt Crête (KWC) installé produit des KWh (à Dijon 1 KWC plein Sud 40° = 1 200 kWh). Il existe deux standards en agriculture : 36 et 100 KWC. Attention à la notion de poids : il faut compter 10 à 15 kg par m² pour le panneau (voir moins de 5 kg /m² pour certains), à ajouter au bac acier. Pour repère, un bac acier pèse 6 à 7 kg / m². Le renforcement d'une charpente reste complexe et onéreux.

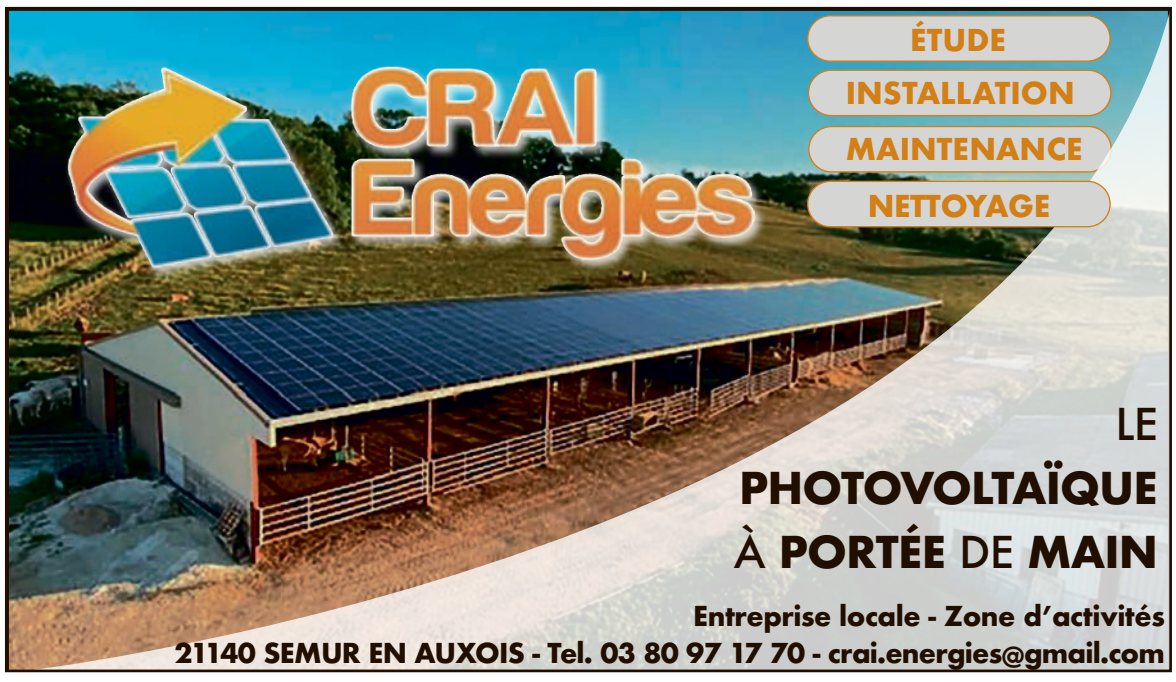
Entretien annuel

En utilisant directement l'énergie solaire produite, vous faites autant d'économie sur vos factures. La mise en place de stockage virtuel par l'intermédiaire de fournisseur d'électricité commence à se mettre en place afin d'adapter la production à la consommation. Certains consommateurs deviendront autonomes en électricité. Après installation, les panneaux solaires ne nécessitent aucun combustible ni consommable. Ils sont immobiles, et ne s'abîment donc pas à l'usage. En général, la pluie permet de nettoyer naturellement l'installation mais il est recommandé de vérifier que les panneaux ne sont pas recouverts (neige, feuilles mortes etc.). Des visites d'entretien tous les ans suffisent à garantir le bon fonctionnement de l'installation. Si vous décidez de ne pas consommer votre énergie solaire, ou que vous disposez de surplus d'énergie, vous êtes en mesure de vendre l'énergie produite, sans autoconsommation. À ce jour, même si le tarif évolue très sensiblement à la baisse chaque trimestre, l'électricité produite se commercialise aux environs de 10 cts/KWh. À noter que l'on achète l'électricité environ 12 cts/KWh dont 50 % pour l'électricité et 50 % pour le transport (ligne électrique, entretien…). Un projet d'investissement ? N'hésitez pas à contacter un conseiller de gestion à l'association de gestion et de comptabilité AS BFC pour une analyse indépendante de votre projet.

LIONEL BOURGE, CONSEILLER DE GESTION
AGC-AS BFC

Une question qui mérite réflexion

En matière de photovoltaïque, il y en a un peu pour tous les goûts… En campagne, les agriculteurs ne manquent pas de sollicitations, en particulier de la part de sociétés spécialisées qui proposent les fameux bâtiments dits « *gratuits* », mais aussi de la location de toiture. Ces prestataires offrent une opportunité intéressante pour des agriculteurs qui ont besoin de mètres carrés couverts sans avoir forcément la capacité ni l'envie d'investir. Mais quand la situation financière le permet, la question d'investir soi-même mérite d'être posée. « *D'autant que le concept de "bâtiment gratuit" n'est pas sans embûches,* signale Philippe Compte, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. *Il peut y avoir des frais de terrassement importants quand il faut orienter coûte que coûte le bâtiment plein sud. Il y a aussi parfois l'obligation de recourir à des entreprises de maçonnerie pour la garantie décennale…* ». Sans oublier que dans une logique purement économique, les investisseurs ne s'intéressent qu'aux exploitations situées à proximité d'une ligne de 20 000 volts… « *Aujourd'hui, le risque financier d'investir soi-même est beaucoup plus faible,* remarque le conseiller. *Autrefois, pour 100 kW raccordés, il fallait compter 400 000 € alors qu'aujourd'hui 85 000 € suffisent. Dans certaines situations, il peut donc être judicieux de se demander pourquoi ne pas réaliser soi-même cet investissement, plutôt que d'apporter à un autre ce que soi-même on est en mesure de gagner…* ».







Conception

Un bâtiment économe en paille

Claude Blaise est éleveur naisseur-engraisseur de Salers à la Nocle-Maulaix dans la Nièvre. En 2018, il s'est lancé dans la construction d'un bâtiment d'élevage qui lui permet à la fois d'économiser de la paille mais aussi de gagner en confort de travail. Il nous a ouvert les portes de son exploitation.



Claude Blaise et son fils devant le bâtiment.

Claude Blaise, éleveur de Salers et de Charolaises s'est lancé en 2018 dans un projet de bâtiment d'élevage avec la Chambre d'agriculture. Il fait partie du tout premier projet de la SAS 58 Solaire. Un projet clefs en main et sur mesure qu'il ne regrette pas. Un bâtiment de 96 mètres de long par 27 mètres de large et 12 mètres de haut. La couverture est en bac acier et le couloir de distribution pour les bêtes est couvert en fibrociment. Le premier intérêt de ce projet se trouve sur le toit. 900 panneaux photovoltaïques y sont installés pour une puissance de 250 kW crête. Claude Blaise revend l'énergie produite à 12,9 centimes. *« Dans le business plan, nous avons un retour sur investissement d'ici 15 ans qui permet de couvrir les frais liés à l'investissement des panneaux et la construction du bâtiment »* précise l'éleveur.

À l'intérieur, le confort des animaux a été la priorité de Claude Blaise au moment de la construction. Cette exigence passe dans un premier temps par des puits de lumière réalisés à l'aide de panneaux translucides qui donnent selon l'éleveur un côté plus chaleureux pour les bêtes. *« Nous avons souhaité également un bardage en bois plutôt qu'en métal afin que le bâtiment se fonde davantage dans le paysage »* précise Claude Blaise.

« Nous avons un confort de travail »

Ce qui frappe lorsque l'on pénètre dans le bâtiment c'est l'espace de travail disponible. Les 3 000 m² destinés à l'élevage sont entièrement bétonnés ce qui permet à Claude Blaise et son fils d'avoir un environ-

Les bons conseils de la Chambre d'agriculture

Un bâtiment doit être fonctionnel, allier confort des animaux et sécurité de l'éleveur. Il est important de prendre le temps de la réflexion lors de la conception (réalisation des plans et aménagement intérieur, circulation des animaux, des véhicules et des personnes). Avant de se lancer, il ne faut pas hésiter à contacter des conseillers spécialisés et aller visiter des bâtiments existants.

Le bâtiment d'exploitation est amené à évoluer au cours de la carrière de l'exploitant, il doit donc être modulable et évolutif. Avant de se lancer, se tenir informé des démarches administratives nécessaires : déclaration Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), délais d'instruction du permis de construction…



Vue aérienne du bâtiment de Claude Blaise. 900 panneaux photovoltaïques y sont installés pour une puissance de 250 kW crête. Un bâtiment construit en 2018 avec SAS 58 Solaire de la Chambre d'agriculture.





Des panneaux translucides ont été installés pour apporter plus de lumière dans le bâtiment et donner un côté plus chaleureux pour les bêtes.



Toute la contention, les prophylaxies et le déplacement d'un lot se font par l'allée centrale.

nement plus propre et d'être au sec pour travailler. C'est un bâtiment qui peut accueillir jusqu'à 250 animaux dans des box de 6 x 12 mètres, soit 20 broutards de 400 kg par case. *« L'avantage de ces box c'est qu'ils sont entièrement cloisonnés, il n'y a donc pas de contacts entre les bêtes d'une aire paillée à l'autre. Sur le plan sanitaire, je trouve que c'est mieux comme ça »* estime l'éleveur. L'autre avantage de ce bâtiment c'est la manière avec laquelle il a été conçu pour l'élevage. Une pente à 6 % couplée à une marche de 25 centimètres permet de nourrir les bêtes par l'extérieur du bâtiment et de réaliser toute la contention, les prophylaxies et le déplacement d'un lot par l'allée centrale. *« Je trouve ce principe intéressant et plus facile. Je fais un raclage environ deux fois par semaine et il nous faut 2 kg de paille par animal. En fait, on paille peut-être plus souvent mais avec un besoin en marchandise qui a diminué. Ce qui est pratique c'est que nous ne sommes pas obligés de déplacer les animaux pour racler la paille et le fumier. Les animaux ne sont pas stressés le bien-être animal est préservé. De plus, nous sommes au sec pour donner à manger »* estime Claude Blaise. Au total, c'est un investissement de 200 000 euros pour l'aménagement intérieur. Dans les années à venir l'éleveur envisage d'installer un racleur mécanique pour retirer son fumier.

Théophile Mercier

Contact : Perrine Raverat, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.
Tél. 06 31 14 61 82



Ce bâtiment peut accueillir jusqu'à 250 animaux dans des box de 6 x 12 mètres, soit 20 broutards de 400 kg par case. Des cloisons ont été installées entre les cases pour éviter le contact entre les bêtes.

À noter

Il est encore possible de déposer des dossiers de financement pour les bâtiments. La première consultation se déroule le 15 juillet 2020 et la seconde le 3 septembre. Les dossiers doivent donc être déposés avant cette date.





Équipement

Un seuil qui change bien des choses

L'intérêt économique pèse beaucoup dans la décision d'exploitants agricoles d'installer du photovoltaïque sur leurs bâtiments. Une évolution législative récente devrait encore renforcer cet attrait.



Parmi les exemples d'installations menées par Clef Énergies, celle du Gaec des Durandines, en Côte-d'Or.

L'annonce avait été faite fin février, durant le salon de l'agriculture. Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, s'était félicitée de la décision gouvernementale de relever le seuil des appels d'offres nationaux auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour les installations de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles. Ce seuil passait ainsi de 100 à 300 kilo Watt Crête (KWc). Dès septembre 2019, Marie-Guite Dufay avait engagé un travail avec la profession agricole afin de lutter contre le changement climatique tout en apportant un complément de revenu aux agriculteurs. Le relèvement du fameux seuil était le verrou à faire sauter. C'est maintenant chose faite et la nouvelle a aussi de quoi réjouir une entreprise telle que Clef Énergies. Basée à Marsannay-la-Côte, près de Dijon, elle est dirigée par Luc Courty et connaît, depuis sa création en 2007, une forte évolution.



Sur le bâtiment neuf de stockage de fourrage du Gaec des Durandines, 600 m² de panneaux ont été posés.

Le photovoltaïque agricole n'est pas pour rien dans cette tendance. La société s'y est forgée une belle réputation. Elle emploie aujourd'hui une trentaine de personnes et se prépare à déménager dans de nouveaux locaux, sur Dijon, à la fin de l'été.

Rythme en hausse

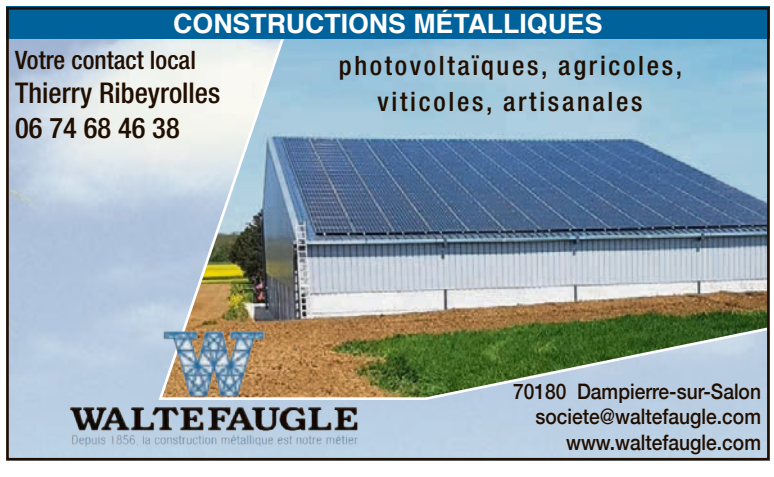
« Nous intervenons sur toute la Bourgogne Franche-Comté, précise Bastien Ménage, responsable commercial de Clef Énergies, *mais aussi sur les départements de l'Aube et de l'Ain. Actuellement, nous réalisons une moyenne de deux bâtiments par semaine mais notre objectif, c'est de doubler ce rythme d'ici six mois. C'est à notre portée, la demande est là… »* La période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19 a même eu un effet stimulant sur le carnet de commandes, en progression de 30 % mais il est clair que l'évolution législative intervenue en début d'année contribue aussi à renouveler l'intérêt des exploitants agricoles pour l'équipement photovoltaïque de leurs bâtiments. *« L'intérêt du relèvement du seuil de 100 à 300 Kwc,* poursuit Bastien Ménage, *c'est qu'il va permettre aux exploitants de faire des aménagements sur de plus grandes surfaces en une seule opération, sans avoir à passer par un appel d'offres CRE administrativement lourd et long à mener. Jusqu'à présent, en évitant l'appel d'offres, on pouvait aller jusqu'à 100 KWc, soit une surface de toiture de 550 m². Mais depuis l'évolution, il est possible de monter jusqu'à 1 500 m² pour 300 KWc. La donne change vraiment ! ».*

BERTY ROBERT

Focus *« L'avantage de l'autofinancement »*

Fabrice Perdrix est associé au sein du Gaec des Durandines situé dans l'est de la Côte-d'Or, à Dampierre-et-Flée (grandes cultures, moitié en conventionnel et moitié en biologique, auxquelles s'ajoute de l'élevage de charolais). L'exploitation a fait le choix du photovoltaïque en équipant deux de ses bâtiments (un neuf et l'autre déjà existant) de panneaux pour une puissance de 100 KWc, installés par Clef Énergies. Les deux bâtiments représentent une surface totale de plus de 1 000 m². *« On réfléchissait depuis quelques années à faire un bâtiment pour y abriter de la paille,* précise Fabrice Perdrix. *On a envisagé plusieurs choix, dont le bâtiment photovoltaïque. On s'est rendu compte que ce choix-là avait l'avantage de s'autofinancer, voire de libérer de l'argent ».* L'installation est en fonction depuis septembre 2019. L'énergie produite est intégralement revendue (11,39 centimes/KW).





Partenariat

Le soleil brille sur Feder

Le 3 juin à Saint-Rémy, en Saône-et-Loire, sur le site du Moulin de la Perche, Global-Feder a reçu son premier chèque de la main d'Irisolaris, société spécialisée dans le photovoltaïque agricole. Elle a installé 1 600 m² de panneaux solaires sur les deux bâtiments de la Ferme de la Bussière à Rix, dans la Nièvre, là où se trouve l'atelier d'engraissement de la coopérative.



Irisolaris a implanté 1 600 m2 de panneaux sur des bâtiments de la ferme de la Bussière à Rix, dans la Nièvre.

Quoi de mieux que de se voir remettre un chèque de près de 12 000 € juste en regardant le soleil briller ? C'est en réalité l'aboutissement d'un partenariat *« gagnant-gagnant »* entre Global-Feder et Irisolaris, société implantée dans les Bouches-du-Rhône. D'abord pour les éleveurs adhérents de Feder puisque le site de Rix, situé dans la Nièvre, près de Clamecy, a vu sa capacité d'engraissement augmenter de 200 places (250 au total), ainsi que pour stocker du fourrage. Les deux bâtiments appartiennent à Feder et ont été réalisés dans les règles de l'art par Agrotech. *« Irisolaris peut s'adapter à tout bâtiment »*, se félicitent Éric Foret, le responsable bâtiment de Global et Christophe Fouilland, le responsable technique. En effet, Irisolaris a une grande expérience dans le domaine des bâtiments agricoles et surtout d'élevage. Une cinquantaine d'adhérents Feder en Bourgogne sont déjà équipés, et avec ceux d'Auvergne, on atteint la centaine. Ce partenariat a débuté il y a quatre ans déjà.



Le 3 juin à Saint-Rémy, en Saône-et-Loire, la coopérative Global-Feder a reçu un chèque de 12 000 euros, concrétisation du partenariat noué avec Irisolaris.

Rentabiliser le bâtiment

À la Ferme de la Bussière, 1 600 m² de panneaux recouvrent les deux bâtiments pour une capacité totale de 250 kW. Irisolaris loue ici la toiture et verse donc un loyer. Grâce au bail emphytéotique, Global-Feder rentabilise une surface de toiture jusque-là inexploitée. *« Dans le cadre d'un projet chez un adhérent éleveur, cela lui permet d'augmenter la rentabilité de son exploitation »*, se réjouit Michel Millot, directeur de Global qui réfléchit exactement comme eux sur ce bâtiment d'engraissement. Pour ce dernier, l'investissement s'élève à 500 000 € soit 2 000 € la place d'engraissement.

Autoconsommation

D'autres *« formules »* existent permettant de prendre en compte les besoins en bâtiment de chaque agriculteur et ses capacités de financement. Avec ses 80 salariés pour 900 projets par an, la société sait prendre en main les dossiers de A à Z : depuis les autorisations d'urbanisme jusqu'à l'installation et le raccordement de la centrale photovoltaïque, en passant par l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage. Le tout ici avec Global et le charpentier Agrotech. Promoteur de la transition énergétique, Irisolaris et Global proposent aux agriculteurs-éleveurs de réduire aussi leur facture d'électricité en investissant dans l'autoconsommation afin d'améliorer la rentabilité de leur exploitation (robot de traite, réfrigération, ventilation, gestion des porcs et poulaillers).



I Assurance I Protection I Epargne I

Aviva, **partenaire des agriculteurs depuis 1856**
accompagne les énergies renouvelables

Le plan de transition énergétique prévoit le développement des énergies renouvelables comme les installations photovoltaïques pour contribuer à l'efficacité énergétique.

En tant qu'exploitant agricole, disposant de grandes surfaces en toiture, vous êtes donc tout naturellement un acteur privilégié dans la production autonome d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques. C'est aussi pour vous un moyen de sécuriser une partie de vos revenus et d'en faire un relai de croissance grâce à l'énergie solaire.

En tant qu'assureur historique du monde agricole, vos agents généraux AVIVA sont des partenaires incontournables pour vous accompagner et assurer l'évolution de votre activité en toute sérénité grâce à leur réelle expertise.

En dépit des mesures gouvernementales de soutien au monde agricole accompagnant ces projets, l'investissement reste important. Il convient d'être particulièrement vigilant sur un certain nombre de points.
Ainsi, parmi les causes les plus fréquentes de sinistres impliquant des installations photovoltaïques, on recense particulièrement des problèmes d'Infiltration d'eau et de dysfonctionnement électrique pouvant être à l'origine d'incendies avec des conséquences économiques induites par des coûts de réparation, voire de reconstruction du bâtiment détruit après sinistre sans oublier la perte d'exploitation engendrée par cette perte de revenus. Il est donc important de les prévenir dès la conception et d'en assurer le contrôle tout au long de la production.
Le choix de l'installateur et des produits mis en œuvre, une maintenance et un entretien adaptés, la vérification périodique de l'installation électrique par un prestataire qualifié, des aménagements techniques et organisationnels appropriés dans le bâtiment et ses abords, autant de mesures préventives qui permettront de sécuriser vos installations.

De la conception à l'exploitation de l'installation photovoltaïque, vos agents généraux AVIVA vous apportent des conseils dans la maitrise des risques et leur prévention et ce dans l'objectif commun de sécuriser vos investissements.

VOS AGENTS EN RÉGION

Jacques de Loisy
N° ORIAS : 08040967
82 Avenue Victor Hugo
21000 DIJON
Tél. : 03 80 30 67 69

Nicolas Lazzerini et **Louis-Marie Flouriot**
N° ORIAS : 07033985
8, place de la République
21210 SAULIEU
Tél. : 03 80 64 02 77

N° ORIAS : 11060725
8, rue Saint Honoré
21230 ARNAY LE DUC
Tél. : 03 80 90 04 80

Frédéric Prêtre, Quentin Saudemon et Nicolas Belin
N° ORIAS : 08040962
24 rue Jules Renard
58500 CLAMECY
Tél. : 03 86 27 03 10

N° ORIAS : 16006413
22 Rue Amiral Boissoudy
58205 COSNE COURS S/LOIRE
Tél. : 03 86 28 25 75

N° ORIAS : 18007745
5 Bis route de Paris
89200 AVALLON
Tél. Pro. : 03 86 31 90 13

Aviva Solutions Durables

Document non contractuel, à caractère publicitaire, à jour le 09/06/2020. Crédits photo : ©kalou1927 - stock.adobe com, ©jörn buchheim - stock.adobe.com, ©jeson - stock.adobe.com

Aviva Assurances - Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 € - Entreprise régie par le Code des assurances.Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - R.C.S NANTERRE 306 522 665

Bâtiment d'engraissement

La volonté d'aller au bout du cycle de production

À Genouilly, commune de Provency dans l'Avallonnais, Romain Basseporte s'est installé l'an dernier avec son père Sébastien, avec un projet de nouveau bâtiment d'engraissement. Une volonté pour le jeune agriculteur et le Gaec familial de voir l'opportunité d'aller au bout du cycle de production des produits, avec un bâtiment pensé de manière à simplifier le travail quotidien des agriculteurs.



Sébastien Basseporte et Romain Basseporte (de gauche à droite) travaillent ensemble depuis avril 2018.

Depuis avril 2018 et la fin de ses études, Romain Basseporte travaille avec son père Sébastien et son oncle Emmanuel, dans le Gaec familial, à Genouilly, commune de Provency. Et c'est avec un projet de création d'un bâtiment d'engraissement que le jeune agriculteur s'est installé. « *Nous l'avons fait construire à l'été 2019. Ce qui m'intéressait à travers ce projet, c'était de pouvoir garder nos animaux jusqu'au bout du cycle de production des produits pour avoir la traçabilité jusqu'au bout* », indique Romain Basseporte. « *C'est un bâtiment de 70 places qui sert l'hiver uniquement à engraisser nos animaux. Et nous avons décidé cet été d'avoir un bâtiment plein pour faire de la génisse, dans le cadre d'un contrat avec Sicarev et Carrefour* ».

Pour ce Gaec en polyculture-élevage (céréales, bovin viande et veaux de boucherie), un bâtiment d'engraissement était l'occasion de se « *diversifier davantage* », assure Sébastien Basseporte, le père. Si ce bâtiment est « *typique* », il possède néanmoins une particularité. « *Nous avons fait un couloir de circulation de 1,10 m au fond, pour nous et pour les animaux* », poursuit Sébastien Basseporte. « *C'est quelque chose qui facilite extrêmement le travail. Nous pouvons manipuler les animaux tout seul grâce à cela. Avec le bâtiment, nous recherchions à nous faciliter le travail, que ce ne soit pas un casse-tête. Et travailler en toute sécurité* », reprend Romain Basseporte.

Ce couloir à l'arrière emmène directement à la partie contention que possède ce bâtiment, fonctionnant avec un système poussant anti-retour. Un passage qui permet aussi d'accéder simplement au chargement.



Un couloir de passage de 1,10 m a été créé à l'arrière du bâtiment pour faciliter le travail et la manipulation des animaux.









Au total, le bâtiment peut accueillir 70 animaux, soit 700 € la place.

Un projet total d'un montant de 97 000 €

Avant que son fils vienne le rejoindre, Sébastien Basseporte vendait *« tout en maigre »*. *« Aujourd'hui, finir nos produits nous permet de travailler en contrats et d'avoir davantage de débouchés. Avec les variations des cours et des prix qu'il y a maintenant, selon moi c'est très compliqué de travailler sans contrats. Nous essayons de le faire au maximum »*, confie Romain Basseporte.

Quant au coût total du projet ? *« Il est de 97 000 €, hors taxes »*, répond Sébastien Basseporte. *« Pour la partie bâtiment, c'est environ 50 000 €. Pour l'aménagement (tubulaires, barrières, auges, barres aux garrots…), c'est 14 000 €. La partie contention revient à 19 000 €. Et pour le béton, l'électricité, l'eau, le terrassement, la location de matériels de chantier et les diverses fournitures, cela nous a coûté 14 000 €. Car nous avons fait le maximum de chose par nous-même pour limiter les coûts »*, détaille-t-il.

Grâce à l'installation de Romain Basseporte, le Gaec a pu obtenir une subvention non négligeable de 48 000 €. *« Nous sommes donc sur un coût total de bâtiment de 49 000 €, soit 700 € la place »*, conclut Sébastien Basseporte. Un beau projet familial qui ravit tout le monde.

CHRISTOPHER LEVÉ



Une partie contention a été intégrée à la création du projet.

Covid - 19 et déclarations d'urbanisme

Délais d'instruction suspendus

Vous avez déposé une demande de permis de construire pendant la période de confinement. Les délais d'instruction ont été modifiés par deux ordonnances pour faire face à la crise sanitaire.

En fonction de votre projet et du lieu de son implantation, vous devez déposer une demande de permis de construire, d'aménager (…) ou une déclaration préalable de travaux avant de commencer ces derniers.

Les délais d'instruction de droit commun

Pour une déclaration préalable, la collectivité a 1 mois pour s'opposer au projet. En cas de permis de construire ou de démolir, la collectivité doit instruire le dossier dans un délai de 2 mois. Enfin, si le projet nécessite un permis d'aménager ou un permis de construire autre que le permis portant sur une maison individuelle, la collectivité a 3 mois pour instruire la demande.

La suspension des délais d'instruction face à l'urgence sanitaire

En conséquence de la crise sanitaire, les délais d'instruction des formalités d'urbanisme ont été modifiés par ordonnance du gouvernement. Ainsi une période dérogatoire a été instaurée du 12 mars jusqu'au 24 mai pendant laquelle les délais d'instruction ont été suspendus. Cette période de suspension a été mise en place dans le but d'éviter une généralisation de décisions dues au silence de l'administration.

Il en est a priori de même pour le délai d'un mois permettant à l'administration de formuler une demande de pièces complémentaires.

Par exemple vous avez déposé une demande de permis d'aménager dont le délai d'instruction est de 3 mois. Le délai d'instruction a débuté depuis un mois et demi avant le 12 mars, il a expiré le 24 mai + un mois et demi soit le 7 juillet. Pour les délais qui auraient dû commencer à courir après le 12 mars, leur point de départ a été reporté jusqu'à l'achèvement de la période, y compris pour toute demande de pièces complémentaires. Vous avez déposé une demande de permis d'aménager le 20 mars dont le délai d'instruction est de 3 mois. Le dernier expirera le 24 mai + 3 mois soit le 24 août. Avec cette suspension des délais, les autorisations tacites en cas de non-réponse de l'administration sont devenues impossibles pendant la période d'état d'urgence. Les travaux ne pourront pas débuter tant que le demandeur n'aura pas reçu un arrêté d'autorisation en bonne et due forme. Il est précisé que l'autorisation doit être affichée sur le terrain le plus tôt possible, mais le délai de 2 mois de recours des tiers ne commencera à courir qu'à compter de la fin de la période d'état d'urgence, le 10 juillet.

MARIE-LAURE BERLAND



Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier



En bref

Alternative Du sable plutôt que de la paille

Avec des surfaces en céréales d'hiver à la baisse et les sécheresses qui s'accumulent et qui obligent les éleveurs à entamer leurs stocks d'hiver plus tôt que prévu d'année en année, beaucoup craignent un manque de paille pour 2020. Dans ce contexte, l'entreprise Iribarren, située en Nouvelle-Aquitaine et spécialisée dans les amendements minéraux (granulats, sables, graviers…), a dévoilé Dollit : « une solution 3 en 1 économique pour les agriculteurs. » Il s'agit d'un sable dolomitique. Ses avantages, avancés par le fabricant : Un effet sanitaire puisqu'il s'agit d'un produit 100 % minéral (développement de bactéries limité et diminution des odeurs). Une réduction ou suppression totale de la paille (elle peut être utilisée seule ou en mélange). L'optimisation du pH du sol par l'amendement. Elle s'adapte à tous types d'élevage (vaches laitières, bovins viande, caprins, ovins ou encore porcins) et est utilisable en agriculture biologique.

Édition Un guide sur les bâtiments d'élevage en bois

L'association des constructeurs de Bâtiments agricoles en bois (Bab) et l'Institut de l'élevage viennent de rédiger un guide sur les bâtiments d'élevage en bois. Il présente les réponses du bois aux principales exigences des bâtiments d'élevage, à savoir : le bien-être des animaux, l'efficacité de la production, la sécurité, l'environnement. Ce document gratuit est accessible en contactant le secrétariat de l'association Bab au 01 43 45 53 43 ou par mail fibc@magic.fr ou babois@magic.fr.

Confort de travail

960 panneaux et un bâtiment

À Serverette, en Lozère, un Gaec s'est doté d'un nouveau bâtiment de près de 2 400 m2 financé grâce au photovoltaïque. Avant de se lancer, les associés ont mûrement réfléchi leur projet, mais leurs conditions de travail se sont améliorées.



Photos © Triangle énergie

1 600 m² de panneaux solaires recouvrent le nouveau bâtiment du Gaec.

Éleveurs d'Aubrac sur la commune de Serverette, en Lozère, Olivier Condon et Raphaël Baffie possèdent 120 mères mais ne disposaient, jusqu'à une date récente, que de petits bâtiments éloignés. *« Nous manquions de place, nous ne pouvions pas rentrer toutes les vaches l'hiver »*, raconte Raphaël Baffie. Afin de remédier au problème, les deux associés du Gaec Baffie ont construit un nouveau bâtiment de près de 2 400 m2. Pour le financer, ils ont fait le choix du photovoltaïque. 1 600 m² de toiture sont ainsi recouverts de 960 panneaux. *« La revente d'électricité nous permet de couvrir 85 % des annuités sur 15 ans »*, explique l'agriculteur. L'installation, impressionnante, permet au bâtiment de produire chaque année 400 000 kWh, soit l'équivalent de *« 66 foyers de la commune de Serverette »* précise-t-on chez Triangle énergie. L'entreprise, qui a installé les panneaux, *« nous a aidés à monter le projet, mais nous restons propriétaire de tout le matériel »*, précise Raphaël Baffie.

Deux à trois ans de réflexion

« Nous sommes aussi en lien avec Enedis pour le contrat de vente de l'électricité », continue-t-il. Ce contrat fixe d'ailleurs le tarif d'achat à 9 centimes d'euros pour 20 ans. *« On estime que les panneaux vont rapporter en moyenne entre 100 et 110 euros par jour »*, précise l'éleveur. Pour mettre toutes les chances de leur côté, les deux agriculteurs ont également passé un contrat avec une entreprise afin de faire le suivi de leurs panneaux. *« Ils viennent sur place mais font aussi un suivi à distance via le wifi »*, ajoute Raphaël Baffie. Si les agriculteurs semblent avoir tout prévu, c'est qu'ils se sont longuement préparés pour construire ce bâtiment. *« Entre deux et trois ans ont été nécessaires pour mener le projet à terme »*, poursuit l'éleveur qui, pour se préparer, a visité d'autres bâtiments similaires à Lyon et à Tours.

Des outils pour se simplifier la vie

Long de 80 mètres, large de 30 et pouvant accueillir les 120 mères Aubrac dans les stabulations, ce bâtiment est un des projets phare de l'exploitation pour de nombreuses années. Normal donc que les agriculteurs aient pris le temps de le préparer et d'y intégrer plusieurs changements pour leur bien-être et celui de leurs animaux. Doté d'un couloir de six mètres de large, le nouveau bâtiment du Gaec Baffie permet au tracteur équipé d'un bol mélangeur de passer entre les rangs. *« Avant, nous passions plus de trois heures tous les matins d'hiver à aller dans les parcelles nourrir les animaux,* continue Raphaël Baffie. *Aujourd'hui cela ne réclame qu'une heure le matin et autant le soir, c'est vraiment agréable de travailler dans ces conditions »*.

Aurélie Pasquelin





Litière

Le miscanthus dans les bâtiments de palmipèdes

Utiliser le miscanthus en litière en production avicole en remplacement de la paille est une solution qui présente bien des avantages. En Corrèze, Aurélien Escure en est un utilisateur averti et convaincu.


Aurélien Escure trouve de nombreux avantages dans le remplacement de la paille par du miscanthus.

Aurélien Escure est éleveur sur la commune de Chamboulive, en Corrèze. L'agriculteur dispose d'un atelier de soixante-dix vaches allaitantes en broutards limousins et d'un atelier de canards prêts à gaver de 6 500 places.

Moins de contraintes

Depuis trois ans, il utilise le miscanthus broyé comme litière pour ses canards en remplacement de la paille. *« Cette idée a germé grâce à ma coopérative, la Capel, à un moment où le prix de la paille avait augmenté »*, explique Aurélien. De plus, utiliser le miscanthus est une solution technique intéressante car la contrainte de travail est diminuée. *« En utilisant la paille, il faut en remettre environ 300 à 400 kg par jour pour refaire le paillage. L'avantage du miscanthus, c'est qu'une fois qu'on a mis une couche on n'a pas besoin d'en remettre une nouvelle avant quinze jours ! Il y a un vrai gain de temps à sa mise en place »*.

Des atouts multiples

Outre cela, le miscanthus apporte plus de confort aux animaux, notamment quand les canetons sont petits car la litière est stable et fermente moins. *« L'échauffement du miscanthus est moindre, la paille fermente plus, chauffe et peut entraîner un risque de brûlures des pattes chez les canetons,* explique Aurélien. *Le miscanthus fermente moins vite réduisant ce risque »*. De plus, l'utilisation du miscanthus en litière engendre moins de poussière, un atout pour le bien-être de l'animal comme de l'éleveur. *« Quand les canards partent et que le nettoyage du bâtiment doit être fait, j'ai remarqué que depuis l'utilisation de cette graminée, il y avait moins de volume à curer facilitant le nettoyage du bâtiment. Et comme il génère moins de poussière, le bâtiment est beaucoup moins sale »*, rapporte Aurélien.


L'éleveur de Corrèze a décidé de produire son propre miscanthus afin de réduire ses coûts.

La livraison du miscanthus se fait par semis de 90 m^3, il est donc préférable d'avoir une zone de stockage conséquente. *« Comme c'est du vrac, il est plus difficile à stocker que des bottes de paille, il faut en avoir conscience »*, conçoit-il.

Un prix exponentiel

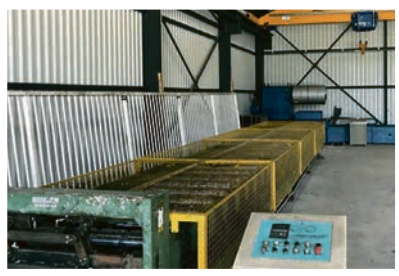
Mais le principal inconvénient du miscanthus aujourd'hui est son prix qui n'a cessé d'augmenter au fil des années. C'est ce qui a motivé Aurélien à implanter cette année sa première parcelle de miscanthus. *« J'en ai implanté huit hectares en semis direct. C'est une culture pérenne implantée une fois pour vingt ans ! L'objectif est d'éviter de continuer à acheter du miscanthus »*. Un pari sur du long terme qui a un coût assez élevé. *« Il faut compter 3 000 € par hectare »*. Le prix de l'autosuffisance à court terme.

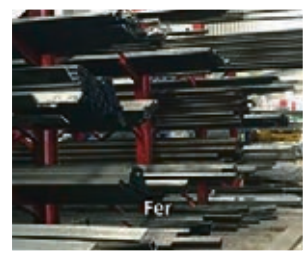
Le miscanthus est intéressant pour ses nombreux usages, tels que la litière des animaux, mais aussi en alimentation bovine, en paillage horticole ou pour la production d'énergie.

Richard Zizert

METALBAC
ACIER ET PROFILAGE

FABRICATION de TÔLES de COUVERTURE et BARDAGE à POURRAIN





TÔLES BAC ACIER
Fabrication de tôles de couverture et de bardage, à vos couleurs et dimensions, dans des délais courts, au sein de notre extension de 510 m².

TÔLES DE COUVERTURE
Stock disponible RAL 8012 (brun rouge), RAL 7016 (gris anthracite) et translucide en longueur : 2 m/2,5 m/3M/3,5 m et 4 m.

PANNEAUX SANDWICHS
Couverture ép. 60 mm RAL 8012 (brun rouge) ou 7016 (gris anthracite) en longueur 3,2 m/4,2 m/5,2 m ou 6,2 m. Bardage ép. 40 mm RAL 1015 (sable) ou RAL 9010 (blanc) en longueur 3M/3,5 m/4 m/5 m ou 6 m. Autres coloris et dimensions sur commande.





ZA des Champs Gilbards - 89240 POURRAIN
(10 mn d'Auxerre dir. Toucy) 03 86 418 814 - Fax. 03 86 41 88 15
www.metalbac.fr - contact@metalbac.fr

Équipement

Une pailleuse, pour de meilleures conditions de travail

Il est possible d'optimiser les conditions de travail dans un bâtiment agricole ancien à l'exemple de ce Gaec du Cantal équipé d'une pailleuse sur monorail.



La pailleuse sur monorail préfigure un recentrage de l'activité sur le lait.

C'est à partir du constat de son vétérinaire que le Gaec Amarger, à Vieillespesse, dans le Cantal, décide de changer de mode de paillage. La soufflerie d'alors pose d'importants problèmes pulmonaires aux animaux. Aux veaux surtout, car elle génère trop de poussière. Cela force l'équipe à imaginer un nouveau procédé procuré par deux entreprises distinctes du Tarn et de l'Aveyron : 67 mètres de rail et une pailleuse. En 2010, c'est fait et une nouvelle machine à monorail équipe le bâtiment. *« Un système sur mesure à l'époque, et maintenant classique »* explique Serge Amarger. L'investissement se monte à 35 000 € dont 14 000 € pour la seule pailleuse chargeable en balle carrée ou ronde.

Économie de temps, de paille…

Au lieu d'un paillage d'une heure en mode manuel, les éleveurs mettent entre dix et quinze minutes. Un paillage matin et soir qui s'accompagne d'une économie de 20 %, du fait de la régularité de la distribution : *« Une botte de 400 kg pour 80 bêtes soit 5 kg par vache et son veau : on était avant entre 10 et 12 kg »* estime l'éleveur. *« On sait le coût élevé de la paille mais l'idée n'est pas pour autant de transformer l'ensemble des aires paillées. Cet outil, qui plus est, éligible au Plan bâtiment (PCAEA), présente l'avantage de diminuer la pénibilité du paillage, d'améliorer sa qualité et d'en baisser la consommation »* complète Jérôme Delarbre, conseiller Bâtiment de la Chambre d'agriculture, pour qui, *« le Gaec, en plus d'avoir une aire de vie limitée par couple vache/veau, obtient une consommation de paille plus que raisonnable par rapport à la norme »*.

À la clé, plusieurs autres avantages, notamment un entretien minimum de l'outil. En outre, en période de vêlage, la position dominante de la nacelle permet de surveiller les bêtes. Pas de nécessité de renforcer la charpente pour cet équipement adaptable aux bâtiments anciens. Aujourd'hui, l'objectif est de faire de même pour les laitières, sachant que la contrainte est celle d'un bâtiment de 150 mètres de long dont un passage au-dessus de la salle de traite et qu'une pailleuse à bras télescopique est nécessaire pour charger la paille au sol : *« Là, avec cette machine qui plus est télécommandée, c'est 45 minutes que nous allons gagner avec l'avantage de pouvoir pailler lors de la traite »* estime Serge Amarger.

C. Fournier


V·MAT Construction Dallage Béton
BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE
STOCKAGE - VITICOLE
MÉTHANISATION
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
V. UREK - 06 80 47 34 55
contact@vmat-dallage-chape.fr

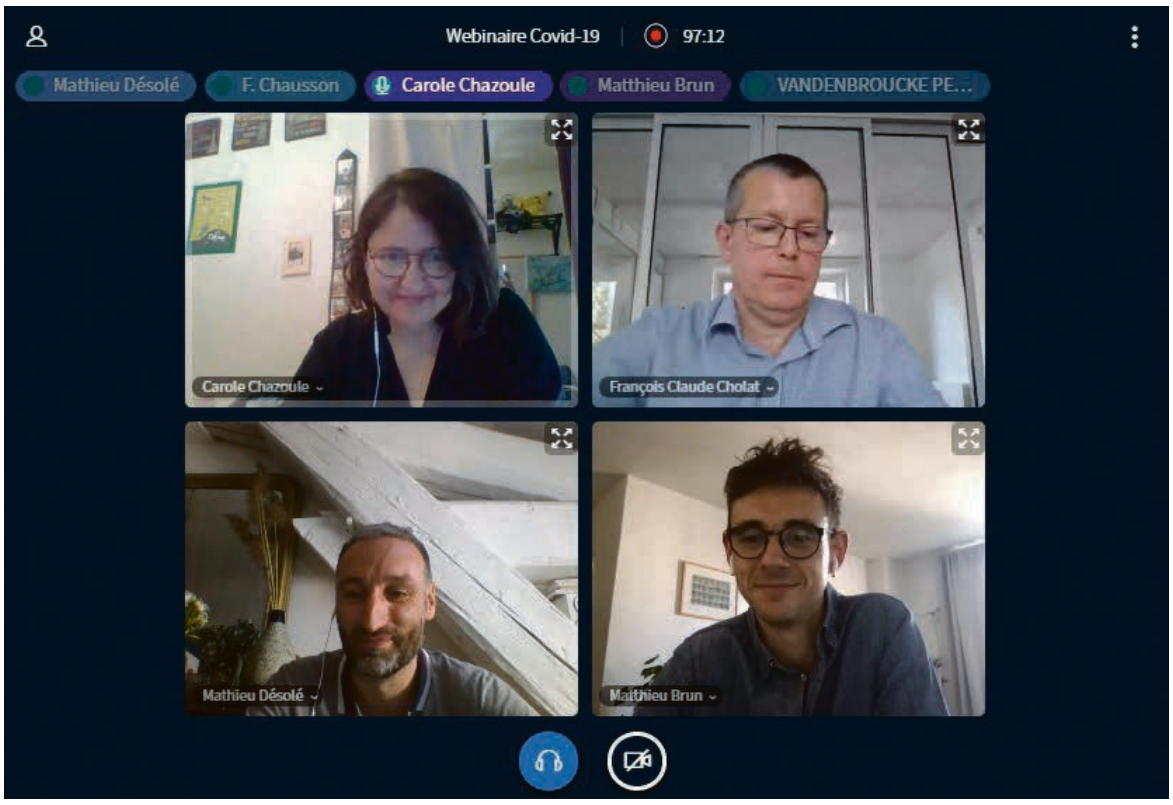
C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
30 ans de réalisation
CHARPENTE
COUVERTURE
BARDAGE
ZINGUERIE
SERRURERIE
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
21140 SEMUR EN AUXOIS - Tel. 03 80 97 17 70 - contact@crai21.com

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Prospective

Le « *monde d'après* », un retour au monde d'avant ?

Alors que la planète connaît une crise sanitaire sans précédent, les conséquences sur l'agriculture, l'alimentation et les échanges internationaux seront nombreuses. À travers une table ronde organisée par webinaire, l'Isara et Demeter ont essayé de comprendre à quels défis la France avait dû faire face au cours de l'épisode de confinement et les stratégies mises en place.



L'agriculture et l'alimentation sont des secteurs dont l'aspect stratégique a été rappelé par l'éclatement de la pandémie de Covid-19. Ces activités dites prioritaires ne font pas exception à la phase de réflexion que connaît le « *monde d'après* ». Alors que la question des pénuries alimentaires refait surface et que l'on s'interroge sur la souveraineté et l'autonomie alimentaire de nos territoires, l'Isara et Demeter ont organisé, mardi 26 mai dernier, un webinaire lors duquel des chercheurs et des professionnels du secteur ont pris part. « *On a redécouvert l'importance de l'alimentation avec l'épisode de la crise sanitaire mais elle est au cœur de notre quotidien. Cette crise a démontré la capacité des agriculteurs français à absorber les chocs et toutes les filières ont été mobilisées* », explique Matthieu Brun, responsable des études et des partenariats académiques à Demeter, et chercheur associé à Sciences Po Bordeaux. Et d'avouer : « *du bon fonctionnement de notre agriculture dépend aussi la stabilité du pays et donc de son approvisionnement alimentaire. Tous les pays n'ont pas ces mêmes garanties de stabilité, de diversité, et de qualité. Certains pays ont vu leurs systèmes alimentaires parfois dérailler. La crise a rappelé que la question alimentaire était donc stratégique* ».

Durant la période de confinement, le commerce mondial a ralenti, du fait des enjeux logistiques et des décisions politiques. Pour exemple, Sodiaal a d'ordinaire une grosse activité à l'export en Chine pour la nutrition infantile et d'ingrédients laitiers. Si les chiffres ont été plutôt bons au premier trimestre, l'activité repart très, voire trop lentement. « *C'est un impact très lourd pour la coopérative* », avoue Frédéric Chausson, directeur des affaires publiques et des relations extérieures à Sodiaal. Au niveau local, « *la filière céréalière a parfaitement joué son rôle sur les marchés locaux avec des ventes doublées lors de la première semaine de confinement. Mais il ne faut pas oublier le marché export : il était important de l'alimenter pour éviter des pénuries dans des pays forts consommateurs de céréales. L'agriculture française a ainsi pu faire face à l'ensemble des demandes sur le marché agricole* », se satisfait François-Claude Cholat, président de la Maison François Cholat à Morestel (Isère). Si la pénurie des sachets d'un kilo de farine a longtemps inquiété les consommateurs, François-Claude Cholat s'explique : « *Ces sachets de farine représentent 5 % du marché en France. 50 % proviennent des marchés extérieurs tels que l'Allemagne. La réduction des importations a posé problème. De plus, nous avons ressenti un changement de la demande. Les consommateurs achetaient moins de pain puisqu'ils le faisaient eux-mêmes, ce qui a entraîné cette pénurie* ». De son côté, la filière laitière a connu une situation particulière. D'un côté, « *l'activité en GMS a très bien marché en mars et avril, avec une vente de + 30 % pour le lait, le beurre et la crème* », explique Frédéric Chausson. D'un autre, en tant que gros opérateur de fromages AOP, Sodiaal a connu une période catastrophique : « *les consommateurs ont arrêté de manger des fromages AOP et la vente à la coupe dans les supermarchés a fortement chuté. De plus, la fermeture des bars, restaurants et cantines a effondré le marché. On estime cette perte à plus de 10 m €* », regrette-t-il. Des fromages AOP qui ont finalement été proposés sur les drives des GMS : « *cela a eu un aspect positif même si les pertes de volumes restent considérables* », note Frédéric Chausson, qui se satisfait toutefois de ne pas avoir eu à jeter de lait. « *L'industrie a su s'adapter à ce changement de marché extrêmement violent* », assure-t-il. Selon Carole Chazoule, enseignant-chercheur à l'Isara, ce changement de consommation était inévitable « *avec l'arrêt du secteur touristique et de la restauration collective ou commerciale. Cela a eu des impacts au niveau des territoires et obligé les collectivités territoriales à chercher des solutions : développement des filières locales et réorientation des débouchés avec la mise en place de nouvelles plateformes de vente directe, soutien fort aux restaurateurs, soutien aux familles les plus défavorisées, etc.* », a-t-elle souligné.

« *Il y a tout un réseau d'innovation qui a été mis en place, beaucoup d'apprentissages qui ont été faits très vite. Il faut apprendre à les pérenniser, dans le sens d'une plus grande durabilité, d'une plus grande résilience* », conclut-elle.

AMANDINE PRIOLET

Et après ?

« *Que va-t-il rester dans les mémoires ?* » s'interroge aujourd'hui Matthieu Brun. Si le monde agricole avant le Covid-19 baignait dans un agribashing incessant, la tendance a changé. « *Les pratiques agricoles étaient souvent remises en cause. Or, depuis la crise sanitaire et la position forte qu'a démontrée l'agriculture française lors du confinement, le regard des consommateurs a évolué. Ils avaient peur d'être empoisonnés, maintenant ils ont peur de manquer* », poursuit-il. L'émergence du e-commerce et le développement des circuits courts ont changé la donne. « *Les consommateurs ont montré de nouvelles attentes qui sont de consommer mieux, de consommer local et de consommer français, avec cependant une grosse incertitude, celle de devoir payer plus cher. On peut alors s'interroger sur les impacts à long terme et s'attendre, soit à une vraie révolution, soit à un retour à l'ancien monde…* », prévient Matthieu Brun. En ce sens, la question de la souveraineté alimentaire et de la relocalisation de l'alimentation fait débat. « *Depuis quatre ou cinq ans, nous voyons apparaître des systèmes intermédiaires alimentaires, avec une volonté des opérateurs et des acteurs politiques d'améliorer la souveraineté alimentaire de leurs territoires, c'est-à-dire d'augmenter la consommation locale* », avance Carole Chazoule. Ces systèmes sont donc amenés à se poursuivre et à se développer, au-delà de la crise sanitaire.

Malgré tout, « *l'autosuffisance n'est pas possible* », pense Matthieu Brun. Les enjeux du commerce international étant aujourd'hui bien trop importants, « *celui-ci se faisant sur des denrées stratégiques* ». Une réflexion partagée par l'ensemble des témoins de cette table ronde : « *La construction européenne est quand même très fortement basée sur le marché unique. Si nous touchons à ce concept, nous risquons d'affaiblir le concept politique. Je suis donc assez vigilant sur le terme de souveraineté alimentaire, cela ne me paraît pas cohérent avec la notion d'Europe telle qu'elle est aujourd'hui* », avance Frédéric Chausson. Pour François-Claude Cholat, le son de cloche est le même : « *il ne faut pas oublier l'exportation qui est un moyen de rayonner à travers le monde et de couvrir les besoins* ».

A.P.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins Tendances locales

SICAFOME Moulins-Engilbert

16/06/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS

Effectif total : 269
Taux de vente : 94%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF)			
				MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	350-400	2,63€	2,72€	2,68€	- 0,11
			400-450	2,65€	2,78€	2,68€	- 0,09
			450-500	2,50€	2,53€	2,51€	
		R	350-400	2,60€	2,65€	2,62€	+ 0,04
			400-450	2,57€	2,64€	2,63€	
	F	U	250-300	2,63€	2,74€	2,67€	+ 0,01
			300-350	2,67€	2,69€	2,68€	+ 0,06
			350-400	2,61€	2,61€	2,61€	+ 0,16
		R	250-300	2,54€	2,54€	2,54€	+ 0,28

Tendance : BROUTARDS / LAITONNES : L'offre est plus mesurée que la semaine dernière et permet ainsi de reconduire les cours plus ou moins facilement. Malgré tout, on constate que l'animation commerciale reste calme (surtout en marchandise moyenne) et que les exportateurs demeurent très prudents vis à vis de certaines destinations, notamment au niveau des règlements.

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS

Effectif total : 306
Taux de vente : 85%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF)			
				MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	350-400	2,63€	2,68€	2,66€	- 0,01
			400-450	2,57€	2,80€	2,65€	+ 0,02
			450-500	2,36€	2,60€	2,50€	- 0,02
	F	U	300-350	2,59€	2,62€	2,60€	+ 0,02
			350-400	2,54€	2,62€	2,59€	+ 0,26
			450 et +	2,20€	2,25€	2,22€	

Tendance : TAURILLONS / GENISSES : L'offre est plus mesurée que la semaine dernière et permet ainsi de reconduire les cours plus ou moins facilement. Malgré tout, on constate que l'animation commerciale reste calme (surtout en marchandise moyenne) et que les exportateurs demeurent très prudents vis à vis de certaines destinations, notamment au niveau des règlements.

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS

Effectif total : 356
Taux de vente : 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF)			
				MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vache suitée	F			1 000,00€	1 920,00€	1 460,00€	- 220,00
Taureaux	M	U	+ 500 kg	1,74€	2,00€	1,82€	- 0,04
Génisses	F	E	24 à 36 mois	2,48€	3,56€	2,63€	- 0,05
		U	24 à 36 mois	2,01€	2,40€	2,15€	- 0,04
		R	24 à 36 mois	1,76€	1,98€	1,90€	+ 0,01
Vache Charolaise	F	U	- 5 ans	1,91€	2,30€	2,09€	- 0,03
			5 à 10 ans	1,87€	2,26€	2,05€	- 0,06
			+ 10 ans	1,80€	2,01€	1,89€	- 0,06
		R	- 5 ans	1,71€	1,93€	1,84€	+ 0,01
			5 à 10 ans	1,74€	1,88€	1,80€	- 0,08
			+ 10 ans	1,66€	1,81€	1,74€	+ 0,01
		O	+ 10 ans	1,41€	1,63€	1,55€	

Tendance : VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports satisfaisants. La qualité des sujets présentés reste correcte mais néanmoins inférieure à celle du marché précédent. De plus, moins d'acheteurs sont présents cette semaine, ce qui traduit au final une perte de quelques centimes; le marché de la semaine dernière étant exceptionnel. Les cours restent tout de même très bons. TAUREAUX : Même tendances que les femelles adultes.

SICAGEMAC Corbigny

15/06/2020

Effectif global: 290 - Marché actif en vaches.

Taurillons d'herbe	**(340 - 410 kg)**	**910 - 1120**	**2,52 - 2,71**
Taurillons d'herbe	**(420 - 490 kg)**	**1040 - 1250**	**2,45 - 2,66**
Laitonnes	**(255 - 350 kg)**	**670 - 890**	**2,54 - 2,68**
Génisses 24-36 mois	**(430 - 785 kg)**	**800 - 1530**	**1,86 - 2,40**
Taureaux	**(915 - 1140 kg)**	**1550 - 2100**	**1,70 - 1,87**
Vaches légères		**570 - 1020**	
Vaches entre deux		**1050 - 1200**	
Vaches lourdes		**1260 - 1750**	

En taurillons la demande s'oriente sur des sujets jeunes et de qualité supérieure. Cours en baisse en légers âgés.
Vente rapide en génisses de bonne qualité bien représentée cette semaine à des tarifs qui augmentent. Aucun invendu.
Demande bien présente en vaches avec une présentation plus importante et de bonne qualité à des tarifs qui demeurent soutenus. Seulement 3 invendus.
Bovins gras : 7
Vaches de viande 3,40 à 3,98 € kg de viande.
Cours fermes en vaches de viande. Vente globale.
Prochain marché bovins le lundi 22 juin aux horaires habituels.

Commentaire de la FNB

Situation et perspectives de marché bovins maigres (au 15 juin 2020) :

Les prix sont stables et l'équilibre offre / demande est préservé.

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Ovins Tendances locales

SICAGEMAC Corbigny

15/06/2020

Effectif global: 251

Agneaux	**110 - 151**	**(2,55 - 3,37)**
Brebis	**50 - 112**	**(0,74 - 1,40)**

Apports plus importants. Fléchissement en agneaux avec peu d'invendus.
Vente plus rapide en brebis.
Prochain marché ovins lundi 29 juin aux horaires habituels.

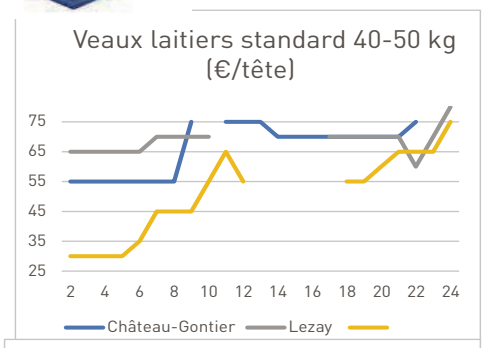
Ovins Tendances nationales

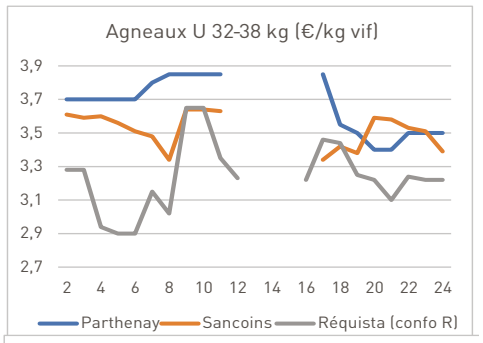
La vente est rapide et totale à des cours très fermes. Les lots inférieurs à 38 kgs souffrent souvent d'un manque de finition, tandis que les lots de 40 à 45 kgs très bien triés bénéficient d'une bonne concurrence de la part des acheteurs. En brebis, La concurrence a retrouvé un bon rythme et des cours en progression malgré des apports de moindre qualité.
A Moulins, la vente est rapide et totale à des cours très fermes, on constate que les lots inférieurs à 38Kg souffrent souvent d'un manque de finition, tandis que les lots de 40 à 50Kg très bien triés bénéficient d'une bonne concurrence de la part des acheteurs.
A Sancoins, l'offre est très hétérogène cette semaine pour maintenir les cours des semaines précédentes. En effet, seuls les agneaux bien triés et de qualité supérieure trouve vite leur place avec des tarifs en légère hausse.
- Agneaux U 32-38 kg : 3,50€ (=) à Parthenay, à 3,22€ (=) en confo R à Réquista et 3,39€ (-0.12) à Sancoins.
- Agneaux U 38-44 kg : 3,55€ à Moulins, 3,50€ (=) à Parthenay, à 3.28€ (=) en confo R à Réquista et 3.66 € (+0.09) à Sancoins.
En agnelets, sur Réquista, les apports sont importants cette semaine, et on note une bonne vente dans les sujets lourds.
- Agnelets 12-14 kg : 3.65€ (-0.19) à Réquista.
- Agnelets 14-16 kg : 4.20€ (+0.22) à Réquista.
En brebis, l'offre est importante mais on note une légère baisse des cours dans toutes les catégories. La brebis U +60 kg se vend à 1,20€ à Moulins, 1,05€ (=) à Parthenay.

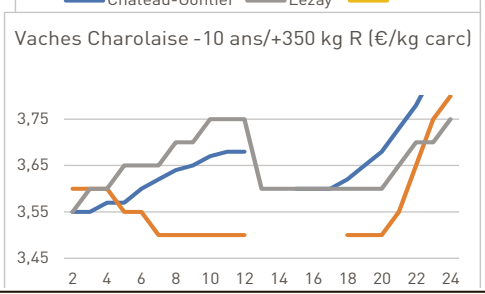
Tendances des Marchés aux Bestiaux

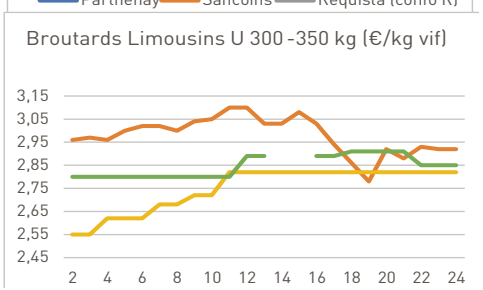
Semaine 23 – du 1er au 07 juin 2020

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.









SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : Les apports sont plus importants et de bonne qualité permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Par conséquent l'ambiance commerciale est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec des cours fermes à haussiers. En laitonnes, la présentation est de qualité hétérogène avec une préférence de la part des acheteurs pour les sujets herbés et valablement vaccinés à des tarifs inchangés.

Gros bovins maigres : La présentation de nombreux sujets herbés et avancés d'état permet de répondre à la forte demande cette semaine. La vente est correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité et les transactions sont plus tendues dans la marchandise moyenne. L'ambiance est pénible avec des invendus dans les lots médiocres.

Boucherie : La demande est toujours active avec un écoulement fluide. La hausse des cours a toutefois relativisé avec des écarts de prix importants entre des animaux de races pures et des animaux croisés ainsi qu'entre des animaux âgés de moins de 10 ans et ceux âgés de plus de 10 ans.

Veaux : Apports plus importants avec des veaux de meilleure qualité. Commerce régulier avec quelques variations positives en veaux de croisement et en veaux laitiers et Normands.

BROUTARDS :

Les apports sont plus importants et de bonne qualité permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Par conséquent l'ambiance commerciale est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec des cours fermes à haussiers. En laitonnes, la présentation est de qualité hétérogène avec une préférence de la part des acheteurs pour les sujets herbés et valablement vaccinés à des tarifs inchangés.
Sur le grand Ouest, à Cholet, les cours sont maintenus avec une demande soutenue en toutes les catégories. Dans le Nord-Est, à Rethel, les cours sont facilement reconduits dans la bonne marchandise. A Châteaubriant, les cours sont globalement reconduits. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, la vente est correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité et les transactions sont plus tendues dans la marchandise moyenne. L'ambiance commerciale est pénible avec invendus dans les lots les plus médiocres. A Chateaumeillant, les apports plus importants et de bonne qualité permettent de mobiliser de nombreux acheteurs. Par conséquent l'ambiance commerciale est soutenue dans l'ensemble de la catégorie avec des cours fermes à haussiers. Sur Bourg, les cours plafonnent et les ventes sont plus difficiles dans la marchandise légère. Sur le Massif Central à Mauriac, Les apports sont plus importants cette semaine avec des animaux sortis issus de vêlages d'Automne. La présentation est de qualité et le Marché est fluide avec des cours reconduits. Dans les légers vaccinés destinés à l'export en Espagne, la Demande est timide et la Marchandise moyenne trouve difficilement preneur. L'Offre est de qualité dans les Broutards Croisés et Salers de 300 -350 Kg ce qui permet de reconduire les cours. Dans les plus lourds, les prix restent stables. 96% de vendus. A Laissac, le commerce est calme et les cours sont reconduits dans toutes les catégories. Sur Ussel, les apports sont importants en broutards, la demande reprend légèrement et les cours se stabilisent dans l'ensemble des catégories de poids. Sur le marché d'Agen, la marchandise de second choix reste lourdement pénalisée, surtout en femelles.
- Limousins U 300-350 kg : 2,85€ (=) à Laissac, 2,92€ (=) à Ussel, 2,82€ (=) à Châteaubriant, 2,90€ (+0.03) à Agen.
- Limousins U 350-400 kg : 2,75€ (=) à Laissac, 2,86€ (+0.06) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 2,70€ (=) à Rethel, 3,02€ (=) à Cholet, 3€ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,55€ (=) à Rethel.
- Charolais U 350-400 kg : 2,79€ (+0.01) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,71€ (-0.01) à Mauriac, 2,60€ (=) à Laissac, 2,75€ (=) à Bourg, 2,54€ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,60€ (=) à Mauriac, 2,65€ (=) à Laissac, 2,65€ (=) à Bourg.
- Blonds U 250-300 kg : 3,57€ (=) à Agen.
En femelles charolaises à Moulins, l'ambiance commerciale est bonne et les cours sont revus à la hausse. A Chateaumeillant, la présentation est de qualité hétérogène avec une préférence de la part des acheteurs pour les sujets herbés et valablement vaccinés à des tarifs inchangés. A Ussel, les cours sont reconduits facilement avec une vente active et rapide dans les bons lots.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,62€ (=) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,80€ (+0.03) à Ussel, 2,83€ (=) à Cholet, 2,65€ (=) à Laissac.
- Croisées U 300-350 kg : 2,50€ (=) à Laissac, 2,50€ (=) à Bourg.
- Blondes U 250-300 kg : 2,64€ (+0.07) à Agen.

GROS BOVINS MAIGRES :

La présentation de nombreux sujets herbés et avancés d'état permet de répondre à la forte demande cette semaine. La vente est correcte dans les sujets jeunes et de bonne qualité et les transactions sont plus tendues dans la marchandise moyenne. L'ambiance est pénible avec des invendus dans les lots médiocres.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, un gros effectif a été présent sur le marché cette semaine sur le marché avec des sujets préparés et de bonne qualité en général. La vente est quasi totale à des cours très attractifs. Les acheteurs sont présents en nombre, les besoins sont forts cette semaine et les cours sont globalement reconduits. A Chateaumeillant, la présentation de nombreux sujets herbés et avancés d'état permet de répondre à la forte demande présente cette semaine. En limousines, à Ussel, les acheteurs répondent présents avec une belle présentation de qualité. En croisées et salers à Mauriac, l'Offre en vaches d'herbe est limitée avec une bonne présentation et des acheteurs qui s'orientent sur des vaches jeunes avec de l'état.
- Charolaise U -5 ans : 2.12 € (+0.03) à Moulins.
- Charolaise U 5-10 ans : 2.11€ (+0.06) à Moulins, 2.07€ (-0.01) à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 2.20€ (-0.03) à Ussel.
- Limousine U 5-10 ans : 2,23€ (-0.01) à Ussel.

BOUCHERIE :

En JB viande, le commerce est calme et les cours sont reconduits. Les JB U se vendent à 3,75€ (=) à Cholet, 3,74€ (=) à Rethel.
La demande est toujours active avec un écoulement fluide. La hausse des cours a toutefois relativisé avec des écarts de prix importants entre des animaux de races pures et des animaux croisés ainsi qu'entre des animaux âgés de moins de 10 ans et ceux âgés de plus de 10 ans.
A Cholet, on enregistre une hausse des cours ce qui a toutefois relativiser avec des écarts de prix importants entre des animaux de races pures et des animaux croisés ainsi qu'entre des animaux âgés de moins de 10 ans et ceux âgés de plus de 10 ans. Sur Rethel, les cours sont facilement reconduits dans toutes les catégories. A Agen, la demande est toujours active et l'écoulement est fluide malgré la hausse relative des apports.
- vache viande R : 3,60€ (+0.05) à Bourg, 4.01€ (+0.08) à Cholet, 3,30€ (=) à Laissac.
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 4.10€ (+0.10) à Cholet, 3,95€ (+0.05) à Rethel.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 3.50€ (+0.05) à Laissac, 4,40€ (+0.05) à Cholet.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,80€ (+0.05) à Cholet.
En génisses à Cholet, les tarifs sont en hausse uniquement dans les sujets à race pure seulement. En conformation U, les génisses charolaises partent à 4.17€ (+0.05), les viandes à 4,38€ (+0.05), les blondes à 5€ (+0.05) et les limousines à 4,55€ (+0.05).
En vaches mixtes et laitières, les tarifs sont orientés à la hausse uniquement en races pures charolaises, limousines, parthenaisiens et blondes d'aquitaine avec une reconduction des cours en croisées et réformes de races mixtes et laitières.
- Vache mixte O : 3€ (=) à Cholet, 3.05€ (+0.05) à Bourg, 2,95€ (=) à Laissac.
- Vache laitière P : 2,77€ (=) à Cholet, 2,60€ (+0.05) à Bourg, 2,53€ (+0.05) à Rethel

VEAUX :

Apports plus importants avec des veaux de meilleure qualité. Commerce régulier avec quelques variations positives en veaux de croisement et en veaux laitiers et Normands.
A la Talaudière, le commerce est stable et les cours sont reconduits. A Bourg, la demande est bonne et les cours sont toujours soutenus. Sur Lezay, le commerce est dynamique, les transactions sont fluides et les cours sont globalement revus à la hausse. A Château-Gontier, la vente est régulière en veaux de croisement, on note aussi une meilleure ambiance commerciale dans les veaux normands et laitiers, en revanche, les veaux de moindre conformation et trop légers ne sont pas commercialisables. A Agen, le tri est sévère sur la qualité et le poids des animaux.
A Belle-Isle et à Mûr de Bretagne, les apports sont plus importants et les cours sont sensiblement mieux orientés que la semaine dernière dans toutes les catégories de poids. En veaux d'Aveyron à Baraqueville, le marché est actif avec une hausse des cours dans toutes les catégories.

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

15 - Vends tracteur Ford Power Star SLE, TBE, très bien chaussé, usure pneus 15 à 20 %.
✆ **06 37 47 18 13**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends tracteur John Deere 6330 110 CV TBE 4400 H équipement relevage avant clim monolevier + plaque setra lame déneigement
✆ **06 87 43 44 08**

38 - Vends tracteur Ford County 1124 7500 euros, IH F 265 1800euros Deutz D 25 1600euros, Deutz 4005 2000euros, roue étroites 9/5/44 pour IH Dépt 38
✆ **06 75 04 60 70**

39 - Rachat TRACTEUR MF165, 168, 178, 188, 265, 275, 285. FIAT 10090, 11090, 11590, 13090, 14090 moiss. batt NH TX 34 36 62 63, JD, CLAAS 78 88 98 tous états
✆ **06 68 28 21 21**

71 - Vends cse cessation 2 tract. JD 614R, 2016, 2.600 h, 6110 R + charg., 2017, 1.600 h, Vario, toutes options.
✆ **06 08 61 40 88**

89 - Vends tracteur Fendt 309, 1996, 9200h, relevage avant avec chargeur Stoll FZ30, oct 2018, le tout en TBE, 21000 euros.
✆ **06 84 52 86 64**

Travail sol

21 - Recherche semoir à dents Kverneland TS 6m
✆ **06 08 25 63 65**

21 - Vends tra JD7430, combiné semis Kuhn Accord 4m, brab Overum 5 c hyd, pique-bottes 1500 kg, cuve fuel 8000l+pompe.
✆ **06 43 00 62 34**

71 - Vends vis à grains 9 mètres, diamètre 150, pulvé 600 L Berthoud, combiné semis Brabant 2 corps.
✆ **03 85 25 83 76**

Récolte

01 - Vends faucheuse Agram Jet cut 247 tbé 800 euros
✆ **06 77 82 95 33**

18 - Achat de moissonneuse-batteuse Someca M112, 132, 152 - Laverda 3350, 3450, 3550 - New Holland 8060, 8070, 8080 - ensileuse New Holland série FX, FR - Claas Jaguar 640, 650, 660.
✆ **06 58 00 05 39**

26 - Vends Récolteuse lavande neuve ou occasion dispo pour la saison 2020
✆ **06 07 85 27 79**

38 - Vends faucheuse conditionneuse trainée Kverneland 3m20 poss volets groupeur d'andains
✆ **06 12 05 40 97**

42 - Vends autochargeuse Stille 24 m3 300 euros + andaineur GRS25 150 euros + tonne à lisier 1600 L 200 euros
✆ **04 77 24 81 27**

71 - Vends cause retraite presse balle ronde NH 740, faucheuse Kuhn 702, faneuse Kuhn 6501.
✆ **06 08 03 61 24**

Traitement

07 - Vends atomiseur arbo unigreen 400L état neuf + vends atomiseur vignes Tecnoma Pulsar pour pièces
✆ **06 48 36 72 48**

Epandage

71 - Vends char Larippe 4,5 m. épandeur Krone 3,5 T.
✆ **06 10 42 64 95**

Irrigation

07 - Vends tuyaux arrosage ABC diam 70 : 6 mètres et 8 mètres + perches arrosage complètes alu 2 mètres
✆ **04 75 04 75 21**

Cave

69 - Vends cause restructuration 4 cuves inox Giroud 35 hl - Tapis vendanges TBE - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve inox plafond mobile - Sucrier - Chauffe cuve - Pompe à vin. Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

Agri. divers

01 - Vends cause retraite vis à grain 6m diam 125 jeu de masses 480 kg rateliers à balles rondes 100T de foin en 120x120 semoir Sulky 1200 kg pulvé Berthoud 800L 15m
✆ **04 74 52 94 33**

Toutes vos solutions en toiles techniques
RCY REVNAUD CAUVIN YVOSE bhd L'ART ET LA MATIÈRE DE LA PROTECTION


Retrouvez toutes nos solutions sur www.rcy-agriculture.fr 03 85 76 32 76

42 - Vends pique bottes 2 ou 4 pies andaineur - faneuse Vicon + lève sac - herse portée - râteliers - clôture électrique
✆ **04 77 28 61 35 ou 06 32 85 12 56**

57 - Cause restructuration vend pulvé. traîné Seguip 2.500 l,24 m - télescopique Manitou MLT 728 Turbo - tracteur Valtra 6300 - rallonge à colza 4,80 m.
✆ **06 83 28 38 00**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

01 - Vends benne Gilibert 8T
✆ **04 78 98 01 54 ou 06 41 15 51 09**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presses moyenne densité, cover crop, tracteurs 4 RM
✆ **06 69 21 04 68**

38 - A vendre un tank à lait Alfa laval 350L, Charrue 5 corps Overum, Pulve 800L, Berthoud rampe 12m contrôle OK, désileuse Lucas 1m³ et 1/2, six panels de contention 2m50, 1 pirouette Farh 4 toupies
✆ **06 70 66 62 19**

58 - Vends presse BR RV 157, andaineur Kverneland 9039, distributeur engrais Lely, bétaillère 4-5 bêtes.
✆ **03 86 78 61 69 06 61 03 77 06**

58 - Vends faucheuse Kuhn GMD 500, bon état
✆ **06 07 53 45 33**

63 - Recherche rouleau Packer 3 m.
✆ **04 73 71 12 52**

63 - Vends andaineur Khun 3201 GM tandem 1000 euros HT pulvé Berthoud 800 l 12 m 700 euros HT pelle rétro 1000 euros HT treuil Silvant 9 tonnes 1000 euros.
✆ **06 32 93 18 63**

remorques Lambert France

Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

38 - Vends Combiné semoir Nodet 2,50m + Cultipacker 2,50m
✆ **06 72 94 98 76**

38 - Cause retraite vds épandeur fumier Gilibert 3T5, grue fumier Cérès avec grappin 4 dents 2 godets, botteleuse John Deere CB300
✆ **04 76 59 25 39 après 18h**

38 - Vends vis à grains Ð140 4m50 Denis. ENS JD 1m60 comb doublet record 3m porte court lame av dents remor elev à tabac fruits L 5m l 2,05. Fenwick 2T cais. frigo
✆ **04 74 84 72 44 H repas**

67 - Vends cause retraite pulvé VICAR traîné 650 l, effeuilleuse Bonger arrache-ceps BMA, désherbeuse 200 l + rampe hydro remorque 4 roues tro-benne 7 T + bûche ali. fût phyto 1250 L, charrue agri. 3socs.
✆ **06 84 21 37 49**

69 - Recherche roues tracteur Deutz 14928 0412432 et pièces tronçonneuse Echo 5500 et 6700.
✆ **06 70 22 63 87**

71 - À vendre remorque 10 tonnes, pieds hydrauliques, remorque 3 tonnes, 5.000 litres.
✆ **06 07 51 25 88**

71 - Cause réduction surface vend moiss-batt. New Holland CS.540, année 2006, coupe 4,57 m, TBE, aucun frais à prévoir.
✆ **06 85 54 80 24**

74 - Vends cause retraite tracteur Claas 456 Celtis 4 500 h, autochargeuse 32 m³, trisoc Huard, Cultivateur 13 D.
✆ **06 09 73 91 31**

88 - Vends enrubanneuse McHale automatique boitier électronique, vends faucheuse conditionneuse Kuhn FC283 G2 année 2014 TBE
✆ **06 07 61 82 64**

89 - Vends Trisemavator et Semavator marque Howard, 2,55 metres, en bon état - herse rotative 3 mètres, marque Kuhn avec Parker et portacourt hydraulique, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


Elevage

15 - Vends stabulation libre bois sur aire paillée avec couloir d'exercice et d'alimentation, salle de traite. Poss. de louer 30 ha attenant du bâtiment.
✆ **06 10 26 60 49**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Kangoo diesel 2014, courroie distribution et 4 pneus neufs, 76500 km, TBE,
✆ **03 80 47 75 96 06 86 34 81 48**

89 - Vends Maxity 150cv, frigo, TBE, caisse frigorifique porte viande déflecteur, an 2007, 270000 kms, CT OK
✆ **06 09 32 83 64**

Achat-Vente

Récolte

21 - Agri vend foin bottes carrées, récolte 2019, très bonne qualité
✆ **06 82 06 49 09**

25 - Achetons grumes sur pied ou abattus, chênes, frênes, hêtres, acacias. Sas Manzoni
✆ **06 47 03 61 25**

38 - Vends foin 2019 bottes rondes 120x120 secteur Tullins (38) 25 Ð TTC Règlement au chargement
✆ **07 85 49 75 80**

38 - Éleveurs recherche paille en Andains
✆ **06 72 85 93 19 ou 06 32 64 91 84**

38 - Vends foin balles rondes diam. 120 prairie permanente : 100 euros/tonne.
✆ **06 75 88 36 80**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends maïs épis bonne origine livraison possible dép. 42.
✆ **06 08 55 79 03**

42 - Producteur vds maïs épis en bottes analysé livraison possible
✆ **06 14 96 23 01**

Fourrage

57 - Achète foin en botte ronde et carrée, récolte 2020. Corsten Fourage BV : petervandenbrand@corsten.nl
✆ **0031 622 240 680**

69 - Vends foin prairie naturelle, luzerne de pays, raie-gras. Balles rondes ou carrées 250/300 kgs. Livr par 10 / 15 ou 20 tonnes dans départements 07 - 69 - 71 - 42 - 74 - 73 - 01.
✆ **04 74 00 30 70**


ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha
dép. 21, 89, 10, 52
NOS +
• Presse équipée de la pesée :
• Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
• Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
• Paille évacuée aussitôt pressée
• Échange compost
NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.
ACHETE PAILLE
pressée
sous abri
SAS De CHASSINEL 21400 Puits
SAS 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs

Pépinière

69 - Vends plants de poireaux Bleu de Solaize. Gaec Duchamp, 330 rue du Rhône, Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**

Bât. Pro.

88 - Cause retraite vend scierie résineux. Clientèle pros et particuliers. 88 Vosges Sud-Ouest. Affaire saine.
✆ **03 29 07 93 08**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

26 - Recherche terrains non constructibles (bois ou pré), accessibles, même grande surface.Avec ou sans bâti (même en ruine).
✆ **06 80 93 42 35**

Propriété

Rech. **expl.culture ou élevage.** Vente ou Loc
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

07 - Vends pompe Honda d'arrosage 55 GX 160 tuyaux 6 mètres 50 de diamètre charrue quart de tour
✆ **06 64 06 60 48**

39 - Livre piquets acacia 1.80 m 2 m 1.50 m 1.60 m autres dim poss prix interess selon quantité
✆ **06 85 10 34 19**

42 - Vends fourneau à bois De Dietrich - pompe à eau - tombereau - petite poêle fonte - bétaillère portée
✆ **04 77 50 04 62**

69 - Vends cuve à fioul 1300 litres bon état sur pieds - 50 euros.
✆ **06 76 41 82 93**

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide
✆ **06 87 16 54 66**

Location

Agricole

71 - Ferme en Charolais (71), à louer, 85 ha, 2 stabul. (178 pl.), bât. stockage, maison habitation indép.
✆ **06 82 50 65 02**

71 - Couple en Gaec souhaitant partir en retraite en janvier 2021, cherche à transmettre son exploitation de 117 ha, avec cheptel bovin charolais avec matériel à Charmoy 71.
✆ **06 26 11 17 39**

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex gite spacieux 5 pers. tout confort 250 euros/sem
✆ **06 87 59 12 94**

Offre

Emploi

0 - Exploitation laitière en Suisse à 20 min de Vallorbe cherche employé agricole.
✆ **0041 79 261 95 88**

26 - Recherche H ou F ou couple ouvrier agricole responsable culture de plantes aromatiques sous serre avec gardiennage du site. Logement à disposition sur place
✆ **06 40 32 28 17**



38 - Exp. individuel prpose stage contrat alternance bovin lait noix céréale irrigation.
✆ **06 73 98 72 73**

89 - Expl céréales-oignons recrute futur assistant chef de culture BAC Pro + exp. CV par mail à
✆ **gérard.vdslikke@gmail.com**

Mariage

Rencontre

42 - H - 53 ans - sérieux gent. agric. recherche dame 42/55 ans - sérieuse.
✆ **06 89 24 01 77**

89 - H 53 a, sér, calme, NF, sobre, CAT, recherche F 35-45 ans, fr, b niv init, sociab, calme, aim camp p union solide, 1 enf accept.
Merci d'écrire au journal qui transmettra

Animaux

Divers

42 - Achète brebis chèvres réformé agreaux gras maigre
✆ **06 07 96 23 40**

Bovin

18 - Vends 2 reproducteurs charolais HBC, de 17 mois, vêlage facile - 6 vaches suitées - 1 taureau adulte (Loubard) né le 06/01/2015, élevage Micaud (03), mère Banlieue et père Héracles – Loubard père d'Olympiade, prix d'honneur au concours de la Châtre en 2019 et 1er prix au salon de l'agriculture 2020. SCEA Bonnichon-Lemasson, le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 (Hubert) ou 06 07 91 98 08 (J-Marc) ou 06 07 62 33 74 (Anthony)**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) - 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage charolais inscrit vend taureaux adultes, 2 ans et 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1803)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends taureaux/veaux ch, génotypés MH et F94L type viande. Gaec LOISEAU
✆ **06 27 15 80 86**

26 - Pour passionnés, vends 3 vaches Villarde avec veaux et 1 génisse.
✆ **04 75 76 44 22**

38 - Vends génisses pleines HBL et mâles repro 18 mois au pré livraison
✆ **06 12 05 40 97**

58 - Elevage David THOULE Vend taureau adulte HBL et jeunes taureaux Limousins pour la reproduction mixte à mixte viande, livraison possible. TGS (réf. 190C)
✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**

58 - Vaches charolaises de 3 à 9 ans, suitées, veaux type viande, indemnes IBR (cause perte surface)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends limousins 16-18 mois ind ibr vaccines fco 4 et 8 pour reproduction tres dociles
✆ **03 86 84 76 92**

58 - Vends 4 taureaux limousins 2 ans 1 taureau 3 ans bonnes origines gaec pannetier simon
✆ **06 81 04 6 824**

63 - AV cause retraite 60 VL montbéliardes bio contrôle laitier IA UPRA 6500 de moyenne + génisses.
✆ **06 60 14 03 97**

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs limousins inscrits ou non,jeunes vaches suitées genisse pleine docilité et qualité laitière.
✆ **06 71 61 73 16**

69 - Eleveur Charolais HBC vends broutards sans corne Genotypes.
✆ **06 17 15 39 10**

69 - Vends vaches montbéliardes prêtes ou en lactation. Certifiées AB.
✆ **06 87 24 36 24**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, 10 taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**



Caprin

69 - Vds 12 chevrettes Alpines 2,5 mois sevrées écornées 165 euros Elv C. laitier Capgene 1000 l. moy.
✆ **06 75 68 77 68**

Chien

42 - Cède 2 chiots Berger Allemand M nés le 07/04/2020 - non lof - mère 250269601274846
✆ **04 74 26 61 17 ou 06 98 75 76 43**

Viticulture

Vendanges

69 - Exploitation viticole cherche porteur de hotte, nourris logé pour vendanges au 15 août.
✆ **04 78 47 93 45**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à BLEIGNY LE CARREAU du 10 juin 1984 déposé au rang des minutes de Me Emilie BERARDO notaire à MALIGNY (89800) aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 6 juin 2020, Mr Guy Charles CHANE, né à BLEIGNY-LE-CARREAU, le 14 août 1934, demeurant à BLEIGNY LE CARREAU (89230), 5 rue de la Croix Blanche, célibataire, décédé à AUXERRE, le 29 janvier 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.

Pour avis

Le notaire.

AL212527621

NOMINATION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

ASSISTEM INDUSTRIE

SAS au capital de 150 000 euros Siège social : 5 rue Lavoisier 21600 LONGVIC 433 347 168 RCS DIJON Aux termes d'un procès verbal des décisions du 27 mars 2020, l'associée unique a : nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Lionel BREUIL, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, la société GELAS AUDIT, dont le siège social est à MACON (71000) 91 rue Pouilly Loché en qualité de Commissaire aux comptes. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212527607

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
13 rue du 19 Mars 1962
71000 SANCE

FINANCIERE SGPV

SAS au capital de 450 000 euros Siège social : 5 rue Lavoisier 21600 LONGVIC 815 079 165 RCS DIJON Aux termes d'un procès verbal du 27 mars 2020, l'assemblée générale a : nommé pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Lionel BREUIL, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021, la société GELAS AUDIT, dont le siège social est à MACON (71000) 91 rue Pouilly Loché en qualité de Commissaire aux comptes. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212527608

DAHAN AVOCATS
39, rue Saint-Simon
69009 LYON

AVL DEVELOPPEMENT

EURL au capital de 7622,45 € Siège social : 49 Rue Henri Challand 21700 Nuits Saint Georges 349 057 513 RCS de Dijon L'AG du 02/09/2019 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, la société BESSIERES EXPERTISE, SAS au capital de 670 190 €, ayant son siège social 3 rue de Logelbach 75017 Paris, 423 203 546 RCS de Paris pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2024. Modification du RCS de Dijon

AL212527623

TRANSFERT DE SIÈGE

BBR SECRETARIAT

SAS à associé unique au capital de 1 000 euros, 21 rue de Montmuzard - 21000 DIJON, 833 685 464 RCS DIJON. D'une décision de l'associée unique du 24/04/2020, il résulte que le siège social a été transféré au 16 impasse de l'Arbigny - 21490 Varois et Chaignot, à compter du 24/04/2020. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL212527449

ELECTRO SECURITE SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 rue de l'Eglise
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE
834 451 668 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1er juin 2020, il résulte que le siège social a été transféré à MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE (21610) – 3 Rue de la Fontaine, à compter du 1er juin 2020. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212527464

PREVENTALIS

SARL à associé unique au capital de 5 000 euros, 21 rue de Montmuzard - 21000 DIJON, 797 421 534 RCS DIJON. D'une décision de l'associé unique du 24/04/2020, il résulte que le siège social a été transféré au 16 impasse de l'Arbigny - 21490 Varois et Chaignot, à compter du 24/04/2020. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL212527487

GROUPEMENT FORESTIER DE CHARENTENAY

Groupement Forestier
au capital de 611 405,04 Euros
Siège social : 12 rue de la Pépinière
21410 Agey
424 244 333 RCS Dijon

L'AG Ordinaire du 18 avril 2020 a décidé de transférer le siège social du 12 rue de la Pépinière 21410 AGEY au 8 Grande rue 21410 ARCEY, à compter du 18 avril 2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification en sera faite au RCS de DIJON.

AL212527558

TRANSPORTS PUENTE GALLAY

SAS au capital de 256 200€ Rue du Fourneau 21290 Voulaines les Templiers 437 903 701 R.C.S. Dijon Le 03/06/2020, l'associé unique a transféré le siège au Z.I. du Bois Joli Route de la Plaine d'Eloyes 88200 ST NABORD. Mention au RCS de DIJON et d'EPINAL.

AL212527609

SARL PERREAU

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 AVENUE ALBERT 1ER - 21000 DIJON
849 735 915 RCS DIJON

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 6 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de 4 AVENUE ALBERT 1ER - 21000 DIJON à ROUTE DE BEAUNE - 21160 MARSANNAY-LA-COTE, à compter du 1er juin 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

AL212527612

LOCOGEN EXPLOITATION

L'associé unique de la société LOCOGEN EXPLOITATION (SAS au capital de 1000€ immatriculée 851 342 113 RCS DIJON) ont décidé à compter du 5 juin 2020 de transférer le siège social du 8 rue du 19 mars 1962 21600 LONGVIC au 7 rue de la Paix Marcel Paul 13001 Marseille Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Marseille

AL212527628

LES FERMES DE SOPHIE

SASU au capital de 5000 € Siège social : 40 RUE CAMBON, 40 48, 75001 Paris 880 584 644 RCS de Paris En date du 10/06/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 8, chemin de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine, à compter du 10/06/2020 Président : M. HAMON Michel, demeurant 62, rue Albert Eudeline, 27210 Beuzeville Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL212527630

MODIFICATION DE CAPITAL

FORMAAT.fr Mandataire formaliste

SADIGH GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 149.100 € Siège : 23 rue Maxime Guillot 21300 CHENOVE 821995222 RCS de DIJON Par décision de l'AGM du 27/03/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de 101.000 €, le portant ainsi à 250.100 €. Mention au RCS de DIJON

AL212527530

DU TREFLE A 4 FEUILLES

EARL, au capital de 10 000 euros, siège social : 2, Rue Saint Eloi, Fromenteau, 21440 TROUHAUT, 827 998 436 RCS DIJON, AGE du 06/03/2020 : réduction de capital par rachat et annulation de parts, AM : 10 000 euros, NM : 9 900 euros ; à effet du 31/12/2019. Pour avis

AL212527553

CHRISTOPHE JAUGEY

EARL, au capital de 253 300 euros, siège social : 2, Rue Saint Eloi, Hameau de Fromenteau, 21440 TROUHAUT, 507 487 940 RCS DIJON, AGE du 06/03/2020 : réduction de capital par rachat et annulation de parts, AM : 253 300 euros, NM : 250 077 euros ; à effet du 31/12/2019.

Pour avis

AL212527554

ASA INFORMATIQUE

SARL au capital de 5 000 euros, siège social : Les Tilles, 21320 ROUVRES SOUS MEILLY, 534 400 882 RCS DIJON, décisions du 31/03/2020 : augmentation de capital social, AM : 5 000 euros, NM : 55 000 euros. Pour avis

AL212527555

GAEC VERDOT

Au capital de 107 730 euros, siège social : 20 Grande Rue, 21500 SAVOISY, 408 279 669 RCS DIJON, AGE du 20/04/2020 : réduction du capital social par rachat et annulation de parts, AM : 107 730euros, NM : 56 985 euros, à effet du 31/03/2020. Pour avis

AL212527587

BACLET TP

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Porté à 33 000 euros
Siège social : 1 rue de la Rigole,
21170 LAPERRIERE SUR SAONE
448 745 190 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 3 mars 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 25 500 euros à effet du 1er février 2020, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7 500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33 000 euros).

Pour avis, la Gérance

AL212527616

EARL DE LA COLLINE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 450 005,50 euros
Siège social : 21250 AUVILLARS SUR SAÔNE
408 274 082 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 avril 2020 à effet du 1er juin 2020, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de 99 883 €, puis de l'augmenter de 29 991,50 € pour le ramener à 380 114 €.

Pour avis et mention, la Gérance

AL212527617

EXPLINVEST

SAS au capital de 85.186.481 euros
Siège social : Usine Titan –
21270 Pontailler-sur-Saône
501 007 801 RCS Dijon

Modifications

Aux termes de l'assemblée générale du 22 novembre 2019 et des décisions du président du 27 janvier 2020, le capital social a été augmenté, en numéraire, d'un montant de 420.000 euros par émission de 420.000 ADP 2 d'un euro de valeur nominale. Le capital social est désormais fixé à la somme de 85.606.481 euros divisé en 85.606.481 actions de différentes catégories. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL212527637

NINA

Société à responsabilité limitée -
au capital de 30 000 euros
porté à 166 200 euros -
Siège social : 10 rue Gustave Eiffel -
21200 BEAUNE -
800 784 258 RCS DIJON

Par décision du 20 février 2020, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 136 200 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Capital social : Ancienne mention : 30 000 euros - Nouvelle mention : 166 200 euros. Pour avis - La Gérance

AL212527640

ETABLISSEMENTS FERNAND BRUGERE

SASU au capital de 1200000 € Siège social : AVENUE DU PRESIDENT COTY, 21400 Châtillon sur Seine 835 820 317 RCS de Dijon En date du 13/05/2020, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 1200000 Euros, à 1770000 Euros Modification au RCS de Dijon

AL212527643

MODIFICATION DE STATUTS

SNC JF. MAMECIER S. MONIOT E. RAES

SNC au capital de 1 372 041,16 € 36 rue de Dijon 21121 FONTAINE LES DIJON 429 032 618 RCS DIJON L'AGE du 04.03.2020 a décidé la transformation de la Société en SELARL, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société à compter du 01.05.2020 ; a modifié sa dénomination, qui devient « JF. MAMECIER S. DICK E. RAES « ; et a modifié l'objet social afin de prendre en compte la réglementation applicable sous sa nouvelle forme sociale, le tout sous la condition suspensive d'agrément du Conseil Régional de l'Ordre des pharmaciens. L'AGO du 27.04.2020 a constaté la levée de la condition suspensive et le caractère définitif des mises à jour statutaires corrélatives. Le siège de la Société, sa durée, et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Jean François MAMECIER demeurant 19 rue Miro 21000 DIJON, Sylvie DICK demeurant 4 rue Jean Baptiste Brouard 21380 ASNIERES LES DIJON et Emmanuelle RAES demeurant 31 rue de la maladière 21380 MESSIGNY ET VANTOUX demeurent cogérants de la Société sous sa nouvelle forme.

AL212527605

FORMENFANCE

SASU au capital de 100 €
Siège social : 4 B Rue Du Docteur Maret
21000 DIJON
821756657 RCS de DIJON

L'associé unique en date du 09/06/2020, a décidé à compter du 09/06/2020 :

- D'adjoindre à l'objet social les activités de : LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE AU SENS DE L'ARTICLE L.6211-2 DU CODE DU TRAVAIL

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de DIJON

AL212527618

FILEAS

SAS U2 P.P.P.

Société par actions simplifiée au capital de 152 449,02 euros Siège social : Lieudit La Mignereau 21320 POUILLY EN AUXOIS 344 403 720 RCS DIJON Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 15 mai 2020, il a été pris acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire M Gustave CAMPANELLA et du Commissaire aux Comptes suppléant M Luc CAMPANELLA à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019, décidé de ne pas les voir renouvelés dans leurs fonctions de Commissaire aux Comptes, et décidé de nommer la société Expertise Comptable et Audit (ECA), 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. POUR AVIS Le Président

AL212527647

FUSION

FINANCIA EXPERT

Société à responsabilité limitée
au capital de 48 192 euros
Porté à 51 984 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social: 4, rue des Fromentaux,
21121 AHUY
RCS 016 850 612 RCS DIJON

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 MARS 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société FINANCIA EXPERT a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 14 FEVRIER 2020, aux termes duquel la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 4, rue des Fromentaux 21121 AHUY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 523 996 RCS DIJON, a fait apport, à titre de fusion, à la société FINANCIA EXPERT de la totalité de son actif évalué à 1 613 543.67 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 410 096.29 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 1 203 447.38 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 3 792 euros pour le porter de 48 192 euros à 51 984 euros, par la création de 237 parts nouvelles de 1 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL autres que la société absorbante en application des dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, à raison de 3 parts de la société FINANCIA EXPERT contre 1 part de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL.

La prime de fusion s'élève globalement à 186 354.79 euros.

Le boni de fusion s'élève à 95 911.69 euros.

La fusion est devenue définitive le 31 MARS 2020 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL en date du 31 MARS 2020 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société FINANCIA EXPERT en date du 31 MARS 2020, la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er septembre 2019, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL depuis le 1er septembre 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société FINANCIA EXPERT et considérées comme accomplies par la société FINANCIA EXPERT depuis le 1er septembre 2019.

Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social et aux parts sociales ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quarante-huit mille cent quatre-vingt-douze euros (48 192 euros).

Il est divisé en 3012 parts de 16 euros chacune, entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (51 984 euros). Il est divisé en 3 249 parts de 16 euros chacune, entièrement libérées.

AL212527631

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL VACHET

Au capital de 7 623 euros, siège social : Rue du Dos d'Ane 21560 ARC SUR TILLE, 407 571 801 RCS DIJON, AGE du 08/04/2020 : démission des fonctions de cogérant de M. Didier VACHET à effet du 31/12/2019. Pour avis

AL212527588

DAHAN AVOCATS
39, rue Saint-Simon
69009 LYON

SCEA DOMAINE CLAVELIER

SCEA au capital de 40000 € Siège social : 49 Route de Beaune 21700 Comblanchien 490 886 058 RCS Dijon L'AGO du 18/05/2020 a nommé en qualité de co gérant M. AEGERTER Paul, demeurant 7 B, rue Henri Demesse 21000 Dijon, à compter du 18/05/2020. Modification au RCS de Dijon

AL212527611

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Selon acte SSP des 24.02.2020 et 05.03.2020 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a convenu avec la SARL PERREAU au capital de 8 000 euros avec siège social 4 AVENUE ALBERT 1ER - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 849 735 915, portant sur le fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS CHARTREUX sis 4 AVENUE ALBERT 1ER - 21000 DIJON, de résilier au 31.05.2020 le contrat de location-gérance à effet du 02.05.2019.

AL212527613

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Selon acte SSP des 29.04.2020 et 05.03.2020 TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 euros avec siège social 562 Avenue du Parc de l'Ile - 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 531 680 445 a consenti un contrat de location-gérance du 01.06.2020 au 31.05.2023, sans tacite reconduction à la SARL PERREAU au capital de 8 000 euros avec siège social 4 AVENUE ALBERT 1ER - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 849 735 915, portant sur un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé RELAIS DE LA COTE sis ROUTE DE BEAUNE - 21160 MARSANNAY-LA-COTE

AL212527614

EARL DOMAINE ARMELLE ET JEAN-MICHEL MOLIN

au capital de 195 000 Euros
54 Route des Grands Crus
21 220 FIXIN
RCS DIJON 401 726 450

Aux termes d'une décision collective en date du 1er mai 2020, Monsieur Alexandre MOLIN a été nommé gérant à compter de ce même jour et ce pour une durée illimitée. Mention en sera faite au registre du commerce de Dijon. Pour avis. La gérance.

AL212527629

FILEAS

ADLA

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros Siège social : 138 Ter Avenue Rolland Carraz 21300 CHENOVE 534 012 604 RCS DIJON Aux termes d'un acte unanime en date du 10 juin 2020, les associés ont pris acte de la démission du co gérant Monsieur Pierre ARMANINI RAVOYARD à effet du 15 juin 2020 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL212527646

NON DISSOLUTION

SAS MYXPRESSION RHEUMATOID

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros 17 boulevard de la Défense 21000 DIJON 849 222 351 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 03/06/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225 248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL212527582

ACJ2L

L'AGE de ACJ2L, SAS au capital de 5 000€, 31 Rue Guillaume Tell, 21000 Dijon, 840 744 031 RCS Dijon, a décidé, le 18/2/2020, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Dijon

AL212527642

ANNONCES LEGALES

legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL REGAL DISCOUNT VIANDE

Société à responsabilité limitée
En cours de liquidation
au capital de 72 880 euros
Siège social : 12 Rue Marcel Sembat
21000 DIJON
504 831 322 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 27/07/2019 l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/07/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL212524785

TRANSPORTS ET EXPLOITATIONS FORESTIERES

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 156.500 euros
Siège social : 34, rue aux Moines
21270 PONTAILLIER-SUR-SAONE
339 669 905 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2020 : il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 6 mars 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Éric GOURMET, demeurant 27 rue aux Moines - 21270 PONTAILLIER-SUR-SAONE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 34, rue aux Moines - 21270 PONTAILLIER-SUR-SAONE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. L'assemblée générale met la fin aux fonctions des commissaires aux comptes. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212526743

LE ROUPNEL

SARL au capital de 8 000 euros, siège social : 16 Route de Dijon, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 424 502 672 RCS DIJON, AGE du 30/04/2020 : dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, nomme liquidateur : M. Yann CHARLOPIN (17 Grande Rue 21220 MOREY ST DENIS), siège de liquidation : siège social. Pour avis

AL212527589

CHEZ FLO'RIAN

SASU en liquidation
au capital de 5.000 euros
Dont le liquidateur est M. Florian ROBE
Siège de liquidation : Place Bingerbruck
21150 VENAREY-LES-LAUMES
830 905 907 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

Suivant délibération en date du 22/01/2020, l'actionnaire unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur.

AL212527615

BATYP

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 2, Rue Camille Chatot
21370 VELARS SUR OUCHE
530 175 025 RCS DIJON

L'associé unique, personne physique, a décidé le 31 mars 2020, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. M. Yannick FLATOT, associé unique, demeurant 2, Rue Camille Chatot à 21370 VELARS SUR OUCHE assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis

AL212527619

BATYP

Société à Responsabilité Limitée
En cours de liquidation conventionnelle
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 2, Rue Camille Chatot
21370 VELARS SUR OUCHE
530 175 025 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 28 mai 2020, M. Yannick FLATOT, associé unique, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 mars 2020, a été déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL212527620

SOCIC CABINET JEAN-LUC JAVELAUD

BRICO JARDIN SERVICES

SAS au capital de 1000 € Siège social : 18 RUE ANTOINE DE SAINT EXUPERY, 21300 Chenôve 841 310 717 RCS de Dijon L'AGE du 01/03/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/03/2020,nommé en qualité de liquidateur M. NIQUET OLIVIER, demeurant 7A RUE GABRIEL BELOT, 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Dijon

AL212527625

BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 4, rue des Fromentaux -
21121 AHUY
478 523 996 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 MARS 2020, les associés de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 14 FEVRIER 2020, et portant fusion par absorption de leur Société par la société FINANCIA EXPERT, société à responsabilité limitée au capital de 48192 euros, dont le siège social est 4, rue des Fromentaux 21121 AHUY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 016 850 612 RCS DIJON.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société FINANCIA EXPERT et les parts créées en augmentation de son capital par la société FINANCIA EXPERT étant directement et individuellement remises aux associés de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL, à raison de 3 parts de la société FINANCIA EXPERT pour 1 part de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FINANCIA EXPERT, en date du 31 mars 2020, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société BOURGOGNE-FINANCE-CONSEIL sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL212527632

ALLEXANT PATRICE ET DO

SARL au capital de 7.500 €
3 RUE DU CHATEAU, 21190 MERCEUIL
495065823 RCS Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 30/04/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/05/2020. M. PATRICE ALLEXANT, demeurant 145 RTE DE DIJON, 21000 Dijon a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon

AL212527638

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SELARL DU DOCTEUR PAULINE POITOU **FORME :** Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste **SIEGE SOCIAL :** 3 Rue de l'Eglise – 21220 GEVREY CHAMBERTIN **OBJET :** l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste **DUREE :** 99 ans **CAPITAL :** 1.000 euros **GERANCE :** Pauline POITOU demeurant 7 A Rue Champs de Puits – 21640 GILLY LES CITEAUX **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON sous la condition suspensive de son inscription au Tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

AL212527478

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HOLDING AIRE Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés, l'animation et le management des filiales Siège social :15 rue Jacques Germain, ZI Beaune Savigny, 21200 Beaune. Capital : 3000 € Durée : 99 ans Président : M. ALABEURTHE François, demeurant 12 rue Marcelin Berthelot, 89800 Chablis Directeur Général : M. ALABEURTHE Rémi, demeurant 99 Tréprot, 18300 Sury en Vaux Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Dijon

AL212527600

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte d'avocat électronique en date du 08/06/2020, il a été constitué une SELARL de Chirurgien-dentiste au capital de 5 000 euros, dénommée Docteur Christopher DELBART, dont le siège social est situé 1, rue du Rosoir - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de chirurgien-dentiste. M. Christopher DELBART, demeurant 4, rue Pierre Curie - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

AL212527601

FILEAS

AVIS DE CONSTTUTION

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 9 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : KRIZALIDE Siège : 45 rue Monseigneur Favier 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 500 euros Objet : Production audiovisuelle et télévisuelle ; Production et vente d'éléments d'informations à des médias ; Conseil en stratégie éditoriale ; Communication interne et externe auprès des entreprises ; Organisation d'événements publics et privés ; Organisation, gestion et animation de communautés ; Conception et analyse d'audits ; Conseil en informatique ; Analyse, développement, administration et gestion de projets et applications informatiques ; Actions et activités pédagogiques auprès des entreprises et du grand public. Droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Éric SIMARD, demeurant 45 rue Monseigneur Favier 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL212527626

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 10/04/2020, il a été constitué une SARL

Dénomination :

LE BOIS D'OR

Siège social : 4 Rue De La Paix 21150 VENAREY LES LAUMES

Capital : 1000 €

Activités principales : exploitation forestière, entretien de propriété, travaux divers en relation avec la nature.

Durée : 99 ans

Gérance : M. CAMBAZ Huseyin 4 Rue De La Paix 21150 VENARAY LES LAUMES

Immatriculation au RCS de DIJON

AL212527636

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10 JUIN 2020, il a été constitué une SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : HPP SAS Siège social : 6 boulevard Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 DIJON Capital : 100 € Durée : 99 ANS Objet : la création, l'acquisition, la détention, la gestion et le cas échéant la cession d'investissements, minoritaires ou majoritaires, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit en fonds propres, quasi fonds propres ou instruments financiers hybrides, dérivés ou de dette dans des sociétés de toute natures ou des fonds de toutes formes et objets, cotés ou non, en lien notamment avec des projets entrepreneuriaux et immobiliers (...) Président : la société PERRIN FONTE, SARL ayant son siège 6 boulevard Alexandre 1er de Yougoslavie 21000 DIJON, immatriculée sous le N°818.557.548 RCS DIJON Commissaire aux comptes : GRANT THORNTON, 2 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON (632.013.843 RCS DIJON) Transmission des actions : Les cessions entre un associé et (i) une société qu'il contrôle, seul ou avec sa famille, à plus de 95 % des droits de vote et du capital ou à (ii) son conjoint ou ses descendants (sa « Famille «), seront libres. Sous les réserves qui précèdent, la cession d'actions de la société à un tiers ou au profit d'associés est soumise au respect du droit de préemption des associés défini à l'article 12 des statuts. La société sera immatriculée au RCS DE DIJON.

AL212527639

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : BEAUNE MOTORS Forme : Société par actions simplifiée Capital social : 10 000 euros Siège social : 4 rue Saint Martin 21640 Flagey Echezeaux Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous pays : la profession de négoce automobiles, achat vente de véhicules neufs et occasions, location de véhicules sans chauffeur, achat vente de pièces détachées liées à ces activités Durée : 99 années Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité ou de la propriété de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Clause d'agrément : Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant en assemblée générale Président : Monsieur Stéphane DUMAS demeurant 4 rue Saint Martin 21640 Flagey Echezeaux Directeur général : Monsieur William MERLIN demeurant 5 rue Vauchey Very 21420 Savigny lès Beaune Immatriculation : au RCS de Dijon Pour avis

AL212527644

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à SAVIGNY LE SEC (21) du 12/06/2020, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MLGG

Siège : 7 Chemin des Crailles - 21380 SAVIGNY LE SEC

Objet : Acquisition, souscription, détention, gestion et cession, sous toute forme, de toutes parts sociales, actions et valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques créées ou à créer. Réalisation de toutes prestations de services au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation directe ou indirecte. Achat, vente, location, gestion de tout bien immobilier. Cession à titre exceptionnel de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros (numéraire)

Gérance : Mme Laëtitia GAY, demeurant 7 Chemin des Crailles - 21380 SAVIGNY LE SEC

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 des droits de vote pour les autres cessions.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212527645

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MEUBLES JEAN-MARIE GUYOT

SA au capital de 39.000 euros
Siège social : 14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS
571 880 129 RCS NEVERS

L'assemblée générale du 13 juin 2020 a pris acte de la démission de la société COD AUDIT CONSEIL de son mandat de commissaire aux comptes titulaire. La société ETC AUDIT 2 rue des Grands Jardins - 58000 NEVERS est devenue titulaire pour la durée restant à courir du mandat de COD AUDIT CONSEIL.

Il n'a pas été procédé à la désignation d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.

Le nouveau représentant permanent de la société MACRICO, Administrateur personne morale, est M. Gilles FOLIN dt 6 rue Yves Toudic - 75010 PARIS, en remplacement de Mme Monique CHASSEAU décédée.

Pour avis, le Conseil d'Administration

AL582527655

➜ SUCCESSION

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault
(Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 28 octobre 2017,

Monsieur Michel Octave GRASLIN, retraité, demeurant à FOURCHAMBAULT (58600) 9, rue François Mitterrand.

Né à MARZY (58180), le 5 août 1928, décédé à FOURCHAMBAULT, le 26 mars 2020, a consenti un legs universel.

Ce testament a été déposé aux minutes de Me PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT, le 11 mai 2020, dont la copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS le 29 mai 2020.

Opposition pourra être formée auprès du notaire susnommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de ladite copie de testament.

AL582527609

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 octobre 2016, M. Bertrand Victor Dominique SALVETAT, marin, demeurant à MHERE (58140) Le Bourg, né à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), le 7 mai 1990, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à MHERE (58140) (FRANCE), le 12 juillet 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 11 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL582527613

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

AEQUITAS HOTELS

SASU au capital de 100€ Siège social: Av Francois Mitterand 58230 Planchez 848724134 RCS NEVERS. Par décision en date du 30/05/2020 l'associé unique a décidé : d'augmenter le capital social de 29900 € pour le porter à 30000 €par incorporation des réserves. Dépôt RCS NEVERS.

AL582527556

FORESTA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 720 000 € ramené à 620 000 €
Siège social : 63, Route de Bourges –
58000 CHALLUY
411 012 107 RCS NEVERS

Il résulte de l'AGE du 13/01/2020 et des décisions du Président du 02/06/2020 que le capital social a été réduit de 100 000 € par voie de rachat d'actions pour être ramené de 720 000 € à 620 000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL582527648

➜ APPORTS

UNA CENTRE NIEVRE

Aux termes d'un acte SSP du 05/03/2020, l'association UNA CENTRE NIEVRE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Nièvre le 14/02/1986 dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel (département Nièvre) dont le siège social est situé à MAGNY COURS (58) – 1, rue du Relais de Poste ayant actuellement pour objet « d'appartenir au réseau UNA ayant pour finalité de promouvoir une politique de maintien, de soutien et d'accompagnement à domicile ou à partir du domicile ; de regrouper des organismes à but non lucratif réalisant à domicile ou à partir du domicile des actions à caractère social, médico-social ou de service ; de collecter et gérer des fonds publics et privés » et l'association UNA 58, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture de la Nièvre le 20/05/2020 dont l'avis de constitution a été publié au Journal Officiel (département Nièvre) dont le siège social est situé à NEVERS (58) – 19, boulevard Jérôme Trésaguet, ayant actuellement pour objet « de regrouper des organismes à but non lucratif réalisant à domicile ou à partir du domicile des actions à caractère social, médico-social, sanitaire ou de service ; de collecter et gérer des fonds publics ou privés » ont établi un projet de traité d'apport partiel d'actif.

Aux termes de ce projet, UNA CENTRE NIEVRE ferait apport à UNA 58 de sa branche complète et autonome d'activité politique de regroupement des organismes à but non lucratif réalisant à domicile ou à partir du domicile des actions à caractère social, médico-social ou de service et de collecte et gestion des fonds publics et privés.

Désignation et évaluation de l'actif et du passif apporté

Les associations UNA CENTRE NIEVRE et UNA 58 ont procédé aux évaluations des éléments d'actif et de passif apportés à leur valeur nette comptable.

La branche d'activité apportée comprend :

- Le droit de se dire successeur de cette même activité ;

-Tous documents concernant directement ou indirectement l'exploitation de l'activité transférée ;

- Le matériel et le mobilier affectés à la branche d'activité ;

- Le bénéfice et les charges de tous contrats, accords, conventions et marchés conclus avec des tiers.

Au plan comptable, les éléments composant la branche d'activité apportée comprennent :

Actif apporté :

- Concession, brevet et droits assimilés Pour mémoire
- Autres immobilisations corporelles Pour mémoire
- Autres créances immobilisées 474 €
- Clients usagers et comptes rattachés 60 636 €
- Autres créances 36 053 €
- Disponibilités 88 598 €
- Charges constatées d'avance 158 €

Passif pris en charge :

- Virements internes 33 174 €
- Fournisseurs 12 994 €
- Dettes sociales 3 276 €
- Autres dettes 7 307 €

Actif net apporté :

- actif apporté : 185 920 €
- passif transféré : 56 751 €

Soit valeur actif net apporté : 129 169 €

Contrepartie de l'apport

En contrepartie de l'apport, UNA 58 s'engage :

- à affecter l'ensemble du patrimoine transmis à l'usage exclusif de la réalisation de son objet statutaire ;

- à accepter en son sein tous les adhérents et membres de UNA CENTRE NIEVRE, avec continuité de leur adhésion pour l'exercice en cours ;

- à assurer la continuité de l'objet de UNA CENTRE NIEVRE.

Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à l'apport dans le délai de 30 jours auprès du Tribunal Judiciaire compétent.

Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de son approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des deux associations prévues le 20/07/2020.

AL582527603

➜ CHANGEMENT DE NOM

SCM LAURENT - SCHMITT - BOUTRY

Société Civile de Moyens
au capital de 150 €
Siège Social : ZAC du Crot Cizeau –
6, Place de la République -
58640 VARENNES VAUZELLES
501 582 803 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2020, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale « CABINET INFIRMIER HUREL-LAURENT Corine & CATUSSE-SCHMITT Céline & JESSL-TENOT Mélanie » pour adopter celle de « SCM LAURENT - SCHMITT - BOUTRY », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis

AL582527651

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SARL SQUASH TEN DU VERGER

Capital social : 38.112,25 euros
Siège social : 19, rue de Verdun -
58640 VARENNES VAUZELLES
383 466 430 RCS NEVERS

Le 5/05/20, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social, avec effet au 21/04/20, à : « La vente de tous produits directement ou indirectement liés à la pratique sportive en période normale ou d'urgence (textiles dont masques, consommables), même si ces produits ne sont pas exclusivement destinés à l'activité sportive ; La réalisation de toutes prestations de marketing et de communication, notamment en matière sportive, et ce par tous médias dont organisation d'évènements ; Toutes opérations de formation et de conseil directement ou indirectement liées à l'activité physique. ». Art 2 statuts modifié. Ment°RCS NEVERS.

AL582527592

ENTREPRISE DESBOIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social :
30– 32, rue Eugène Perreau – ZA du Parc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
832 312 698 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 11/03/2020 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

Président :

Ancienne mention : M. Sébastien BERTO

Nouvelle mention : SJB ENTREPRISES (879 688 398 RCS NEVERS)

Directeur Général :

Ancienne mention : Mme Jessy BERTO

Nouvelle mention : Néant

Siège social :

Ancienne mention : 30-32, rue Eugène PERRAU – ZA du Parc Local A7 – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Nouvelle mention : 30-32, rue Eugène PERRAU – ZA du Parc – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL582527593

ECOFIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 € réduit à 5 070 €
Siège social : 10, rue de Lourdes –
58000 NEVERS
501 600 100 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/01/2020 les associés ont décidé de nommer à compter du même jour aux fonctions de co-gérants de la société : M. Stéphane DELZAIVE dt à FOURCHAMBAULT (58) – 22, rue Combeau et Mme Bernadette ROPARS dt à ARQUIAN (58) – 1, Les Lasniers.

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 14/01/2020 et des décisions de la Gérance du 04/05/2020, le capital social a été réduit de 2 930 € par voie de rachat de parts sociales et ramené ainsi de 8 000 € à 5 070 €. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL582527599

LEGI CONSEILS

PHARMACIE DE L'ANGUISON

SELARL au capital de 8 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58800 CORBIGNY
445 382 310 RCS NEVERS

AGE du 03/03/20 et Décisions unanimes des associés des 15/04/20 et 27/05/20 : transformation en SELAS à effet du 30/05/20 - EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Le droit de vote est attaché aux actions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent - TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'actions, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à un agrément préalable donné à la majorité des deux tiers des voix des Associés Professionnels - ADMINISTRATION : Marie BONGARD, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation - Sous sa nouvelle forme, la PRÉSIDENTE est Marie BONGARD demeurant Place de l'Eglise 58800 CORBIGNY - Mention RCS NEVERS

AL582527604

LEGI CONSEILS

LEVY BONGARD SPFPL

SPFLP sous forme de SARL
pour la profession de
pharmacien d'officine LEVY BONGARD
au capital de 10 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58800 CORBIGNY
808 247 795 RCS NEVERS

AGE du 29/01/20 et Décisions unanimes des associés du 02/06/20 à effet du 01/06/20 : autorisation du retrait d'un associé par voie de rachat et d'annulation de 5000 parts - Réduction du capital de 5 000 euros pour être ramené à 5 000 euros - Démission de Christophe LEVY de ses fonctions de gérant. Dénomination : MARIE BONGARD - Les articles 3, 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence - Mention RCS NEVERS

AL582527605

SARL LEYMONIE

SARL au capital social de 8 000 Euros
Siège social : 5 Bis, rue du Moulin d'Ecorce -
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 447 839 440

Le 05.06.2020, l'Assemblée générale a constaté :

En l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 8 000 à 4 000 euros.

L'extension de l'objet social à : la réalisation

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 28/01/2019, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de: **POILEAU ET FILIPE** (SARL) 55 chemin de la Petite Forge 58400 Raveau RCS d'Nevers n° B 819 651 316 (2016B00123)

AL582527615

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **AJPL (SAS)** Bellevue 58230 Moux-en-Morvan - RCS Coutances RCS d'Nevers n° B 792 278 111 (2013B00080)

AL582527616

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SAS LAMBERT TRANSACTIONS** 9 impasse du Champ de la Croix 58440 Myennes - RCS Bourges RCS d'Nevers n° B 828 554 436 (2017B00080)

AL582527617

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **MAISON DIRECTE (SAS)** 82 avenue du 85 ème de Ligne 58200 Cosne-Cours-sur-Loire - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 800 483 265 (2014B00049)

AL582527618

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **LES CAVES TANNAYSIENNES (SARL)** LES CAVES 58190 TANNAY RCS d'Nevers n° B 401 424 551 (2000B00256)

AL582527619

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de: **GOLIATH (SARL)** le Bourg 58420 Brinon-sur-Beuvron RCS d'Nevers n° B 820 031 870 (2016B00136)

AL582527620

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **CONSTRUCTIONS METALLIQUES DU CENTRE - C.M.C (SAS)** zone Industrielle de Teinte les Chassins 58300 SOUGY SUR LOIRE - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 450 064 316 (2003B00171)

AL582527621

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SOCIETE METIVIER (SARL)** 215 ROUTE DE LYON 58000 CHALLUY RCS d'Nevers n° B 414 732 255 (1997B00218)

AL582527622

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de: **SAS 3C** route du Bois Sabot la Croix 58640 Varennes-Vauzelles - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 819 084 583 (2016B00095)

AL582527623

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de **SARL INDRIS** 32 avenue de Chasnay 58180 Marzy - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 803 835 164 (2014B00217)

AL582527624

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de: **SARL FOURNIER-NAUROY** 19 rue de la République 58300 Decize RCS d'Nevers n° B 809 653 066 (2015B00050)

AL582527625

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **FAST'LOC (SARL)** rue des Fondeurs ZA Val de Loire 58200 Cosne-Cours-sur-Loire - RCS Bourges RCS d'Nevers n° B 377 994 793 (1992B00139)

AL582527626

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **TECHSOLIS (SARL)** 9 rue de Bourgneuf 58320 POUGUES LES EAUX - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 510 483 217 (2009B00048)

AL582527627

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de **SARL BUNGENERED** 77B rue de Donzy 58200 Cosne-Cours-sur-Loire RCS d'Nevers n° B 810 156 224 (2015B00066)

AL582527628

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **SAS LE 111** 12 bis rue de la Jonction 58000 NEVERS RCS d'NEVERS n° B 821 069 648 (2016B00185)

AL582527629

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **SARL LP CONCEPT** 8 impasse des Pâquerettes Busserolles 58180 Marzy RCS d'Nevers n° B 442 566 964 (2002B00136)

AL582527630

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de **SARL PISCINE ET BIEN ETRE** 58 rue de la Bombarde 58340 Montigny-sur-Canne RCS d'Nevers n° B 838 338 523 (2018B00105)

AL582527631

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **SARL GARAGE PREMIUM** 2 rue Jules Verne 58640 Varennes-Vauzelles RCS d'Nevers n° B 838 586 006 (2018B00119)

AL582527751

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Madame Telmina FARKHADINA** 3 rue Jean Jaurès 58500 Clamecy RCS d'Nevers n° A 829 103 449 (2017A00091)

AL582527632

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SAS AUBERGE DU PONT D'OUCHE** 14 rue des Dauphins 58410 Entrains-sur-Nohain - RCS Dijon RCS d'Nevers n° B 811 322 866 (2015B00127)

AL582527633

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **Monsieur EL AALIM Brahim** 7bis boulevard de la République 58000 NEVERS - RCS Nevers RCS d'Nevers n° A 402 023 378 (2002A00238)

AL582527634

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SARL DEPANNE 58** 27 Grande rue 58130 Guérigny RCS d'Nevers n° B 794 063 511 (2013B00164)

AL582527635

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SARL ROSE MARIE** 25 rue de Charleville - 58000 NEVERS - RCS Nevers - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 524 506 789 (2010B00231)

AL582527636

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **Madame Kelly Fanny JOANNIC** numero:» 84»,type:»FAUBOURG»,voie:»Faubourg du Grand Mouesse 58000 Nevers» RCS d'Nevers n° A 842 277 493 (2018A00247)

AL582527637

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de : **SAS TAUREX** Vissingy 58120 Chaumard RCS d'Nevers n° B 798 276 317 (2013B00248)

AL582527638

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SARL EURL J&J** 36 Grand rue 58800 Corbigny RCS d'Nevers n° B 828 158 667 (2017B00055)

AL582527639

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Monsieur Mohamed Ali ABDENNEBI** 5 - 7 square Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire RCS d'Nevers n° A 818 971 913 (2016A00148)

AL582527640

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de **SAS 3C** route du Bois Sabot la Croix 58640 Varennes-Vauzelles - RCS Nevers RCS d'Nevers n° B 819 084 583 (2016B00095)

AL582527641

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de: **Madame Chantal, Andrée, Madeleine DETANT** 6 la petite viniere 85190 Beaulieu sous la roche - RCS Nevers RCS d'Nevers n° A 539 768 598 (2012A00024)

AL582527642

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **Monsieur Cyril Jean-Michel Pierre BERNARD** 34 rue des Grands Jardins 58000 Nevers RCS d'Nevers n° A 512 979 287 (2009A00100)

AL582527643

Le 02/06/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la cloture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de : **SARL HJ BATIMENT** 13 rue du 19 Mars 1962 58500 Clamecy RCS d'Nevers n° B 824 595 508 (2017B00052)

AL582527644

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ASNOIS: ZONE RNU

65 a 54 ca - Le haut de la cote sur yon: AC-73 - Le moque barry: ZE-248 - Les coutas de sermentole: ZE-111-112 - Les labottes: AC-341 - Les maupas: ZE-26 - Les taillefers: ZE-326-329-332

Et, par extension, Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE: ZONE RNU

7 a 30 ca - Essertis de villiers: ZH-29

Cmne de ROUY: ZONE RNU

10 ha 07 a 20 ca - Le paturail des grandes ha: ZH-66(*)-67(*)

9 ha 28 a 16 ca - Cras: ZH-12(*)-13(*)-14 - Les mottes: ZH-9 (avec bâtiments habitation et exploitation)

Cmne de MONTAMBERT: ZONE RNU

Avec bâtiments habitation et exploitation

28 ha 81 a 80 ca - Bois ramonay: D-114(*) - Champs moreaux: E-35 - Les champs creux: E-23-24-25-27-28 - Pres de la riviere: E-7 - Pres vaillot: E-12-13(*)-14-15-16 - Tannay: E-138-147-148-149-150(*)

Et, par extension,

Cmne de SAINT-HILAIRE-FONTAINE: ZONE RNU

21 ha 71 a 70 ca - Les bouts d embruns: E-51(*)-53

Cmne de CRONAT: ZONE RNU

26 ha 24 a 59 ca - Les chaumes: A-66-74- 75- 76- 77- 78- 129- 134 - Les quartiers: A-79 - Patural de l orme: A-135 - Pre coneuf: A-368[140] - Pre de tannay: A-365[141] - Pre des goulettes: A-138

Cession d'une exploitation agricole d'une surface totale de 141 ha 72 a 66 ca (locations par intermédiations locatives : 140 ha 58 a 02 ca et ventes : 1 ha 14 a 64 ca) situées sur les communes de SUILLY LA TOUR, CESSY LES BOIS, DONZY, avec vente d'actifs (matériel, irrigation, DPB) :

ZONE A

Biens à vendre :

Cmne de SUILLY-LA-TOUR:

39 a 13 ca - Pointe des pres de vilatte: YE-31

75 a 51 ca - Pre de vilatte: YE-8

Biens à louer :

Cmne de SUILLY-LA-TOUR:

56 a 51 ca - 'Pointe des pres de vilatte': YE- 24- 33

Cmne de DONZY

3 ha 01 a 47 ca - 'Le patouillat': YW- 19- 22

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

23 ha 31 a 85 ca - 'Le champ carre': YB-16(*) - 'Le creot': YB- 23(*)

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

66 a 45 ca - 'Pointe des pres de vilatte': YE- 32

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

35 ha 50 a 92 ca - 'Chaume a la creme': B- 178 YD- 22- 24- 25 - 'Le champ carre': YB- 18(*) - 'Le creot': YB- 24(*) - 'Les fontaines': AH- 83[48] - 'Les pres neufs': YE- 43- 45- 46- 47- 48- 50- 51- 53 - 'Les saulees': YD- 15(*)- 19(*)- 20 - 'Petites vignes de chaumont': B- 134 - 'Pointe des pres de vilatte': YE- 17- 18- 22- 23- 25- 26- 27- 28- 29- 122[26] - 'Prairie de vergers': YE- 89- 124[90] - 'Prairie des fontaines': YE- 104- 114(*)- 115- 116- 117(*)- 118(*)- 119- 120 - 'Pre de vilatte': YE- 5- 11- 12- 15- 16

Cmne de CESSY-LES-BOIS

13 ha 49 a 00 ca - 'La carletterie': ZH- 40(*) - 'La vallee de la gomarre': B- 923[489] - 'Le grand assert': ZH- 21- 22- 23 - 'Les champs des cordes': ZE- 7(*) - 'Montbois': ZH- 61 - 'Pres de bondieuse': ZE- 16(*)

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

54 ha 02 a 63 ca - 'De la ferme': AH-103[70](*) - 'Domaine des fontaines': AH- 71 - 'Le champ carre': YB- 20(*) - 'Le creot': YB- 26(*) - 'Le grand credo': YB- 21- 22 - 'Les fontaines': AH- 62(*) YD- 3 - 'Les petits champs de chaum': YC- 20(*) - 'Prairie de vergers': YE- 91- 92 - 'Prairie des fontaines': YE- 103- 108(*)

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

4 ha 48 a 88 ca - 'Le champ carre': YB-15(*)- 19(*) - 'Les fontaines': AH- 25 - 'Les petits champs de chaum': YC- 22(*)

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

1 ha 98 a 75 ca - 'Pre de vilatte': YE- 7

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

14 a 56 ca - 'Pre de vilatte': YE- 10

Cmne de SUILLY-LA-TOUR

3 ha 37 a 00 ca - 'Chaume a la creme': YD-23 - 'Les pres neufs': YE- 42 - 'Les saulees': YD- 16(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 06/07/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582527652

de tous travaux et la vente de tous matériels et installations de plomberie, eau, gaz, chauffage et climatisation ;

La nomination de Monsieur Fabien PARAY demeurant 2 rue Gonzague Bâtiment C 58000 NEVERS en remplacement de Monsieur Stéphane LEYMONIE.

Pour avis.

AL582527611

PARAY

SARL au capital social de 5 000 Euros
Siège social : 32, route de Sainte-Baudière
58180 MARZY
R.C.S. NEVERS 849 618 921

Le 05.06.2020, l'Associé unique a décidé de modifier l'objet social à :

propriété et gestion de tous biens meubles et immeubles, toutes prises de participations dans toutes sociétés créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet ; administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière,

Le reste sans changement.

Pour avis.

AL582527614

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 28 mai 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 03/06/2020, Dossier 2020 00012045 référence 5804P01 2020 A 00471, la société AGENCE IMMOBILIERE VIDEAU, SARL au capital de 15 300 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 19, rue de Rémigny, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 428 661 383, a cédé à la société CABINET GIRARD IMMOBILIER, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 19, rue de Rémigny, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 881 101 190, un fonds de commerce de transactions immobilières et de gestion immobilière sis et exploité à NEVERS (58) – 19, rue de Rémigny, moyennant le prix de 130 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL582527594

Me Elvira DIAS-SOUVANT
Notaire associé à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par Me E. DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY, le 02/06/2020, enregistré à Nevers le 08/06/2020 Réf 2020 N 244 dossier 2020 12 784,

Mr Didier RAVASSAT né le 16/02/1957, demeurant à SAINT MARTIN DU PUY 58140, 9 rue des Puits Vésigneux et Mme Martine GALLO épouse RAVASSAT née le 11/04/1963, demeurant à SAINT MARTIN DU PUY 58140, 1 impasse de la Messe Berges. Mr RAVASSAT immatriculé au RCS Nevers n°387 771 165 et au RM de la Nièvre n°387 771 165 RM58

Ont vendu à : GARAGE CAMBIANICA, SAS unipersonnelle

- capital de 10000euros - siège social à LORMES (58140), 87, route d'Avallon, n° SIREN 882107790 - RCS Nevers n°882 107 790,

Un fonds artisanal de mécanique automobile, carrosserie, mécanique agricole, motoculture de plaisance, exploité à LORMES 58140, Route d'Avallon.

Moyennant le prix de 85 000,00 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 75 000,00 euros et aux éléments corporels pour 10 000,00 euros.

Prise de possession au 01/06/2020.

Oppositions reçues par acte extrajudiciaire en l'étude Me E. DIAS SOUVANT, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.

Pour unique insertion.

AL582527598

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA BREFORT

Aux termes d'un procès-verbal de décision générale extraordinaire du 6 Juin 2020, les associés de la SCEA BREFORT au capital de 415.200 euros dont le siège social est à ARBOURSE (Nièvre) «Les Vallées», immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 522 016 708,

Ont nommé comme nouveau gérant de cette société Mr Paul-André BREFORT, dt à ARBOURSE (Nièvre) 5 route des vallées en remplacement de Mr BREFORT Dominique dt à ARBOURSE (Nièvre) 6 rue des Ouches, démissionnaire.

En conséquence ladite société sera à compter du 6 Juin 2020 gérée par Mr Paul-André BREFORT.

POUR AVIS

Le Gérant.

AL582527647

SCI PIVER

Société civile immobilière
au capital de 60979,61 €
Siège social : NEVERS (58000)
9 rue Pasteur
RCS NEVERS 405 098 070

Par assemblée générale en date du 03/06/2020, (procès-verbal enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 8 juin 2020, dossier 2020 00012764, référence 5804P01 2020N 00242) les associés de la société susvisée ont décidé de désigner comme gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Pierre VERMAELEN décédé à NEVERS (58000) le 24 avril 2019, rétroactivement à compter du 24 avril 2019 :

Madame Chantal VERMAELEN épouse de Monsieur Marc MOREAU, née à NEVERS (58000) le 13 mars 1953, demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640) 5 rue Marcel Grenet.

Le lieu où doit être adressée la correspondance est fixé en l'Etude de Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin.

Pour insertion

Le notaire

AL582527654

NON DISSOLUTION

EURL PRINET

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00 _ EURL PRINET Société à responsabilité limitée au capital de 58 000 euros Siège social : Rue du Maréchal Leclerc Centre Commercial du Pont Midou 58200 COSNE COURS SUR LOIRE 753 197 946 RCS NEVERS _ Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance

AL582527596

DISSOLUTION LIQUIDATION

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET - Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

ACCF

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : Lieudit Les Granges - 58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY
Siège de liquidation : Les Granges - 58140 SAINT MARTIN DU PUY
RCS NEVERS 814 266 185

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté la dissolution automatique de la Société avec effet au 19 juin 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Angélique COLLARDEY, demeurant Les Granges - 58140 SAINT MARTIN DU PUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Les Granges - 58140 SAINT MARTIN DU PUY.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582527450

EURL C2H

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 4 800 €uros
Siège social : 237 Rue des Frères Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS 537 764 607
Liquidateur : Monsieur Christian HENRY

Clôture de liquidation

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2020, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, Le Liquidateu

AL582527568

PILOTE INGENIERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 €
Siège social : 2 Ruelle Saint-Agnan
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
399 206 994 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 05 mai 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 22 mai 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur, Monsieur Francis GERVAIS, associé, demeurant à NEUVY SUR LOIRE (NIEVRE) 45 Rue des Vignerons, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 2 Ruelle Saint-Agnan. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, Le liquidateu

AL582527573

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'avocats NEVERS

D.D.K. ELECTRICITE

SARL au capital de 7 500 euros
15 Rue Vaux d'Yonne 58500 CLAMECY
R.C.S. NEVERS 449 525 252

Assemblée Générale Extraordinaire du 01.05.2020 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : M. Jérôme DELAROCHE dt 15 Rue Vaux d'yonne 58500 CLAMECY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

La Gérance

AL582527595

EARL VINCENT JEAN LUC

En liquidation

Siège de liquidation : 29 Route de Jaugenay -

58160 CHEVENON

Au capital de 137 448,03 euros

R.C.S. Nevers - N° 403 159 189

L'assemblée générale réunie le 7/05/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation du 31/12/2019, déchargé M. VINCENT Jean Luc de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL582527597

SCI. JANTIEN

au capital de 800 Euros
«Grosse» 58230 PLANCHEZ,
RCS NEVERS 500 358 544

L'AGE du 16.05.2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16.05.2020, nommé liquidateur M. KUBBE Johannes, 31 ch de la Chapelle St Antoine, 06130 Grasse, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Dépôt au RCS de Nevers.

AL582527600

SCI. JANTIEN

SCI en Liquidation
«Grosse» 58230 PLANCHEZ,
RCS NEVERS 500 358 544

L'AGO du 30.05.2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 31.05.2020. Dépôt au RCS de Nevers.

AL582527601

SCI DE LA PRAIRIE THIBAUDAT

Société Civile en liquidation
au capital de 3.811,23 euros
Siège de liquidation : 54 rue des Chauvelles
58000 NEVERS
343 356 465 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale du 23 mai 2020 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. Mme Martine THIBAUDAT, dt 54 rue des Chauvelles – 58000 NEVERS, a été désignée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, M. THIBAUDAT

AL582527606

SCI PALATINE

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : Place Pasteur -
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
488 591 694 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/02/20, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Alain JEAN dt à BAUGY (18) - 1, rue du Marais a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à BAUGY (18) - 1, rue du Marais. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL582527649

SCI PALATINE

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : Place Pasteur -
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
488 591 694 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 29/02/2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Alain JEAN dt à BAUGY (18) - 1, rue du Marais de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 29/02/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL582527650

AVIS DE CONSTITUTION

Etude de Mes Serge POUDEROUX et Olivier MORY, Notaires Associés à CLERMONT-FERRAND Puy-de-Dôme), 10 rue Laënnec

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me S. POUDEROUX, Notaire susnommé, le 09 mars 2020, enregistré à CLERMONT-FERRAND N-O, le 23/03/2020 Dossier 2020/19899 Réf 2020 N 581, il a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : M5BK.

Le siège social est fixé à : NEVERS (58000), 12 rue de la raie.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à la majorité des trois quarts des associés présents ou représentés.

Les premiers gérants de la société sont: M. Basile KHOURI et Mme Véronique KHOURI, née AL-CHEIKH, dt à NEVERS, 12 rue de la raie.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS (58000).

Pour avis

Le notaire.

AL582526822

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/06/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : BAT 20 Objet social : Maçonnerie générale Siège social : 47 bis rue Henri Bouquillard, 58000 Nevers. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. ALTIN MURAT, demeurant 10 rue de Coblence N 588, 58000 NeversAdmission aux assemblées et droits de votes : NEANT Clause d'agrément : NEANT Immatriculation au RCS de Nevers

AL582527607

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

PLR PRODUCTIONS

Siège social : 3 boulevard de l'abbaye 58800 CERVON **Capital :** 2000 € **Objet social :** La production et la réalisation de films de courts métrages, de moyens ou longs métrages et plus généralement, toute production audiovisuelle.

La production et réalisations de films publicitaires, de films techniques d'entreprise, de films de formation ou éducatifs, de clips vidéo.

Les activités connexes à la production de ces films **Président :** M ROBERT Vincent demeurant 3 boulevard de l'abbaye 58800 CERVON élu pour une durée illimitée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582527608

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/06/2020 il a été constitué une Entreprise Unipersonnelle A Responsabilité Limitée

Dénomination :

E.U.R.L. KML

Capital : 100€

Siège social : 2 boulevard Victor Hugo 58000 Nevers

Objet : Gestion, administration, acquisition, exploitation, fonds de commerce, café, hôtel, restaurant.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Hacène KEMMACHE demeurant 8 place de l'Amphithéâtre 75014 Paris.

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL582527612

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09 Juin 2020, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DE BAZOLIEU » dont le siège social est sis 1 Impasse des Lobes – 58110 BAZOLLES.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Président

AL582527646

YONNE

→ AVIS

GURGY LOTISSEMENT «LES PÂTURES»

Les propriétaires sont invités à assister à l' assemblée constitutive de l'Association Syndicale qui se tiendra le vendredi 19 juin 2020 à 18 heures en l'Etude de Maître SABIAUX, notaire à AUXERRE, 11, rue des Hospitaliers

signé : SCI LE CLOS DES BOIS - 10, av. de St-Georges 89000 AUXERRE

AL892527634

→ NOMINATION

ESCALIERS DECORS ESCA INDUSTRIE

ED EI SAS au capital de 264.060 euros Siège Social : ZA de Crain 89480 COULANGES SUR YONNE 312 213 077 RCS AUXERRE Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 27 mai 2020, la société MEJIRO, SAS sise 41 av des Quatre Chemins 92330 SCEAUX 881 803 878 RCS NANTERRE a été nommée en qualité de président de la société, en remplacement de M. Pascal GODINEAU, démissionnaire.

AL892527715

→ CESSION DE PARTS

SOCIÉTÉ NOUVELLE GENNETIER TECHNIQUE

SARL au capital de 30490 €
Siège social : 11 Rue Des Drubes
89510 ETIGNY
B419974084 RCS de SENS

Par AGE du 05/12/2014, il a été décidé à compter de ce même jour :

- Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Décembre 2014, la collectivité des associés a décidé l'agrément de la cession des 56 parts de Monsieur Michel CLERC, demeurant au 19 avenue Duhamel de Monceau 17300 Rochefort sur Mer, à la Société Nouvelle Gennetier Techniques sis 11 rue des DRubes 89510 Etigny. Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Pour Avis

Mention au RCS de SENS

AL892527747

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL MONTEILLET

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 25 Avenue Colbert -
89250 SEIGNELAY
532 573 490 RCS AUXERRE

Transfert du siège social

Par décision du 25 MAI 2020, l'associé unique a transféré le siège social au 24 Route de Joigny - 89300 LOOZE, à compter du 25 mai 2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 532 573 490 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Gérance : Monsieur Yvon MONTEILLET, demeurant 23 Rue Louis Blériot 89000 AUXERRE.

AL892527701

BATI CONTROLES

Aux termes d'une délibération en date du 13/03/2020, l'assemblée générale extraordinaire de la société BATI CONTROLES, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège est 2 E boulevard Victor Hugo, 10000 TROYES, RCS TROYES 879 665 065, a décidé de transférer son siège social du 2 E boulevard Victor Hugo, 10000 TROYES, à l'Hôtel d'Entreprises de Saint-Florentin, ZA des Têtes d'Or, 89600 SAINT FLORENTIN, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La Présidente est la société BIOGENE, société à responsabilité limitée au capital de 3 945 €, dont le siège social est 26 impasse des Lilas, 10000 TROYES, immatriculée sous le n° 389 099 300 RCS TROYES. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE La Présidente

AL892527707

SCI MARTHIEU

Société civile immobilière Au capital de 800,00 € Siège social : 18 rue des Près - 89400 ORMOY 448 043 562 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 19 rue des Dumonts, 89470 MONETEAU, à compter de ce jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL892527709

MF BOURGOGNE– MENUISERIE FERMETURES BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2 000 euros, Siège social : 1 Ruelle d'Orbigny 89200 PONTAUBERT, R.C.S. AUXERRE 840 808 133. Aux termes d'une décision en date du 1er Mai 2020, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège au 14 Boulevard Lyautey 89000 AUXERRE. L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la présidence.

AL892527710

SCI OBORDELO

Société civile immobilière Au capital de 1 000,00 € Siège social : 18 rue des Près - 89400 ORMOY 833 482 953 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 11 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au 19 rue des Dumonts, 89470 MONETEAU, à compter de ce jour. L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis, la gérance.

AL892527711

SARL DELILLE DEVELOPPEMENT

L'AG du 08.06.2020, des associés de la SARL DELILLE DEVELOPPEMENT au capital de 5.000 €, siège social AUXERRE (89000) 9 rue Louis Renault, 819 940 735 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter du 08/06/2020. SIEGE SOCIAL : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : AUXERRE (89000) 9 rue Louis Renault. NOUVELLES MENTIONS : MONETEAU (89470) ZAC des Mâcherins, 6 rue d'Amsterdam.

AL892527716

ONTOPHANIES

SAS au capital de 1 000.00 €Siège social : 60 rue de Talleyrand 51100 REIMS833 671 308 RCS REIMS

Le président M. Léon Chassagnard demeurant 2 impasse Saint-Martin 89150 Vallery a décidé le 10 juin 2020 de transférer le siège social à compter de cette date au 2 impasse Saint-Martin 89150 Vallery. La société sera immatriculée au RCS de Sens et sera radiée du RCS de Reims.

AL892527750

S.C.I. DES PRES DE PÂQUES

DEPARTEMENTS9
(Département de départ)

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale de la société civile

immobilière «S.C.I. DES PRES DE PÂQUES'au capital de 2.000,00 €, dont le siège

social se situe 9 rue des Près de Pâques 89340 VILLENEWE LA GUYARD et

immatriculée au RCS de SENS n»793 823 857, en date du 04 décembre 2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société pour le fixer dans l'immeuble social sis

à ERDEVEN (56410), 27 boulevard de l'Atlantique à compter du lerjanvier 2020.

Radiation du RCS de SENS et immatriculation au R de LORIENT

AL892527764

SCI FANIZUEP

Société civile immobilière
au capital de 2.000 €
Siège : CHAMPS/YONNE (89290),
3, Allée des Chaumes
SIREN 534 276 951 RCS AUXERRE

Suivant décision de la gérance prise conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts en du 10/06/2020, le siège social de la société a été transféré à compter de ladite date à AUXERRE (89000), 30, Rue Sous-Murs.

Les formalités seront effectuées auprès du RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La gérance.

AL892527766

→ MODIFICATION DE CAPITAL

LAURENCE ET DENIS RACE

Aux termes d'une décision en date du 14 mai 2020, les associés de la société à responsabilité limitée LAURENCE ET DENIS RACE, au capital de 7500 euros, ayant son siège 15 Rue de la Croix Duché 89800 CHABLIS, immatriculée 442697579 RCS AUXERRE ont décidé d'augmenter le capital social de 217 500 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents (7 500 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (225 000 euros)

Pour avis

La Gérance

AL892527543

IDÉ AL

SAS au capital de 1 000 euros
porté à 106 000 euros
Siège social : 292 rue des Salles
89340 VILLEBLEVIN
879 965 820 RCS SENS

Par décision de l'associé unique en date du 12/03/2020, le capital social a été augmenté de 105 000 euros par voie d'apport en nature. Capital social : Ancienne mention : 1 000 euros, Nouvelle mention : 106 000 euros.

AL892527618

Etude de Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 27 mai 2020, enregistré au SPFE d'Auxerre 1, le 2 Juin 2020 sous la référence 8904P01 2020 N 490 a été effectuée une réduction de capital social par diminution du nombre de parts de la société nommée ci-dessous :

SCP LA FERME DU COGNE

n° 778 680 571 RCS de Sens

Capital : 23 782.05 eur

Siège social : Ferme du Bois Joli 89340 SAINT-AGNAN

L'ancien capital est de vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-deux euros et cinq centimes (23 782.05 eur).

Le nouveau capital est de cinq mille quarante-six euros et six centimes (5 046.06 eur).

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

Le notaire.

AL892527737

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 Rue Etienne Dolet, le 5 juin 2020,

Monsieur Jean-Pierre Alain Maurice CAUSSARD, retraité, né à ARRAS (Pas-de-Calais) le 8 mai 1944 et Madame Danielle Marie WENGIER-SIMON, retraitée, son épouse née à PREHY (Yonne) le 12 décembre 1947, demeurant ensemble à LIGNY LE CHATEL (Yonne) 11, rue de l'Etang de la Reine.

Tous deux de nationalité française

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de PREHY (Yonne) le 22 octobre 1966 ont adopter pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), 1 Rue Etienne Dolet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis Me Jean-David FONTENEAU

AL892527736

→ MODIFICATION DE STATUTS

SAS TRANSAC IMMO

Aux termes d'une délibération en date du 12 mai 2020, l'AGE des associés de la SAS TRANSAC IMMO, au capital de 20000 euros dont le siège social est 12 Grande Rue Vieux Champs 89600 GERMIGNY, immatriculée 828096461 RCS AUXERRE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination est BAHUCAFR au lieu de TRANSAC IMMO, l'objet social est l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, l'aliénation sous formes de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, son capital demeurent inchangées.

Clauses relatives aux cessions de parts: agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.

M. Franck DANGLARD, président, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SCI, la Société est gérée par M. Franck DANGLARD, 12 Grande Rue, Vieux Champs, 89600 GERMIGNY,

Pour avis

La gérance

AL892527498

CHAVANNE

SAS au capital de 279.645 Euros
Siège social : 1 Grande Rue
89190 FOISSY SUR VANNE
331 477 547 RCS Sens

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 28/06/2019, il a été pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société BSV AUDIT ET ASSOCIES, et de commissaire aux comptes suppléant de M. Bertrand MARY.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL892527714

SCI LA SCALA

au capital de 2 000 €
Siège social : 16 route des saulaies
58 000 NEVERS
RCS : 820 694 438

En assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2020, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social de la société au 16 route des saulaies 58000 Nevers à l'unanimité des associés.

Ancienne adresse du siège social : 19 rue de la Préfecture 58 000 NEVERS

Nouvelle adresse du siège social : 16 route des saulaies 58 000 NEVERS

L'article 5 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

- De modifier l'article 7 des statuts relatif à la répartition des parts sociales entre associés de la manière suivante :

Répartition du capital social au 28 mai 2020

Le capital social est divisé en 100 parts sociales de 20 euros chacune, numérotées de 1 à 100 et attribuées de la manière suivante :

SASU PATRICK TUPHE : 99 parts sociales (n° 1 à 99)

M Patrick TUPHE : 1 part sociale (n° 100)

Total : 100 parts sociales

Pour avis

Le Gérant

AL892527729

SELARL CABINET PRIVE D'INGENIEUR EXPERT FONCIER ET AGRICOLE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée À associé unique au capital de 1 000 euros Siège social : Les Pieds-Plats, 89220 ROGNY-LES-SEPT-ÉCLUSES RCS AUXERRE 794 648 188 Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2020 prenant effet le même jour, l'associée unique a décidé : – De modifier la dénomination de la société qui est désormais : GENEVIEVE MARTEAU EXPERTISES. – De supprimer le sigle de la société : CPIEFA. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Pour avis, La Gérance

AL892527741

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAMPIGNELLES - bâtiments d'habitation et d'exploitation (bergerie et salle de découpe) avec environ 34 ha en nature de prairie

34 ha 46 a 84 ca - La piece du croisil: YB-23(A)-23(Z) - Les massus: YB-106[105](A)-106[105](B)-106[105](Z) - Les terres fortes: YC-11(A)-11(B)-11(C)

Zonage : A, N, AL10, AL9 ou AL8 du PLUi

DEUX RIVIERES (CRAVANT) - bois

56 a 20 ca - Les vaucilles est: D-370

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 6 juillet 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892527768

ANIM'PASSION NATURE

SARL au capital de 100 000 €
Siège social : Domaine St-Jean
89420 THIZY
510 543 648 RCS de Auxerre

L'AGE du 10/06/2020 a décidé de modifier l'objet social et d'ajouter en activité « production et vente d'énergie »

Mention au RCS de Auxerre

AL892527743

EURL ACANTHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : place du Champs de Foire
89450 VEZELAY
RCS AUXERRE 504 662 305

Aux termes d'une décision en date du 29 mai 2020, l'associé unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de livraison de plats, traiteur à domicile ou sur site et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du place du Champs de Foire, 89450 VEZELAY au 2A rue du Bordiot 89100 GRON à compter du 1er juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL892527745

FLAMEO

Changement de dirigeant et transfert du siège social

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 16 Rue Renoir, 89000 AUXERRE 814 852 018 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération du 11 juin 2020, il résulte que Monsieur Thomas DE ABREU, demeurant 6 Rue de la Croix Broisine – 89500 ROUSSON, a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Nicolas SERGENT, démissionnaire. Monsieur Thierry SPINNEWEBER conserve son mandat de Directeur Général. Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé de transférer le siège social du 16 Rue Renoir – 89000 AUXERRE au 6 Rue Léon Bourgeois – 89000 AUXERRE, à compter du 11 juin 2020.

AL892527753

ATM SOUDURE

Société par actions simplifiée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Zone industrielle du Moutois
89400 Migennes
384 473 534 R.C.S Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique du 21/04/2020 il a été décidé :

- de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes du Cabinet Lavayssière Loillier Associés, titulaire, ni celui du Cabinet Groupe Michel Audit & Conseils, suppléant.

- de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient LéAtm.

AL892527756

PAINTING CENTER

Société par actions simplifiée
Capital : 1.000 euros
Siège social : 74 Route d'Auxerre
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE : 807 542 931

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 20/05/2020, Il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet

La dénomination sociale a été modifiée et devient STREET HABITAT à compter du 20/05/20.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit : La dénomination sociale est : STREET HABITAT

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis

AL892527759

PURVI

EURL au capital de 1€
Siège social: 129 allée des violettes,
89110 Sommecaise
792 790 594 RCS de Sens

Le 01/06/2020, l'AGE a décidé de modifier l'objet social comme suit:

achat vente élevage pension d'animaux de compagnie et domestiques.

Modification au RCS de Sens

AL892527767

→ FUSION

PHARMACIE TISSIER - PETIT

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social: 2 Rue Dilo,
89600 SAINT-FLORENTIN
RCS 519 533 491 RCS AUXERRE

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 9 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PHARMACIE TISSIER - PETIT a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 17 décembre 2019, aux termes duquel la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 502 650 euros, dont le siège social est 9, avenue du Général Leclerc 89600 SAINT FLORENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 493 223 788 RCS AUXERRE, a fait apport, à titre de fusion, à la société PHARMACIE TISSIER - PETIT de la totalité de son actif évalué 2 347 470 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 607 160 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 1 740 310 euros à effet du 10 juin 2020,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 157 000 euros pour le porter de 30 000 euros à 187 000 euros, par la création de 1 570 parts nouvelles de 100 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN à raison de une part de la société PHARMACIE TISSIER - PETIT contre 320 parts de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN, à effet du 10 juin 2020.

La prime de fusion s'élève globalement à 1 583 310 euros.

La fusion est devenue définitive à effet du 10 juin 2020 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN en date du 9 juin 2020 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société PHARMACIE TISSIER - PETIT en date du 9 juin 2020, la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 1er juillet 2019, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN depuis le 1er juillet 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société PHARMACIE TISSIER-PETIT et considérées comme accomplies par la société PHRMACIE TISSIER-PETIT depuis le 1er juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société PHARMACIE TISSIER - PETIT a également décidé :

- de réduire le capital de 157 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 1 570 parts appartenant à deux associés, à effet du 10 juin 2020 ;

- de transférer le siège social du 2 Rue Dilo 89600 SAINT FLORENTIN au 9 Avenue du Général Leclerc 89600 SAINT FLORENTIN, à effet du 10 juin 2020.

Pour avis, la Gérance

AL892527735

→ VENTE

INSERTION AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

DAL MAGRO Joël

Sauvegarde du 13/07/2017

51, Grande Rue - 89300 CHAMPLAY

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 3 juin 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892527677

au titre de la procédure suivante :

MARIOT Didier

13/07/2017

Redressement Judiciaire du 13/07/2017

100, Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de SENS le 10 juin 2020.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892527718

L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :

A CHARBUY (89113) : AE44 08a 30ca, AN26 08a 09ca, AN451 08a 44ca. Moyennant le prix principal de 800€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.

Pour avis.

Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL892527763

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SENS

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 01, route de Voulx
89100 SENS
793 668 245 RCS SENS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 18 Mars 2020 :

Madame Géraldine DE ANGELIS, demeurant à CEZY (89410) 57, Grande Rue, a été nommée cogérante de la société, avec effet au 1er Mars 2020, pour une durée non limitée.

Pour avis,

AL892527730

SCEA PROFFIT 89

Société civile au capital de 419 000 € Siège social : 35 route d'Aillant - 89710 SENAN 825 261 357 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2020 a pris acte de la démission de Mme Anne DENEUFBOURG épouse PROFFIT de ses fonctions de gérante. Pour avis, la gérance.

AL892527744

ETABLISSEMENTS CHRISTOPHE POULOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 600 euros
Siège social : ZA Les Champs Casselins
Rue Arnold Marti
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
488 330 481 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2020, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Christophe POULOT survenu le 22 décembre 2019 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Monsieur Frédéric ETHEVE et Madame Mylène POULOT demeurent seuls co-gérants.

AL892527749

NON DISSOLUTION

S.A.S. LA PORTE PEINTE

8 RUE DE LA PORTE PEINTE – 89310 NOYERS
Capital social 1000 €
534 610 670 R.C.S. AUXERRE

Par délibération en date du 06/03/2020, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour Avis et mention

AL892527127

DISTRIFRAIS SENS

SARL au capital de 8000€ Siège social : 3 rue des Longues Raies 89100 Sens 843690249 RCS Sens L'AGE du 05/05/2020 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital. Dépôt au RCS de Sens

AL892527659

JFR-INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros, Siège social : ECO-PARC, 41 rue du 19 mars 1962, 89100 SENS, 807 545 819 RCS SENS. Aux termes d'une délibération du 10/06/2020, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL892527731

AIREGOLIGNE SASU

SASU au capital de 2000 € Siège social: 1 BOULEVARD NOYERS POMPON, ZAC DES VAUGUILLETTES, 89100 Sens 808 207 443 RCS de Sens L'assemblée générale du 12/06/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Sens

AL892527739

DISSOLUTION LIQUIDATION

GFA BILLOTTE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du GFA BILLOTTE, groupement foncier agricole en liquidation au capital de 200866.83 euros ayant son siège 30 Rue de Baulches 89240 CHEVANNES immatriculée 394075725 RCS AUXERRE réunie le 20 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Dominique BILLOTTE, demeurant 30 Rue de Baulches 89240 CHEVANNES, M. Pascal BILLOTTE, demeurant 24 Avenue du Docteur Schweitzer 89290 CHAMPS SUR YONNE, Mme Annick NICOLLE, demeurant 376 Allée Mme de Récamier 77820 LE CHATELET-EN-BRIE , pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et les a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 30 Rue de Baulches 89240 CHEVANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d' AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL892527585

GFA BILLOTTE

L'Assemblée Générale du GFA BILLOTTE, groupement foncier agricole en liquidation au capital de 200866.83 euros ayant son siège 30 Rue de Baulches 89240 CHEVANNES immatriculée 394075725 RCS AUXERRE réunie le 20 décembre 2019 après avoir entendu le rapport des liquidateurs, a pris acte de l'absence de comptes de liquidation, a donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leur mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Le bilan de clôture sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateu

AL892527584

SCI L'OREE DES MONTMAINS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 4 rue des Montmains
89800 CHABLIS
Siège de liquidation :
Chez M. Joaquim DOS SANTOS
7 rue Darius Milhaud
94510 LA QUEUE EN BRIE
500 116 876 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE du 01/10/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/10/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Joaquim DOS SANTOS, demeurant 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

Le Liquidateur.

AL892527712

LES VAUGERMAINS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Grande Rue - Hameau de Vaugermain – 89800 SAINT CYR LES COLONS
Siège de liquidation :
Chez M. Joaquim DOS SANTOS
7 rue Darius Milhaud
94510 LA QUEUE EN BRIE
489 618 165 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'AGE du 01/10/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/10/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Joaquim DOS SANTOS, demeurant 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Darius Milhaud 94510 LA QUEUE EN BRIE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

Le Liquidateur.

AL892527713

PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 502 650 euros
Siège social : 9 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT FLORENTIN
493 223 788 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juin 2020, les associés de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 17 décembre 2019, et portant fusion par absorption de la Société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN par la Société PHARMACIE TISSIER-PETIT, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 2 Rue Dilo 89600 SAINT-FLORENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 519 533 491 RCS AUXERRE.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société PHARMACIE TISSIER PETIT et les parts créées en augmentation de son capital par la société PHARMACIE TISSIER PETIT étant directement et individuellement remises aux associés de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN, à raison une part de la société PHARMACIE TISSIER PETIT pour 320 parts de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PHARMACIE TISSIER PETIT, en date du 9 juin 2020, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société PHARMACIE DE SAINT FLORENTIN sont devenues effectives au 10 juin 2020.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, la Gérance

AL892527734

SARL ANNE ET REMI PROFFIT

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2 000 euros, Siège social: Ferme de la basse cour – 89710 SENAN, RCS SENS 423 347 046. Avis de dissolution et de nomination des liquidateurs. Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juin 2020. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation, M. Rémi PROFFIT et Mme Anne PROFFIT, demeurant tous deux 35 route d'Aillant 89710 SENAN. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 35 route d'Aillant 89710 SENAN, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, les liquidateurs.

AL892527746

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Olivier CHASSERY** Centre Commercial, rue Robert Raclot 89290 Champs Sur Yonne. RCS Auxerre 794623959. CIP 4051.

AL892527721

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sas JMF PARTICIPATION** 3 rue Paul Desjardins 89230 Pontigny. RCS Auxerre 444595482. CIP 4055

AL892527722

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique BOULANGERIE FLORENCE & YANN MORISSOT** 5 place de la Mairie 89800 Chichee. RCS Auxerre 803811967. CIP 4252.

AL892527723

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Madame Annie Marcelle GUYOT épouse ZIEGLER** 7 rue Paul Doumer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 492683305. CIP 4306.

AL892527724

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl BOUCHERIE 46** 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre. RCS Auxerre 522474519. CIP 4283.

AL892527725

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Cyril FALCON EIRL FALCON CYRIL C.T.I.89 EIRL FALCON CYRIL C.T.I.89** 1 Route de Fours 89130 Toucy. RCS Auxerre 820567352. CIP 4223.

AL892527726

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées à capital variable SCIC COOP'LIB** 5 rue de l'Hôpital 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 843831462. CIP 4253

AL892527727

Jugement du Tribunal de Commerce de DIJON en date du 02-06-2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl RELATION CLIENT** 89 Les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy. RCS Auxerre 397847385.

AL892527728

ugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl LE KARIALEX** 41 grande rue 89144 Varennes (bar). RCS Auxerre 793500893. CIP 4408. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892527719

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/06/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl de presse SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL NOUVELLES DE L'YONNE** 30 rue Michelet 89000 Auxerre (édition et diffusion). RCS Auxerre 399546464. CIP 4409. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892527720

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 01/02/2020, constitution EURL dénommée RD MENUISERIE CONCEPT. Siège: 15, Grande Rue 89190 FLACY. Capital: 1.000€. Objet: Agencement, décoration, conception de meubles. Gérance: M. Denis, Saïd, Michel ROBERT, 18 Grande Rue 89190 FLACY. Durée: 99 ans. RCS SENS

AL892527694

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 24/04/2020 : forme : SCEA, dénomination : LE MARAICHAGE DE LA MALRUE, siège : 14 Rue de la Malrue, Hameau de la Malrue, 89520 SAINTS EN PUISAYE, durée : 99 ans, capital : 500 euros, objet : activité réputée agricole au sens de l'article L 311-1 du Code rural, gérance : M. Éric MIANNAY (14 Rue de la Malrue - Hameau de la Malrue 89520 SAINTS EN PUISAYE), cession : agrément en AGE, libre entre associés, dépôt légal RCS . Pour avis

AL892527700

AVIS DE CONSTITUTION

SCI JAELICE

Société civile immobilière

Au capital de 100 euros

Siège social : 4 ALLEE DU CIMETIERE

89144 VARENNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 mai 2020 à Varennes (89), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI JAELICE

Siège social : 4 ALLEE DU CIMETIERE – 89144 VARENNES

Objet social : - La location de locaux commerciaux et la location de biens meublés

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.,

- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Cyrielle PETAS demeurant 4 Allée du Cimetière à Varennes (89144)

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, La Gérance

AL892527708

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/06/20, il a été constitué la SCI dénommée SCI ICAUNAISE.**Siège social:** 21 allée des violettes domaine de la brionnerie 89110 Sommecaise.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.**Gérance:** Mme NELLY COFFART, 21 allee des violettes 89110 Sommecaise. Cessions soumises à agrément.**Durée:** 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL892527717

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 11/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

H2EAUX SERVICES

Siège social : 1 le ruy 89260 VOISINES **Capital :** 3000 € **Objet social :** Vente, installation, prestations de services dans les domaines du spa et de la piscine **Président :** M BROCHEREUX VALENTIN demeurant 1 le ruy 89260 VOISINES élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix **Clauses d'agrément :** Cession libre entre associés seulement **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL892527754

Etude de Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne), 52 rue du Général de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anthony VACCARO, Notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée à associé unique « VACCARO Anthony, Notaire » titulaire d'un office notarial sis à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 52 rue du Général de Gaulle, le 11 juin 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'achat, la vente et la location de biens immobiliers

La dénomination sociale est : RAMAT.

Le siège social est fixé à : CHAMPIGNY (89340), 6 Chemin des Ouches.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100.00 EUR).

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Madame Caroline TILLOT, demeurant 6 Chemin des Ouches 89340 CHAMPIGNY.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis

Le notaire.

AL892527760

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LELIEVRE, le 13 juin 2020, notaire à AVALON (89), a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination : « LA BORDERIE »

Siège social : SAINT-LEGER-VAUBAN (89), 2 rue Montpolet Ruéres .

Durée : 99 ans

Capital social : 193.800,00 EUR

Les apports sont en numéraire

Gérant : M. Stéphane MARGIZIAN demeurant à SAINT-LEGER-VAUBAN (89), 2 rue Montpolet Ruéres .

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

Pour avis

Le Notaire.

AL892527769

S.J.B.
Société d'Avocats

CONSTITUTION SCI

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LEUGNY (Yonne), du 2 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale: Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI MATHIEU MAILLARD Siège social : 17 Rue d'Auxerre, 89130 LEUGNY Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Gérance : Monsieur Mathieu MAILLARD, demeurant 10 rue de la Tuilerie 89130 MOULINS SUR OUANNE Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, sauf pour les cessions entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892527733

SCP DINET et Associés Notaires à Clamecy (Nièvre), 24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par la Société Civile Professionnelle dénommée «DINET et Associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLAMECY (Nièvre), 24, rue Marié-Davy, le DOUZE MARS DEUX MILLE VINGT a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : FERME DES PRES COMPAGNIE

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital : CENT DEUX EUROS (102,00 euros)

Siège : COULANGES SUR YONNE (Yonne), 6 rue Millet Hugot

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Mademoiselle Danielle GOBY,demeurant à COULANGES SUR YONNE (Yonne),6 rue Millet Hugot / Monsieur Sylvain GOBY, demeurant à TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône), 20 rue de Boyer / Madame Nadège GOBY, demeurant à BRON (Rhône), 15 rue de la Marne,

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour Avis.

AL892527738

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SCI STEPHAN IMMOBILIER

Forme : Société Civile

Siège Social : 28 Rue de Garlande 89150 LA-BELLIOLE

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers....

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 € constitué en intégralité de 1.000 € d'apport en numéraire .

Gérants :

- Mme Isabelle BAJEUX ÉPOUSE STEPHAN, demeurant 28 Rue de Garlande 89150 La Belliole

- M. Eric STEPHAN, demeurant 28 Rue de Garlande 89150 La Belliole

Transmission des parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Pour avis.

AL892527740



Suède

Le lait, une certaine idée du bonheur pour Annette



Grand pays par la taille, mais petit pour sa production agricole et sa population, la Suède a développé un modèle que les Scandinaves souhaiteraient imposer sur l'ensemble de l'Union européenne. Avec ses vaches et son lait bio, Annette en est une bonne représentante.



Annette respire la joie de vivre au milieu de ses vaches

Les distributeurs de lait sont courants dans les campagnes

Les chiffres de l'exploitation

300 ha dont 17 en propriété + 283 ha loués (100 €/ha). Production en bio de blé d'hiver, seigle, avoine et orge + herbe. 1/3 en jachère en rotation. Production – 130 vaches laitières à 10 500 litres de moyenne, 4,2 taux butyreux et 3,4 matières protéiques (essentiellement Holstein et croisements Holstein x Sweedish breeding x Montbéliard). Veaux mâles vendus à 3 semaines pour engraissement. 7 emplois dont 5 salariés (3 pour élevage + 2 grandes cultures).

Pour Annette, tout a commencé comme un conte de fées. Elle rencontre son mari, Jakob, passionné comme elle, par l'agriculture et la nature. Une vieille dame sans descendant dont s'occupe le jeune couple leur lègue 17 ha de prairies. C'est encore aujourd'hui les seules terres qu'ils possèdent pour une exploitation de 300 ha qu'ils cultivent. «*À plus de 30 000 €/ha de prix d'achat, nous sommes totalement incapables d'investir dans de la terre* ». La passion est partout chez eux. Elle transpire. Elle a réussi à se transmettre à leurs deux fils qui reviendront prochainement sur la ferme dont le cœur est l'élevage bovin lait que dirige Annette.

L'amour des vaches

« *L'hiver il fait entre -5 et -10 °C. Le bien-être animal est fondamental*», poursuit-elle, «*c'est dans notre culture. Les 130 vaches sont dehors de mai à fin octobre. Il le faut pour leur bonheur. Chaque vache a son nom. Je les adore, ainsi que le lait qu'elles produisent. Pour moi, les envoyer à l'abattoir, n'est pas un problème. Cela fait partie de l'équilibre de la planète pour nourrir la population. J'aime beaucoup les manger et même savoir laquelle je mange, car je sais qu'elle a été heureuse toute sa vie. La seule qui ne partira pas c'est Molly que mon mari m'a offerte pour mes 40 ans* ». Ne nous trompons pas, Annette ne vit pas dans un univers de « *bisounours* », son ambition est la productivité et la rentabilité. « *Nous avons développé du bio car cela nous amène 10 cts de plus par litre soit 0,45 €/litre et cela correspond bien à notre état d'esprit* ». La région favorise le bio car l'intensif ne donnerait rien de plus. 90 % de l'alimentation provient de l'ensilage d'herbe auquel est ajouté du soja non OGM mais pas de maïs. 85 % de la production de lait sont livrés chez Arla, la grosse coopérative suédo-danoise. Le reste part en vente directe. « *Sur la ferme, j'ai développé un magasin self-service avec un distributeur de lait frais et un peu de produits transformés comme des yaourts et des fromages. Quelques autres produits locaux viennent compléter la gamme. Ici, pas besoin de caissière. Les paiements se font dans une boîte en fer avec de la monnaie. Jamais nous n'avons eu de vol, nous croyons à l'honnêteté des gens.* »



Des fermes laitières où les vaches sont à l'herbe au moins 4 mois par an pour disposer de la certification bio.

Intégrée dans la vie sociale

Annette a aussi la chance d'avoir un voisin qui tient deux épiceries à Stockholm, la capitale, situé à 60 km. Il vient tous les matins chercher du lait frais et les produits transformés dont il a besoin. Un excellent complément de revenu car elle reçoit 1,14 € par litre de lait vendu. La partie végétale n'est que le support de l'élevage. 70 % partent en alimentation animale, le reste est valorisé à la coopérative, autour de 170 €/T le blé cette année. Deux personnes y travaillent à temps plein. La culture biologique y est pratiquée. L'agriculture de conservation des sols aussi. La ferme est intégrée dans la vie sociale du village et ses alentours. Facebook et tous les réseaux sociaux servent de vitrine, pas besoin de publicité. Ça fonctionne bien. N'hésitez pas à aller voir Billinge Gärd et ses vidéos. Des petits films pédagogiques qui sont très suivis. « *On fait vivre le village. J'ai créé une dynamique avec une histoire entre une vache et un corbeau. Petits comme grands sont passionnés. C'est devenu très populaire. C'est ainsi que j'explique notre métier. C'est incroyable comment les gens n'y connaissent rien, il faut les éduquer par des images simples et marquantes. Je voudrais montrer qu'il faut éviter les préjugés et les jugements sans connaître* ». Annette en est persuadée, le futur va être beau car les personnes qu'elle rencontre sont de plus en plus sensibles à son métier. « *Nous avons un environnement exceptionnel avec de l'eau et un bon climat. Cela nous apporte beaucoup d'opportunités. Il faut que Bruxelles comprenne et adapte la politique aux nécessités d'une agriculture propre. Les pratiques et droits doivent être les mêmes dans tous les pays. La biodiversité est très importante, il faut la soutenir* ». Elle a aussi le projet de valoriser en direct ses veaux mâles en boucherie sur place.

PHILIPPE DEQUIDT

Retournement de tendance

Les jeunes suédois n'ont plus de relation avec l'agriculture qui est devenue minoritaire dans le pays. Profondément tournés vers la nature, ils développaient une détestation pour ces agriculteurs qui maltraitaient les animaux, polluaient l'air et les sols avec la chimie et réchauffaient la planète. Une tendance bien difficile à accepter par le monde agricole. Depuis 5 ans, elle a pourtant commencé à s'inverser grâce au dialogue. Des mesures politiques ont été prises, en concertation. Les exploitants ont ouvert leurs portes. Ils ont fait des efforts dans leurs pratiques, ils ont beaucoup communiqué sur cette évolution. Ils ont surtout réussi à trouver des journalistes, leaders d'opinion dans les médias nationaux, qui sont devenus des porte-parole pour montrer les vertus de l'agriculture. Aujourd'hui, citoyens et agriculteurs veulent être acteurs de leur futur. Ensemble, ils se sont approprié la baisse du nombre de molécules utilisées en protection des cultures, les techniques d'agriculture de conservation des sols et les lois sur le bien-être animal. Le plan national stratégique de l'agriculture de 2016 a poursuivi cette voie de réconciliation entre le peuple et son agriculture et le challenge de produire plus est admis par la majorité. Membre de l'Union européenne depuis 1995, la Suède ne compte que dix millions d'habitants. Le pays ne peut subvenir à ses propres besoins agricoles : selon la FAO, les deux tiers de ses légumes et fruits frais doivent être importés. Les Suédois aimeraient avoir plus d'influence sur les décisions européennes. C'est pourquoi ils recherchent souvent l'appui du Danemark et de la Finlande, voire des États baltes. En agriculture, ils veulent peser sur le bien-être animal et sur l'empreinte carbone. C'est l'exploitation du bois qui domine. La production principale est le lait (20,6 % de la production agricole totale). Les exploitations suédoises sont nettement plus vastes en moyenne que dans l'UE (45,2 ha contre 16,1 ha) et seuls 4,4 % des fermiers sont âgés de moins de 30 ans (6 % dans l'UE28).